



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PICARDIE



Contrat de plan État – Région

2015 – 2020

Picardie



Sommaire

Préambule	P.3
Volets thématiques	P.9
Volet mobilité multimodale	P.10
Volet enseignement supérieur, recherche et innovation.....	P.46
Volet transition écologique et énergétique.....	P.60
Volet numérique.....	P.94
Volet emploi.....	P.103
Volet Filières d'avenir et usine du futur.....	P.125
Volet territorial.....	P.132
Clauses générales.....	P.148

Les Contrats de plan sont, depuis leur création, l'outil privilégié de la relation contractuelle entre l'État et les Régions, accompagnant la décentralisation. Ils traduisent les priorités partagées par l'État et les régions, mais aussi par les autres niveaux de collectivités territoriales, en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Le Président de la République a fixé une priorité : l'emploi et l'inversion durable de la courbe du chômage. Afin de mettre en œuvre cette priorité, le Gouvernement a défini ses orientations à travers le plan « Investir pour la France » et le « Pacte de confiance et de responsabilité ». La nouvelle génération de Contrats de Plan vient à l'appui de ces orientations.

Le Premier Ministre a adressé aux Préfets de région trois circulaires, le 2 août, le 25 septembre et le 15 novembre 2013, pour définir l'architecture et le contenu des contrats de plan 2015-2020.

Parallèlement, un dialogue avec l'Association des Régions de France a été engagé pour préciser la portée des contrats et dessiner une nouvelle gouvernance partenariale. Le 23 octobre 2013, le Président de l'Association des Régions de France faisait savoir au Premier ministre que les Présidents de Région partageaient l'orientation de la contractualisation proposée par l'État.

Ainsi, en relançant pour les années 2015-2020 la contractualisation des investissements publics au travers des « Contrats de Plan », le Gouvernement a acté pour les six années à venir les priorités sur lesquelles s'accordent l'État, les Régions et les autres collectivités locales.

Les contrats 2015-2020 se caractérisent par leur dimension resserrée et stratégique, et sont articulés autour de cinq thématiques :

- l'enseignement supérieur (dont la vie étudiante), la recherche et l'innovation ;
- les filières d'avenir et l'usine du futur ;
- la mobilité multimodale ;
- la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique ;
- la transition écologique et énergétique.

L'emploi est une priorité transversale du Contrat de Plan.

Les CPER constituent également un outil de la politique publique nationale d'égalité des territoires. A travers leur volet territorial, ils permettent l'émergence d'une vision stratégique de développement, partagée entre l'État et la Région.

A l'intérieur de ce cadre national, les travaux, en Picardie, ont été engagés par thématiques, afin d'établir un diagnostic territorial partagé entre l'État et la Région et de définir les enjeux prioritaires. La Région Picardie a en particulier porté les schémas stratégiques régionaux suivants :

- le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) ;
- la stratégie de spécialisation intelligente (S3) et le schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche (SRESR) ;

- le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF), actualisé suite à la loi du 5 mars 2014 ;
- le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE).

Il en résulte des priorités d'orientations et de programmation adaptées aux enjeux à relever en Picardie, notamment en matière de mobilité, de recherche-innovation et de transition écologique et énergétique, en convergence avec les Programmes Opérationnels européens, et qui constituent le Socle de la Stratégie de l'État en région Picardie.

Conformément aux circulaires du Premier ministre précitées, la stratégie de l'État en région, a été adressé au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) le 28 février 2014. A l'invitation conjointe du Préfet de région et du Président du Conseil régional, les principales collectivités infra-régionales (Conseils départementaux et communautés d'agglomération) y ont contribué par écrit, tout comme le Conseil économique social et environnemental régional (CESER).

Sur la base de ces stratégies régionales, l'État a élaboré jusqu'à l'automne les mandats pour la négociation avec les Régions. La Préfète de la région Picardie a ainsi reçu son mandat de négociation le 21 novembre 2014, portant sur une enveloppe de 280,684 M€.

A ces crédits contractualisés s'ajoutent les crédits du Programme des Investissements d'Avenir pour un appel à projet régional « usine du futur », les crédits du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) dédiés aux projets d'intérêt régional, et le projet labellisé « territoire catalyseur d'innovation », notamment.

Pour la première fois, d'autres sources de financement sont également mobilisées à haut niveau pour un potentiel de 286,240M€ au travers notamment des agences (VNF) et du Programme des Investissements d'Avenir.

Une partie des crédits du CPER pourra par ailleurs constituer un cofinancement aux programmes européens pour lesquels la Région Picardie est désormais autorité de gestion. Les mêmes orientations globales ayant prévalu à l'élaboration du CPER et des programmes européens, certains projets soutenus par l'Europe concourront à l'atteinte des objectifs du CPER. Les deux programmations ont été construites en cohérence et en partenariat, de même que leurs modalités de mise en œuvre, ce qui permettra d'optimiser l'effet levier entre les deux programmations.

C'est sur cette base que l'État et la Région ont élaboré un projet de Contrat (Version 0) sur lequel les principales collectivités de la région (conseils départementaux et agglomérations) ont été invitées à réagir lors d'une instance régionale de concertation, puis par écrit.

Cette concertation, ainsi que l'évaluation stratégique environnementale menée en application des articles 122-17 et suivants du code de l'environnement, ont permis d'enrichir le projet de contrat et d'aboutir à la version définitive ci-annexée. La consultation publique n'a pas donné lieu à remarque particulière.

Le Conseil économique, social et environnemental régional s'est par ailleurs prononcé le 25 mars 2015 en soulignant la qualité du CPER 2015 – 2020.

Le présent contrat s'articule autour de 7 volets (5 volets thématiques, 1 volet transversal « emploi » et 1 volet territorial) déclinés en objectifs stratégiques et sous-objectifs, le cas échéant.

Outre l'emploi, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un objectif transversal du contrat de plan et l'État et la Région s'engagent à veiller à sa promotion.

Le volet territorial pourra faire l'objet de conventions spécifiques avec les territoires infra-régionaux, notamment pour les thématiques liées à la politique de la ville ou au NPNRU, au dispositif « centres-bourgs », au dispositif « territoires catalyseurs d'innovation », aux contrats de redynamisation des sites de défense.

Les articulations avec le CPIER Seine, notamment pour le volet « transition écologique et énergétique », seront recherchées.

Enfin, en perspective de la réforme territoriale en cours et des nouveaux périmètres régionaux à venir, l'État et la Région ont veillé, à travers le présent contrat, à articuler leur stratégie conjointe avec celle du CPER Nord-Pas-de-Calais. La structure commune de ces deux CPER permettra, lors de la clause de révision prévue à l'automne 2016, d'ajuster les enjeux picards et de les consolider au sein d'un contrat unique traduisant le nouveau périmètre territorial et les transferts de compétence qui pourraient intervenir. D'ores et déjà, a été identifié un certain nombre de programmes d'actions convergents, en particulier en matière de mobilité (électrification ferroviaire Amiens – Rang-du-Fliers, Canal Seine Nord Europe, ...), en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ainsi qu'en matière de transition écologique et énergétique (littoral, réhabilitation énergétique des bâtiments et filières de production d'énergies renouvelables, ...)

VU les circulaires du Premier ministre des 2 août 2013, 15 novembre 2013 et 31 juillet 2014 relatives aux contrats de plan 2015-2020 ;

VU la circulaire de la Commissaire générale à l'égalité des territoires du 3 décembre 2014 ;

VU le mandat donné par le Premier ministre à la Préfète de la région Picardie le 21 novembre 2014 ;

VU la délibération de la Région Picardie, en date du 30 janvier 2015, donnant mandat au Président pour négocier avec l'État le contrat de plan 2015-2020 ;

VU l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional du 25 mars 2015 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la lettre de la Commissaire générale à l'égalité des territoires du 22 juin 2015, autorisant la Préfète de la région Picardie à signer le Contrat de plan avec le Président du Conseil régional ;

VU la délibération de la Région Picardie n° 0202-10 en date du 19 juin 2015 portant approbation du projet de CPER 2015-2020 et autorisant le Président à le signer ;

Dans l'esprit de ce qui précède,

L'État, représenté par Nicole KLEIN, Préfète de la région Picardie autorisée par décision du Commissariat général à l'Égalité des Territoires du 22 juin 2015 ;

d'une part,

La région Picardie, représentée par Claude GEWERC, président du Conseil régional de Picardie, autorisé par délibération du 19 juin 2015 ;

d'autre part,

Conviennent de ce qui suit :

Article 1^{er} :

Les parties s'engagent à soutenir, initier et mettre en œuvre, chacun pour ce qui les concerne, les volets du Contrat de plan 2015-2020, tels que décrits dans les chapitres ci-annexés.

Article 2 :

Les parties conviennent de participer au financement du Contrat de plan selon les clés de financement précisées dans la maquette financière qui suit :

Engagements financiers des signataires (en M€)

VOLETS	État	Région
Volet Mobilité multimodale	169,89	336,68
<i>Routier</i>	76,60	8,35
<i>Ferroviaire *</i>	78,10	322,20
<i>Fluvial</i>	15,19	6,13
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	24,95	23,55
<i>Enseignement supérieur et vie étudiante</i>	19,4	19,42
<i>Recherche – Équipements scientifiques</i>	4,528	2,61
<i>Transfert de technologie</i>	1,022	1,52
Volet Transition écologique et énergétique	67,76	49,16
<i>Améliorer la performance énergétique des bâtiments</i>	8,00	26,36
<i>Accroître l'efficacité énergétique du système productif et l'autonomie énergétique des territoires</i>	3,70	
<i>Développer l'économie circulaire, l'économie des ressources et les pratiques de réduction et de gestion des déchets et favoriser l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire</i>	6,90	
<i>Accompagner les projets territoriaux de développement durable</i>	3,24	
<i>Prévenir de manière efficace les risques naturels</i>	9,60	7,00
<i>Préserver la biodiversité et les autres ressources naturelles</i>	35,77	14,80
<i>Éducation à l'environnement et au développement durable</i>	0,55	1,00
Volet Numérique	1,074	1,074
<i>conforter la plate-forme régionale GéoPicardie (système d'information géographique partagé) et le développement des données ouvertes sous format numérique (open data)</i>	0,20	0,20
<i>soutenir les expérimentations et événementiels sur les technologies de l'information et de la communication (TIC)</i>	0,19	0,19
<i>développer l'inclusion et l'administration publique numériques</i>	0,304	0,304
<i>équiper et outiller les établissements publics locaux d'enseignement (EPLF) pour des méthodes pédagogiques et éducatives innovantes</i>	0,00	0,38
<i>résorber les zones blanches de téléphonie mobile et suivre les déploiements d'infrastructures numériques départementaux</i>	0,38	0,00
Volet Emploi	6,90	6,90
<i>Renforcer la connaissance de l'évolution des secteurs d'activité économique afin de mieux agir sur l'orientation, la formation et l'emploi</i>	1,29	2,70
<i>Renforcer la complémentarité des politiques publiques et l'adaptation des pratiques d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)</i>	0,60	1,35
<i>Sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques</i>	5,01	2,85
Volet Filières d'avenir, usine du futur, innovation	5,00	5,00
Volet Territorial	50,46	26,46
<i>Objectif stratégique transversal : soutenir les démarches régionales d'aménagement</i>	0,50	0,50
<i>Conforter les dynamiques de développement régional et l'attractivité des territoires</i>	39,00	15,00
<i>Favoriser l'égalité entre les territoires de la région en développant notamment une nouvelle approche ville-campagne.</i>	9,80	9,80
<i>Territoire catalyseur d'innovation - projet de production/ mobilisation durable de la ressource végétale du pôle de compétitivité LAR</i>	1,16	1,16
TOTAL	326,03	448,82

* La deuxième phase de l'opération d'électrification Amiens – Rang-du-Fliers sera préfinancée par la Région (153,2 M€).

Ces engagements sont conditionnés :

- pour l'État, par l'inscription des crédits en loi de finances, dans le cadre de chacun des programmes LOLF concernés, et, pour ce qui concerne les Agences, par l'inscription des crédits au budget de chacune d'elles ;
- pour la Région, par l'inscription des crédits au budget de la collectivité.

Article 3 :

Le contrat de plan sera mis en œuvre, suivi et évalué selon les modalités décrites dans la partie ad-hoc ci-annexée. Ces modalités feront l'objet d'une convention d'application plus détaillée.

Article 4 :

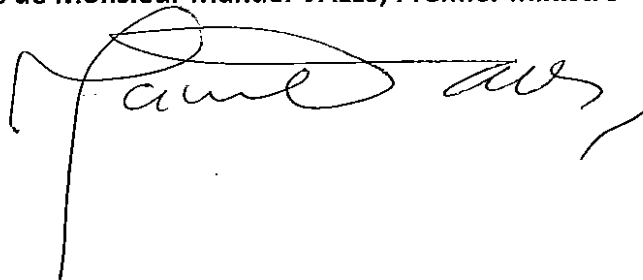
Le présent contrat est conclu pour la période 2015-2020 et entre en vigueur à sa signature. Il fera l'objet d'une révision pour tenir compte des nouveaux périmètres régionaux et intégrer les éventuels transferts de compétences qui pourraient intervenir au 1^{er} janvier 2017.

Article 5 :

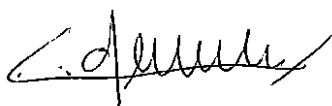
La Préfète de région Picardie et le Président de la Région Picardie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent contrat.

Fait à Amiens en 3 exemplaires, le **30 JUIL. 2015**

En présence de Monsieur Manuel VALLS, Premier ministre



Le Président du Conseil régional



Claude GEWERC

La Préfète de la région Picardie



Nicole KLEIN



Volets thématiques du CPER



I - Rappel du Diagnostic et des enjeux :

L'organisation du territoire picard est marquée par :

- L'existence d'un maillage de villes moyennes, en particulier les 10 villes-piliers identifiées par le SRADDT de la Région Picardie. Cette organisation polycentrique, aux pôles d'activité nombreux, tend à générer de nombreux déplacements domicile-travail entre villes, pour lesquels la voiture individuelle reste le mode dominant.
- Le développement de l'habitat et des emplois dans les communes rurales au détriment des centres urbains (phénomène de rurbanisation) qui tend également à favoriser l'usage de la voiture.
- L'élargissement de la zone urbaine de l'Île-de-France, depuis les années 1970, avec le fort développement des pôles de Roissy et plus récemment de Saint-Denis. La Picardie, et en particulier le sud de l'Oise, accueillent plus de 100 000 actifs travaillant en Île-de-France, qui ont besoin de liaisons rapides et fiables.

Ces trois tendances expliquent que la région Picardie soit la première de France pour la distance moyenne parcourue pour les déplacements domicile-travail (19,7km l'aller en moyenne). Ainsi, l'existence de liaisons routières et ferroviaires de qualité entre les villes picardes et vers les régions limitrophes constitue une condition essentielle du développement économique de la Picardie.

En ce qui concerne le transport de marchandises, la Picardie bénéficie a priori d'une position géographique privilégiée, au croisement de flux européens ou nationaux importants : flux Est-Ouest en provenance ou à destination des ports du Havre et de Rouen et flux Nord-Sud, des ports de la mer du Nord jusqu'au sud de l'Europe. Elle dispose en outre d'infrastructures de très bonne qualité, en particulier pour la route (autoroutes A1, A16, A29) et le fer. Il convient de tirer parti de ces faisceaux d'infrastructures, et ainsi de bénéficier du développement francilien au Sud et du développement des métropoles belges, anglaises et néerlandaises au Nord. Le réseau fluvial, à petit gabarit à l'exception de l'Oise, est essentiellement utilisé pour le transport de produits agricoles et pondéreux mais l'état de l'infrastructure est moyen. L'Oise offre déjà une excellente connexion au bassin de la Seine et le canal Seine-Nord doit connecter la Picardie aux flux européens à grand gabarit, en particulier ceux issus des ports du Nord. Le canal Seine-Nord doit être l'occasion d'organiser davantage la fonction logistique en mutualisant les potentialités des sites à enjeu.

Dans ce contexte, le présent contrat de plan État – Région poursuit 5 objectifs :

1. L'amélioration des liaisons Picardie Île-de-France

D'une part, la liaison Roissy-Picardie permettra de fournir une liaison de qualité au pôle de Roissy pour l'ensemble de la Picardie et d'améliorer la connexion au réseau LGV. D'autre part, sur le réseau existant, les aménagements de plan de voie de la gare de Creil permettront d'améliorer les problèmes de circulation constatés sur le Y picard, d'accueillir les nouvelles circulations de Roissy-Picardie et d'améliorer le niveau de service du nœud principal du réseau.

À long terme, la gare du Nord, d'ores et déjà saturée, ne pourra constituer l'unique point d'entrée à l'agglomération parisienne. Outre Roissy-Picardie qui constituera un deuxième point d'entrée, il est donc nécessaire d'étudier des points de connexion alternatifs à l'horizon du Grand Paris Express, pour l'Aisne comme pour l'ouest de la Picardie. C'est vraisemblablement par ce biais que les possibilités d'accès à l'Île-de-France pourront être durablement et sensiblement améliorées.

La poursuite du programme d'aménagement à 2 x 2 voies de la RN2 au sud de Soissons sert aussi cet objectif d'amélioration des liaisons interrégionales, en particulier pour les déviations de Gondreville, Vaumoise et Péroy-les-Gombries.

2. Améliorer les liaisons Picardie - Nord-Pas-de-Calais

Les opérations du contrat de plan permettent d'améliorer les liaisons entre les territoires de Picardie et du Nord-Pas de Calais :

- au niveau ferroviaire, grâce à l'électrification de la section Amiens-Rang du Fliers et aux études qui seront menées pour augmenter les performances des lignes connectant les deux territoires
- au niveau routier, via l'aménagement de la RN25
- au niveau fluvial, notamment avec le projet de réouverture à la navigation du canal de la Sambre à l'Oise.

3. Améliorer l'accès ferroviaire et routier aux pôles urbains régionaux

En conformité avec la directive régionale d'aménagement « Quartiers de gare », le réaménagement de la gare de Creil, au sein d'une démarche urbaine plus large, redonnera à la principale gare de correspondance du réseau un niveau de service cohérent avec son rôle. Les travaux en gare de Compiègne procèdent de la même démarche, qui vise à faciliter l'accessibilité, à régler des problèmes d'exploitation ferroviaire, à améliorer l'accueil des usagers en gare et plus largement à renforcer l'attractivité des quartiers de gare, afin de promouvoir un urbanisme orienté vers le rail. Par ces travaux, les autorités organisatrices se fixent un objectif ambitieux d'amélioration du service à l'utilisateur.

L'aménagement de l'échangeur RN 25 améliorera l'accès à la capitale régionale.

4. Développer le transport de fret par modes fluviaux et ferroviaires

Le canal Seine-Nord permettra le développement d'activités logistiques en Picardie. Sans attendre sa mise en service, il s'agit dès à présent d'améliorer le niveau de service sur le réseau fluvial existant, notamment sur l'Oise à l'aval de Compiègne, et de poursuivre les études d'infrastructures, notamment du projet MAGEO, afin de disposer d'un itinéraire cohérent en gabarit à l'ouverture du nouveau tronçon. En parallèle, le transport fluvial à petit gabarit, par lequel transite aujourd'hui une part importante des flux de marchandises, doit être soutenu par des actions ciblées de rénovation du réseau, telles le canal de la Sambre, et des actions de promotion du transport fluvial.

Par ailleurs, l'électrification de la ligne ferroviaire Amiens-Rang-du-Fliers permettra à terme de fournir des itinéraires fret alternatifs aux flux provenant du Nord de l'Europe.

5. Sécurité routière, décongestion et désenclavement

Les opérations routières prioritaires de ce contrat de plan répondent aux enjeux de sécurité, de réduction de la congestion chronique, et de désenclavement des territoires. À ce titre, l'aménagement de la RN2 reste prioritaire au sud de Soissons. Les études doivent se poursuivre sur la RN25 Amiens-Arras, sur la RN2 au nord de Laon et sur la RN31 de part et d'autre de l'autoroute A1 à Compiègne afin d'obtenir une vision des aménagements à programmer à moyen et long termes.

II - Objectif(s) :

Sur la période 2015-2020 et au regard des éléments de diagnostic et enjeux évoqués préalablement, le volet mobilité du CPER sera concentré sur les 3 objectifs stratégiques suivants :

- Objectif stratégique sur les infrastructures routières
- Objectif stratégique sur les infrastructures ferroviaires
- Objectif stratégique sur les infrastructures fluviales

Ces objectifs viennent en complément d'opérations structurantes hors CPER, telles que la liaison ferroviaire Picardie-Roissy et le Canal Seine Nord Europe.

Un certain nombre de projets et de programmes identifiés pour atteindre ces objectifs devrait renforcer une approche de mobilité durable à l'échelle de la nouvelle Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, en particulier :

- au niveau ferroviaire, l'électrification de la section Amiens-Rang du Fliers et les études qui seront menées pour augmenter les performances des lignes connectant les deux territoires ;
- au niveau fluvial, le canal Seine Nord Europe et la mise en gabarit de l'Oise aval (MAGEO), la remise en navigation du canal de la Sambre à l'Oise ;
- au niveau routier, des opérations d'aménagement sur la RN 25, ainsi que sur la RN2, côté Picardie, complémentaires à celles sur la RN17, côté Nord-Pas-de-Calais.

Objectif stratégique 1 : Routier

Sous-objectif 1 : Opérations prioritaires

Opération 1 : Déviation de Gondreville

Descriptif :

La déviation de Gondreville s'inscrit dans le projet d'aménagement de la RN2 entre Paris et la Belgique.

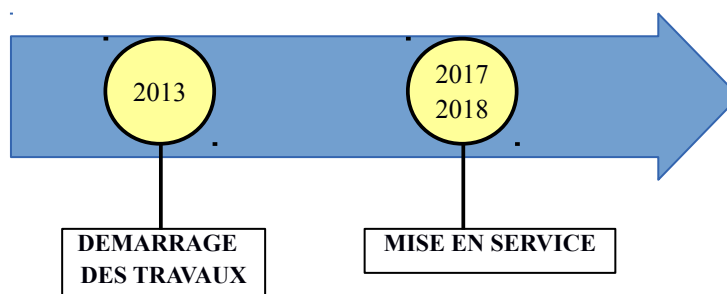
Il s'agit de la création d'un aménagement à 2 x 2 voies, avec échangeurs dénivelés et les caractéristiques d'une voie express sur une longueur d'environ 4,5 km comprenant :

2 ouvrages de rétablissement de la voie communale d'Ormoy-le-Davien et de la route forestière des 14 frères ;

1 passage supérieur à grande faune ;

des voies latérales au nord de la RN2, de rétablissement du trafic local et des chemins agricoles.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Déviation de Gondreville	État	Région	Département de l'Aisne	Département de l'Oise	TOTAL CPER (M€)
Déjà financé	2,52 M€	0	0	0	2,52
CPER 2015-2020	27,9M€	0	0	0	27,9

Opération 2 : Déviation de Vaumoise

Descriptif :

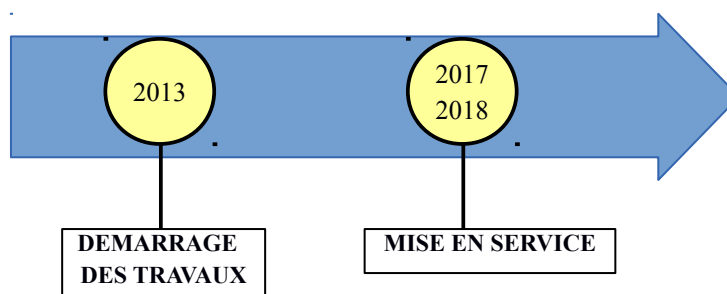
Cette opération se situe de part et d'autre de la limite du département de l'Oise et de l'Aisne, il s'agit d'un aménagement à 2 x 2 voies entre la RD88 et le début de la déviation de Vauciennes sur le plateau agricole, en contournant Vaumoise par le sud et en rejoignant l'échangeur de la

sucrerie, avec les caractéristiques de route express (110km/h) sur une distance de 2,8 km comprenant quatre ouvrages :

- le passage supérieur du rétablissement de la RD88 ;
- le passage inférieur pour l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée entre Paris et Soissons ;
- le passage supérieur à grande faune.

L'opération comprend le rétablissement de la RD 1324 déviée sur l'échangeur de la sucrerie à réaménager.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Déviations de Vaumoise	État	Région	Département de l'Aisne	Département de l'Oise	TOTAL CPER (M€)
Déjà financé	7,24 M€	2,39 M€	1,91 M€	0	11,54
CPER 2015-2020	14,43M€	3,435M€	3,135M€	0	21

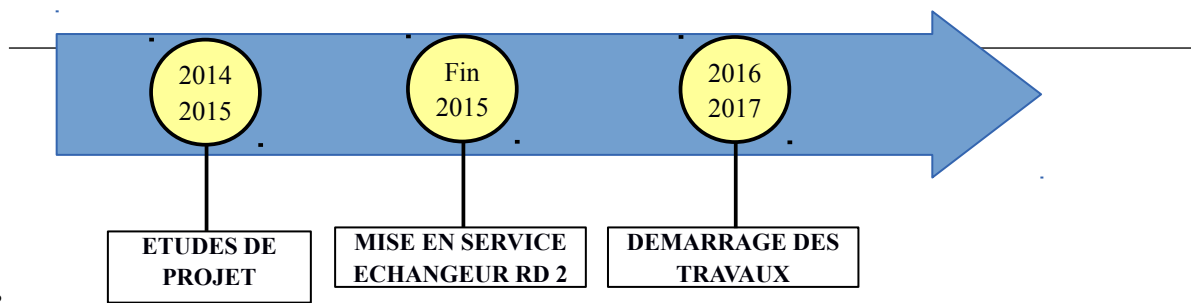
Opération 3 : Sécurisation de la forêt de Retz

Descriptif :

L'opération consiste en la sécurisation de la RN2 dans la traversée de la forêt de Retz, elle implique la suppression des échanges dans la forêt d'où la nécessité de réaménager le réseau de chemins forestiers existants, de rétablir la route du faîte (Gr11), et de rétablir les circulations pour la faune en réalisant deux passages. Elle comprend :

- le rétablissement de la route du Faîte en passage inférieur ;
- la réalisation de deux passages à faunes de part et d'autres du maître passage ;
- la création d'un échangeur au carrefour RN 2/RD 2 (sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général de l'Aisne), en cours, a été financé au titre du PDMI.

Calendrier de réalisation :



Plan de
financement global :

Aménagements de sécurité en forêt de Retz	État	Région	Département de l'Aisne	TOTAL CPER (M€)
Déjà financé	0	3,5 M€	3,5 M€	7,0
CPER 2015-2020	4,725M€	1,788M€	1,788M€	8,3

Opération 4 : Échangeur RN 2/ RD 548 à Silly-le-Long

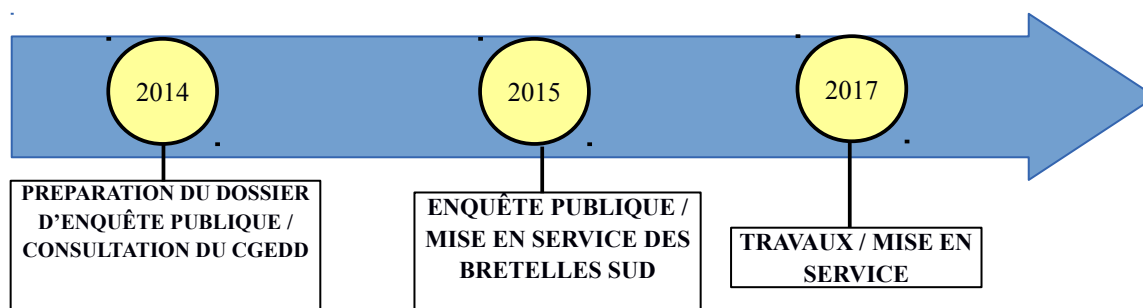
Descriptif :

L'opération porte sur la réalisation d'un échangeur entre la RN2 et la RD548, sur la commune de Silly-le-Long. Ce projet constitue un programme d'aménagement local du territoire.

Ce projet profite notamment des aménagements précédemment réalisés lors de l'aménagement de la RN2. En effet, le rétablissement de la RD548 par un passage supérieur a déjà été réalisé dans le cadre de la section Le Plessis/Nanteuil et est adapté à la création d'un échangeur. De plus, deux bretelles de convois exceptionnels ont déjà été réalisées au sud ; ces deux bretelles ont été dimensionnées comme des bretelles d'échangeur losange classique, et peuvent ainsi être mises aux normes facilement. Ainsi l'opération à proprement parler comprend la réalisation de deux bretelles (entrée et sortie) au nord de la RN2, ainsi que quelques travaux sur les bretelles sud pour une mise en service en tant que bretelles classiques.

Cette opération pourra être phasée de manière à d'abord mettre en service les bretelles sud en configuration « demi-échangeur », avant de réaliser les travaux des bretelles nord dans un second temps.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

RN2 – échangeur RD 548 à Silly-le-Long	État	Région	Département de l'Oise	Autres	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	0,9M€	0	0,9M€	0	1,80

Opération 5 : Déviation de Péroy-les-Gombries

Descriptif :

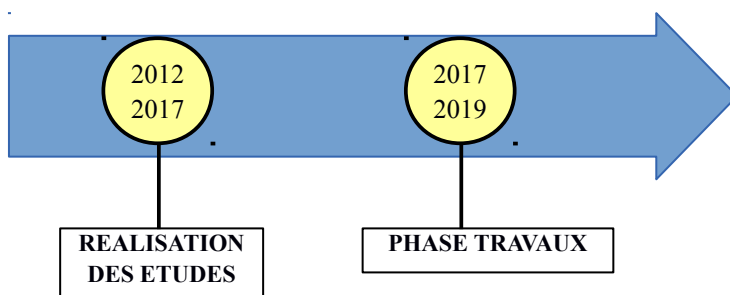
La déviation de Péroy-les-Gombries s'inscrit dans le projet d'aménagement de la RN2 entre Paris et la Belgique, et plus particulièrement entre Paris et Soissons. Il se place dans la continuité de

l'aménagement à 2 x 2 voies entre Le Plessis-Belleville et Nanteuil- le-Haudouin, section mise en service en décembre 2012.

Il s'agit de la création d'un aménagement à 2 x 2 voies, avec les caractéristiques d'une voie express sur une longueur d'environ 3 km comprenant :

- 1 ouvrage de rétablissement de la voie communale entre Péroy-les-Gombries et Boissy-Fresnoy ;
- des voies latérales au sud de la RN2, de rétablissement du trafic local et des chemins agricoles ;
- des ponts-cadre sous la chaussée, afin de permettre le passage de la petite faune.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Déviat ion de Péroy-les-Gombries	État	Région	Départeme nt de l'Aisne	Autres	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	17,558	3,128	5,515	0	26,2

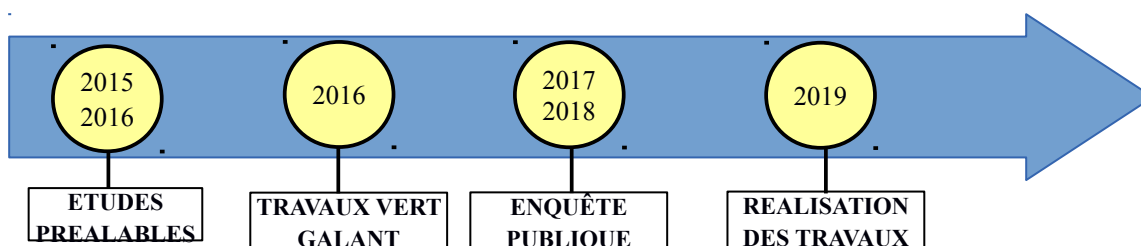
Opération 6 : Aménagement de la RN25 (la création d'un créneau de dépassement au sud de Beauval avec aménagement du carrefour du Vert Galant et échangeur nord d'Amiens)

Descriptif :

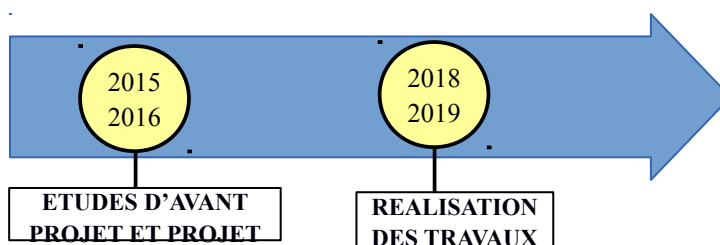
Des études générales ont été menées sur l'itinéraire : pré-diagnostic en 2011, suivi en 2012-2013 par des diagnostics, pour définir un parti d'aménagement global et cohérent. Le rendu a été présenté début 2015. L'opération comporte :

- la création d'un créneau de dépassement au sud de Beauval dans le sens Doullens -Amiens, y compris l'aménagement du carrefour d'entrée dans Beauval, la problématique des cheminements agricoles et l'aménagement du carrefour du Vert Galant.
- La requalification de l'échangeur entre la RN25 et RN1 au nord d'Amiens permettant de sécuriser l'échangeur, de favoriser le passage des modes doux et transports en commun et d'accompagner Amiens Métropole dans son projet de requalification de l'entrée Nord d'Amiens.

Calendrier de réalisation : Créneau Sud de Beauval :



Calendrier de réalisation : Échangeur Nord Amiens :



Plan de financement global :

Créneau sud de Beauval	État	Région	Département de la Somme	Amiens Métropole	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	4,75	0	0,25	0	5,0

Échangeur RN25 / RN1	État	Région	Département de la Somme	Amiens Métropole	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	3,765	0	0,11	1,125	5,0

Opération 7 : Compiègne – Soissons, mise en sécurité

Descriptif :

La RN31 entre Compiègne et Soissons traverse une suite de zones agglomérées, sur environ 8,5 km, au niveau de Trosly-Breuil, Cuise-la-Motte, Couloisy, Maison Blanche et Jaulzy.

La liste des opérations destinée à des travaux de « mise en sécurité » s'appuie sur les conclusions du diagnostic de sécurité réalisé au titre de la démarche SURE (Sécurité des Usagers sur Routes Existantes) et sur l'étude des aménagements urbains réalisée par les communes.

Une première liste établie portant sur l'ensemble de la section qui va du carrefour du Buissonnet à la limite départementale avec l'Aisne comporte pour la partie comprise entre l'entrée Ouest de Trosly-Breuil et la sortie de Jaulzy :

- des aménagements de trois carrefours ;
- des aménagements urbains à définir en cohérence avec ceux envisagés par les communes.

Calendrier de réalisation :

Diverses phases de travaux échelonnées entre 2015 et 2020.

Plan de financement global :

Compiègne – Soissons, mise en sécurité	État	Région	Départements	Autres	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	2,5M€	0	0	0	2,5M€

Objectif stratégique 2 : Ferroviaire

Opération 1 : Nœud de Creil – aménagement de voies

Descriptif :

Le nœud ferroviaire de Creil est un point névralgique du réseau ferroviaire :

- Nœud de convergence du trafic voyageurs du Y picard, Creil est une gare d'importance majeure : 18 000 voyageurs par jour, 225 trains commerciaux quotidiens à l'arrêt ou au passage (TET, TER, Transilien), remisage de trains TER et Transilien sur les voies de services.
- Nœud situé sur un axe fret Nord-Sud, Creil est également un site industriel générant du trafic (Arcelor, SMVO...) : au total, plus de 70 trains de marchandises par jour au passage ou en origine/terminus circulent.
- Nœud important pour l'exploitation, Creil accueille des sites pour la maintenance et les travaux des infrastructures ferroviaires du nord de l'Île-de-France et de la Picardie (base logistique à Nogent, base Infrarail à Petit-Thérain, voies de service utilisées par SNCF Infra).

La fréquentation et la diversité de ces activités rendent l'exploitation du nœud ferroviaire très complexe, en termes de conception horaires et de gestion opérationnelle du trafic. À l'horizon 2020, la mise en service de la liaison Roissy-Picardie renforcera encore le trafic au niveau du nœud de Creil. L'enjeu d'aménagement du nœud réside donc à la fois dans une meilleure souplesse d'exploitation mais aussi dans l'accueil de nouveaux trafics liés à la liaison Roissy-Picardie. Les fonctionnalités globales de la gare (gare de correspondance, gare traversante) doivent être précisées et étudiées.

Ainsi le projet de modernisation du nœud ferroviaire de Creil vise-t-il à améliorer la régularité des circulations et à permettre le développement du trafic voyageurs.

Dans ce cadre, le projet doit répondre aux fonctions suivantes :

- Libérer de la capacité sur les voies existantes (voies 1 à 7),
- Améliorer les performances des itinéraires traversant le nœud.

Le nœud de Creil fait partie des nœuds du réseau identifiés dans le rapport de la Commission Mobilité 21 dont la modernisation est prioritaire. Il est repris dans le programme du Grand Plan de Modernisation du Réseau adopté par le conseil d'administration de RFF du 19 septembre 2013 à la demande de l'État.

À ce jour, nous disposons des éléments suivants :

Le complément apporté à l'étude d'amélioration de l'axe Creil-Paris (2010-2011) a permis d'identifier les aménagements à réaliser sur le plan de voies en avant-gare Sud de Creil afin de fluidifier les circulations (séparation de flux). Les travaux sont prévus en 2016 et la mise en service de ces aménagements en 2019 (ie lors de la mise en service de la Commande centralisée du réseau –CCR).

En lien avec le schéma directeur de desserte du Y, l'étude exploratoire menée sur la gare de Creil en 2012 (CPER 2007-2013) a permis d'identifier les aménagements à opérer sur le plan de voies de Creil. L'étude préliminaire menée en 2014-2015 doit préciser les besoins fonctionnels et les solutions techniques à y apporter. Ces solutions seront recherchées sur la base du programme d'aménagements identifiés lors de l'étude exploratoire, mais également à travers d'autres aménagements possibles.

En effet, **l'étude détaillée de chaque aménagement (faisabilité, coût) peut nous amener à reconsidérer le programme. Ainsi la liste d'aménagement et les coûts y afférant sont-ils susceptibles d'être adaptés au cours de la phase amont du projet de modernisation du nœud ferroviaire de Creil.**

- Aménagement A : création de 1 ou 2 voies terminus côté sud en provenance de Paris,

Objectif : délester les voies 3 à 7 des trains en retournement long.

L'inconvénient majeur de cet équipement réside dans les difficultés de cisaillement de la voie 2 au sortir du faisceau de la gare de Creil.

- Aménagement B : création d'1 voie terminus côté nord, en provenance de Compiègne,

Objectif : délestage des voies 3 à 7. Cet aménagement permet d'accueillir des missions origine terminus de la majorité des trains entre Creil et Compiègne.

Une étude de niveau AVP doit être lancée en 2015 pour intégrer cet aménagement au programme de réalisation de la CCR en vue d'une mise en service en 2019.

- Aménagement D-D' : banalisation de la voie 1 à quai (circulation dans les deux sens) et accélération des entrées/sorties en voie 3

Objectif : renforcement des voies traversantes. Ces aménagements doivent permettre d'organiser des dépassements de trains avec arrêt par des trains sans arrêt (traversée de gare performante et grande simultanéité de mouvements).

- « 2TMV » (Réception de 2 trains sur une même voie) :

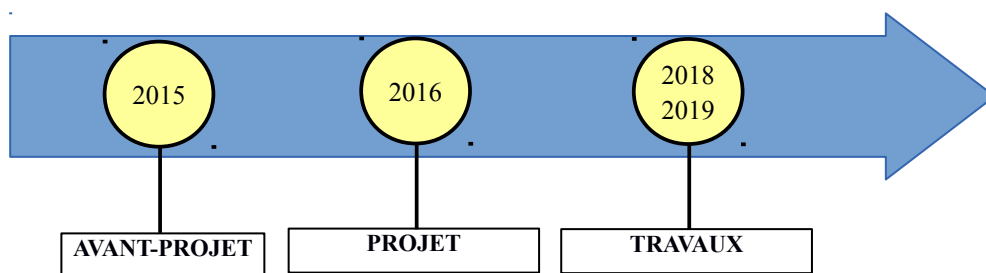
Objectif : afin de libérer des voies (notamment la voie 3, à dédier aux flux traversants), cet aménagement de signalisation permet de recevoir deux trains courts sur une même voie (voie 5).

Enfin, un autre aménagement a été identifié. Ses fonctionnalités sont à préciser, tout comme le lien qui sera opéré avec les aménagements en avant-gare Sud de Creil. À ce stade des études, nous avons pris le parti de ne pas l'inclure dans le présent CPER.

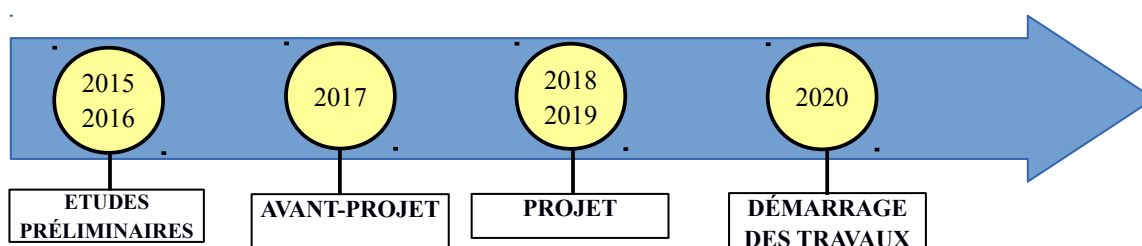
- Aménagement C : création d'1 quai et d'une nouvelle voie de desserte voyageurs sur les voies de passage fret (voie DM ou GM)

Objectif : organiser des missions origine terminus supplémentaires en gare de Creil, notamment depuis et vers Amiens et décharger ainsi les voies de passage plus proches du Bâtiment voyageur.

Calendrier de réalisation : aménagement B et 2TMV



Calendrier de réalisation : autres aménagements



Au stade d'avancement des études lors de l'élaboration du CPER, les éléments financiers relatifs aux aménagements à réaliser sur le nœud ferroviaire de Creil constituent des estimations sujettes à modification. L'analyse de la valeur à mener sur le projet global d'adaptation du nœud et les études détaillées de chaque aménagement permettront d'adapter à la fois le programme et les montants d'opération. À ce jour, les éléments disponibles sont les suivants :

Aménagements	Horizon de réalisation	minima	maxima
		en M€ courants	en M€ courants
B	2019	10,6	10,6
2TMV	2019	non évalué	
A	2021	14,5	31,6
D (DD')	2023	27,2	27,2
Total		52,3	69,4

Est intégré au présent CPER un programme global de 45M€, qui sera précisé lors de la révision à mi-parcours suite aux études détaillées.

Plan de financement global :

Gare de Creil – aménagement voies	État	Région	SNCF Réseau	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015- 2020	20,25 M€	20,25 M€	4,5 M€	45,0

Opération 2 : Gare de Creil : accessibilité passerelle ferroviaire et aménagement du pôle gare

Descriptif :

En vue de la mise en service de la liaison Roissy-Picardie, la gare de Creil doit être réaménagée afin d'améliorer l'accueil des usagers et d'absorber les flux supplémentaires générés par la nouvelle liaison.

Le lien renforcé entre Creil et Roissy et le rôle central joué par la gare de Creil au sein du Y picard ont conduit l'agglomération creilloise, la Région, l'État et les acteurs ferroviaires à travailler de concert pour un réaménagement du pôle gare et à conférer une plus grande attractivité à l'ensemble du quartier de gare.

Ainsi les évolutions suivantes sont-elles prévues :

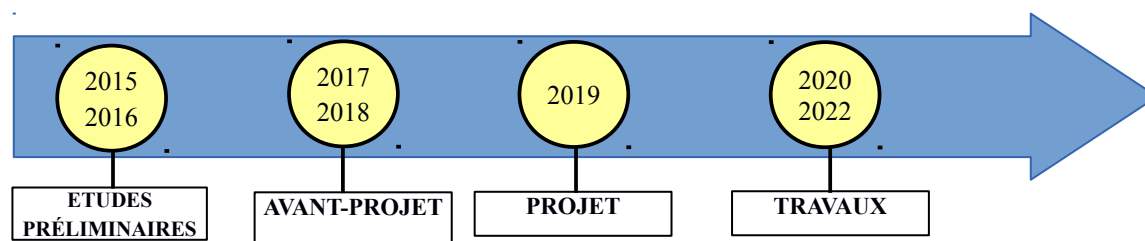
- Refonte du pôle gare :
 - Redimensionnement et mise en accessibilité en toute autonomie de la gare pour les voyageurs à mobilité réduite sur périmètres G&C et SNCF Réseau. L'étude exploratoire menée en 2012 sur la gare de Creil a permis de confirmer la nécessité de créer une passerelle pour desservir les quais ; cette passerelle traversera l'ensemble du faisceau ferroviaire afin de renforcer le lien urbain entre Creil et Nogent et d'ouvrir un 2nd accès à la gare, côté Nogent.
- Aménagement du pôle d'échange multimodal.
- Requalification du quartier de gare.

Les aspects urbains du projet de requalification du quartier de gare sont intégrés au volet territorial du contrat de plan. La présente action a vocation à soutenir les actions liées au transport et à la mobilité.

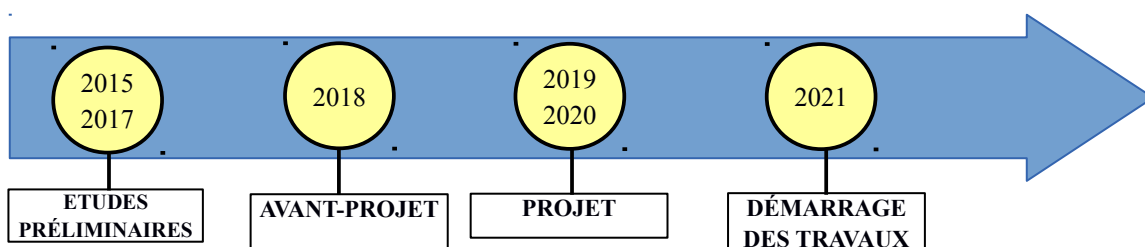
L'étude de définition et de faisabilité de la gare-passerelle (2015-mi 2016) doit permettre en phase 1 d'identifier quatre scénarios d'aménagement de la gare-passerelle et d'en évaluer la faisabilité technique et financière. La phase 2 prévoit l'analyse à un niveau d'études préliminaires du scénario retenu.

Les phases AVP-PRO-REA du projet gare-passerelle sont intégrées au présent CPER. L'État prévoit de limiter sa participation au volet « accessibilité » du projet.

Calendrier de réalisation : volet accessibilité



Calendrier de réalisation : pôle gare



Plan de financement global :

Gare de Creil – accessibilité	État	Région	Autres financeurs	TOTAL CPER (M€)
opération 2.a Volet accessibilité	15,3	15,3	3,4	34
opération 2.b Pôle gare	0			46

Opération 3 : Dépassements entre Creil et Amiens

Descriptif :

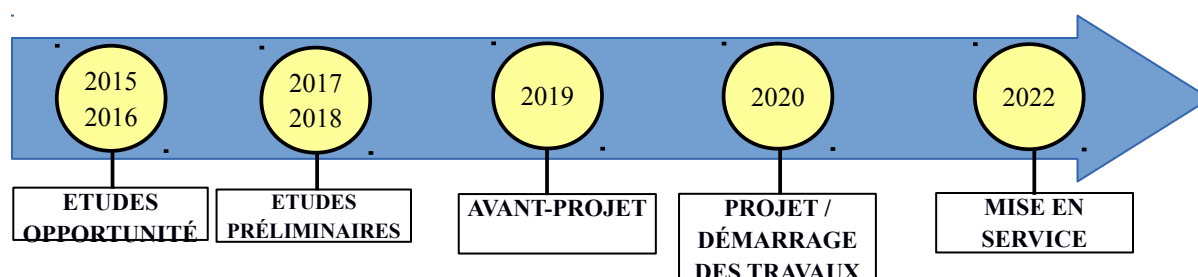
L'exploitation ferroviaire entre Creil et Amiens est marquée par l'écart important de temps de parcours entre les trains omnibus et les trains rapides (de l'ordre de 20 minutes). Pour résoudre cette contrainte de l'axe, il est envisagé de réaliser des aménagements permettant aux trains rapides de ne pas subir les contraintes des trains lents. Ainsi l'exploitation de l'axe sera-t-elle facilitée. L'utilité de cet aménagement est liée à la circulation future des TAGV vers Amiens à partir de la mise en service de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie. Ceux-ci sont sans arrêt entre Amiens et Creil, et l'amélioration des possibilités de dépassement serait alors nécessaire.

Il convient pour ce faire de :

- Mener une étude d'opportunité permettant de préciser les besoins et d'identifier les situations de blocage
- Si cette étude confirmait l'opportunité d'aménagements de dépassement entre Creil et Amiens, une étude préliminaire serait réalisée pour préciser leur localisation et leur nature.

Les études AVP-PRO puis les travaux seraient réalisés dans la foulée, pour une mise en service concomitante à celle de la liaison Roissy-Picardie.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Dépassement Creil – Amiens	État	Région	SNCF Réseau	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	6,75 M€	6,75 M€	1,5 M€	15,0

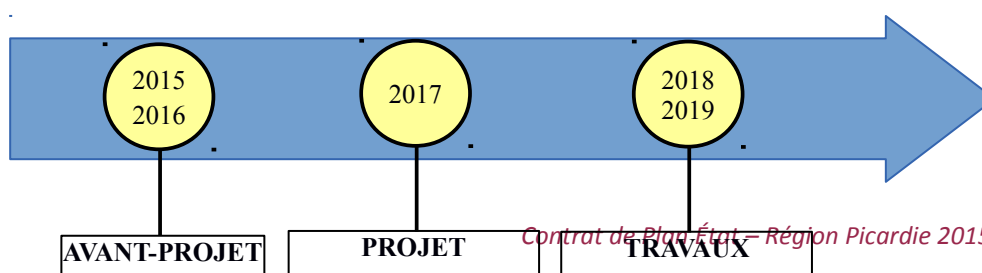
Opération 4 : Gare de Compiègne

Descriptif :

La gare de Compiègne doit être réaménagée dans son ensemble pour améliorer l'accueil des usagers d'une part et adapter le quai et l'accès au quai voie 9 d'autre part, en vue de la réception de trains supplémentaires lors de la mise en service de Roissy-Picardie.

La présente opération comprend la mise en accessibilité du périmètre SNCF Réseau de la gare (la mise en accessibilité du bâtiment voyageurs étant réalisée par ailleurs) ; elle inclut la refonte de l'accès au quai et du quai voie 9.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Gare de Compiègne	État	Région	SNCF Réseau	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	4,5 M€	4,5 M€	1 M€	10,0

Opération 5 : Électrification Amiens – Rang du Fliers :

Descriptif :

La ligne Paris-Boulogne est électrifiée de Paris à Amiens puis de Rang-du Fliers à Calais. L'électrification de la section Amiens-Rang du Fliers a fait l'objet d'une étude préliminaire (2005-2007). L'AVP, intégré au CPER 2007-2013 lors de la révision à mi-parcours, est en cours (2013-2015).

Les études d'avant-projet permettent d'étudier les points suivants :

- Gagner du temps en gare d'Amiens en évitant le changement de locomotive pour les trains Paris-Boulogne et Boulogne-Paris.
- Diffuser l'effet TGV dans la perspective du projet « Roissy-Picardie », suite à la mise en service de ce nouveau barreau à l'horizon 2020, par effet de maillage du réseau ferroviaire. À l'horizon 2020, certains TGV province-province (inter secteurs) en provenance de Roissy pourraient être prolongés au-delà d'Amiens vers Abbeville et Boulogne.
- Contribuer au développement de l'activité du fret ferroviaire à traction électrique en créant un itinéraire alternatif au flux de passage par Lille pour faciliter, entre autres, les liaisons entre les ports maritimes du Nord de la France (Calais, Boulogne et Dunkerque), la Région Île-de-France et l'Est et le Sud de la France.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre en regard des services TER/TET utilisant la traction électrique à la place de la traction thermique.

Au vu des résultats de l'AVP, les travaux seront lancés en deux phases :

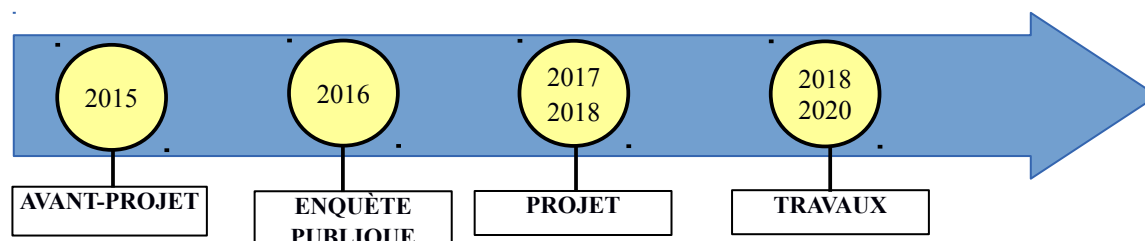
Une première phase consistera à dégager le gabarit nécessaire à l'électrification de la ligne et donc à :

- traiter les pont-routes, pont-rail ou encore passerelle, soit au total 8 ouvrages à reconstruire, rehausser ou encore à démolir,
- procéder aux dévoiements de câbles le long de la voie afin de permettre l'implantation des massifs caténaux.

Une deuxième phase comprendra la pose des caténaux et leur raccordement au réseau électrique.

L'État a vocation à intervenir à hauteur de 30% du coût total du projet. La première phase sera financée à parité entre l'État et la Région (23,4 M€ chacun). Pour la deuxième phase, dont le montant total est estimé à 153 M€, un protocole de financement, définissant les engagements définitifs des partenaires, sera établi à l'occasion de la revoiture du contrat de plan, prévue en octobre 2016.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Électrification Amiens – Rang- du-Fiers	État	Région	SNCF Réseau	EUROPE	TOTAL CPER Picardie (M€)
1 ^{ère} phase : dégagement du gabarit et travaux préparatoires	23,4 M€	23,4 M€	0		46,8 M€
2 ^{ème} phase : pose des caténaires		153,2M€			153,2 M€

Cette opération d'un montant total estimé à 222,5M€ est cofinancée avec le CPER Nord-Pas de Calais qui contribue à hauteur de 22,5 M€ (soit 10%).

Opération 6 : Études long terme

Descriptif :

Ce volet d'études porte sur les sujets suivants :

Accès au Grand Paris Express pour les TER picards

La gare du Nord, d'ores et déjà saturée et disposant de peu de possibilités d'extension, ne peut être à long terme l'unique point d'accès de la Picardie à l'Île-de-France, à l'heure où le réseau de

transport francilien va être entièrement reconfiguré avec le Grand Paris Express. Deux études exploratoires sur l'accès de la Picardie à l'Île-de-France ont été menées en 2013 :

- La première, initiée par le C8 associant les régions du bassin parisien, a étudié les possibilités d'accès aux pôles franciliens pour ces régions et comparé l'intérêt de différents points d'arrêt.
- La seconde, menée sous maîtrise d'ouvrage RFF dans le cadre du précédent CPER, a étudié les possibilités d'amélioration des accès de l'Aisne et de l'Ouest de la Picardie à l'Île-de-France et au pôle de Roissy.

En termes ferroviaires, les conclusions de ces études sont concordantes : 4 points de connexion sont jugés particulièrement pertinents :

- La gare de St-Denis-Pleyel pourrait être le point névralgique d'accès à Paris pour les Picards dans le futur (correspondances avec les lignes 14, 15, 16 et 17).
- Le Bourget constituerait une porte d'entrée efficace vers Roissy et Paris pour les habitants de l'Aisne.
- Le site d'Epinau-Villetaneuse permettrait un accès correct à Cergy pour de nombreux actifs picards via la tangentielle Nord.
- Enfin, la gare de Chelles-Gournay présente le plus fort potentiel sur l'axe Paris – Château-Thierry et améliorerait de façon significative l'accès aux grands équipements de banlieue, notamment les aéroports franciliens.

L'objet de cette action est d'étudier la possibilité d'arrêt des TER Picardie dans ces gares, sur des lignes partagées avec de nombreuses circulations différentes : TGV, TER, Intercités, Transiliens, trains fret. Elles porteront sur :

- Les perspectives de trafic : nombre de voyageurs concernés
- L'exploitation ferroviaire : impact de l'arrêt des TER dans ces gares sur les autres circulations, possibilité d'utilisation de ces points d'arrêt comme gares terminus, contribution de ce mode d'exploitation au problème de saturation de la gare du Nord
- L'infrastructure : hauteurs de quais pour permettre la coexistence de différents matériels, travaux de voies et signalisation
- La connexion au métro du Grand Paris Express : gares et itinéraires de correspondances pour les voyageurs

L'objectif est de disposer du rendu des études préliminaires à la fin du contrat pour conduire les études opérationnelles dans la période suivante de programmation. Ces études, portant sur des projets situés en Île-de-France, seront menées en partenariat avec les acteurs franciliens (État, Région, STIF).

Accès de l'Aisne et de l'ouest de la Picardie à l'Île-de-France

Dans le cadre des études présentées ci-dessus, une analyse fonctionnelle et technique d'un barreau de connexion entre la ligne Paris – Laon et la ligne à grande vitesse d'interconnexion, permettant d'assurer une liaison ferroviaire directe entre l'Aisne et le pôle de Roissy (aéroport, gare du réseau à grande vitesse, pôle d'emploi et d'activité) sera réalisée.

De la même manière, des études permettant d’appréhender les améliorations qui pourraient être apportées à l’accès du Beauvaisis à Paris via la ligne ferroviaire Paris-Beauvais pourront être réalisées afin d’améliorer le temps de parcours sur cet axe.

État et fonctionnement du réseau ferroviaire et identification des points critiques

Depuis le CPER 2007 – 2013, de nombreuses études ponctuelles ont été menées sur le réseau picard, en particulier sur la section Paris-Creil. Elles sont en général relatives à des projets d’infrastructure de développement. Cette approche, ponctuelle, dissociant l’infrastructure de l’exploitation, et visant à la définition de projets neufs, ne permet que difficilement de dégager une vision globale du fonctionnement du réseau, de ses limites en termes d’exploitation et des points fragiles de l’infrastructure.

La convention signée entre la Région et SNCF Réseau prévoit de travailler à une meilleure vision de l’évolution du réseau national en matière de maintenance, renouvellement, modernisation et développement à moyen et long terme. Cela a mené en 2014 à la réalisation d’un diagnostic sur l’état de l’infrastructure, les points fragiles, les sources d’irrégularité, les possibilités d’exploitation, et d’un plan d’action sur la ligne Paris-Laon. Cette méthode fournit aux autorités organisatrices des informations indispensables pour penser l’évolution du réseau. Cependant, les capacités d’études de SNCF Réseau ne permettront pas de mener plus d’une étude de ce type par an et de nombreuses années seraient donc nécessaires pour connaître l’état du réseau.

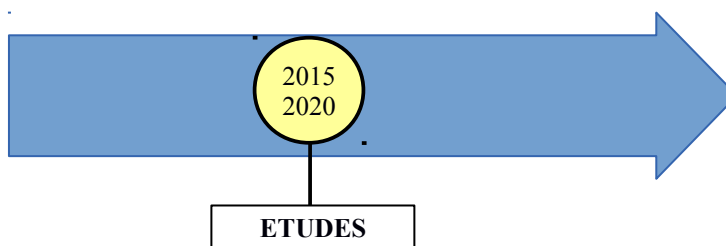
Ainsi, cette action doit permettre d’accélérer la réalisation de ce type d’études, avec l’objectif de disposer d’ici la fin du contrat de monographies sur l’ensemble des lignes ferroviaires, complétées le cas échéant par des études sur des points spécifiques (nœuds ferroviaires par exemple).

Amélioration des liaisons Picardie – Nord-Pas-de-Calais

Dans la perspective de la fusion des régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais, l’amélioration des performances des lignes Amiens-Lille, Amiens-Boulogne, Saint-Quentin – Maubeuge- Cambrai pourront être étudiées.

Calendrier de réalisation :

Tout au long de la période



Plan de financement :

Études long terme	État	Région	SNCF Réseau	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	2,25M€	2,25M€	0,5M€	5 M€

Opération 7 : Études opérationnelles Roissy-Picardie

Descriptif :

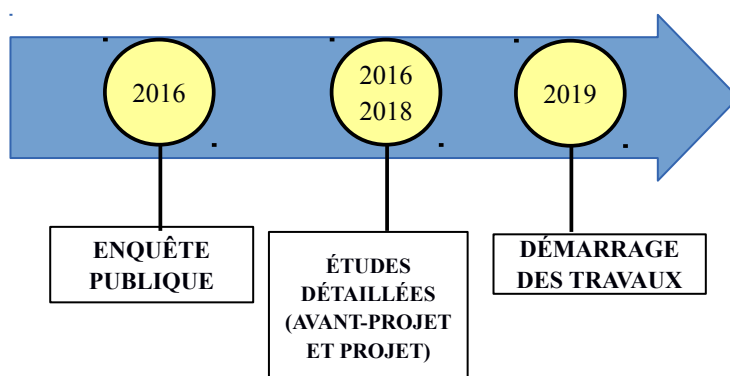
Le projet consiste à créer au nord de Roissy une ligne nouvelle de jonction de 7 km entre la ligne classique Paris-Creil-Amiens et la ligne à grande vitesse qui dessert la gare Aéroport Charles-de-Gaulle TGV. Ceci s'accompagne d'aménagements sur le réseau existant, principalement en gare de Roissy et entre la ligne nouvelle et Creil.

L'originalité du projet est de proposer un double service :

- des TGV desservant Amiens, Creil et la gare Aéroport CDG TGV, améliorant ainsi les voyages à destination des principales métropoles régionales
- des TER vers Roissy permettant d'aller travailler ou prendre l'avion.

Le CPER 2015-2020 Picardie d'une part (16 M€) et Île-de-France d'autre part (8 M€) couvre le financement de la **phase préparatoire à la réalisation** du projet Roissy-Picardie. Cette phase comprend les études détaillées (Avant-Projet Détaillé et PRO), la poursuite des procédures administratives, les acquisitions foncières et les premières libérations d'emprises. Elle est prévue d'être réalisée sur la période 2015-2017 et fera l'objet d'un financement ad hoc hors CPER.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Études opérationnelles Roissy-Picardie	État	Région	SNCF Réseau	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	3,75 M€	8,25 M€	4,0 M€	16,0

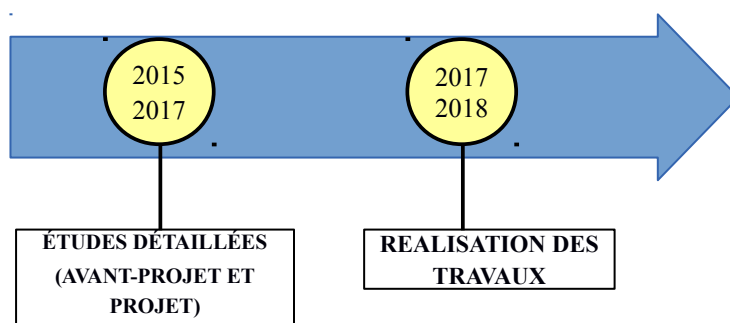
Opération 8 : Rénovation de la ligne Beauvais-Abancourt-Le Tréport

Descriptif :

L'état de ligne Beauvais-Abancourt-Le Tréport, d'ores et déjà touchée par des limitations temporaires de vitesse, entraînera sa fermeture à l'horizon 2018 si rien n'est fait. Les études préliminaires menées en 2013 ont montré qu'une rénovation de ligne était nécessaire. Il est proposé de retenir l'option d'un renouvellement voie-ballast optimisé entre Beauvais et Abancourt, section la plus circulée, ce qui redonne à la ligne une durée de vie de 30 ans au minimum, et une maintenance lourde sur la section Abancourt-Le Tréport, moins dégradée, ce qui redonne un potentiel de 15 ans de durée de vie.

Le principe d'un cofinancement Haute-Normandie – Picardie sur la section Abancourt – Le Tréport figure dans les CPER des deux régions.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

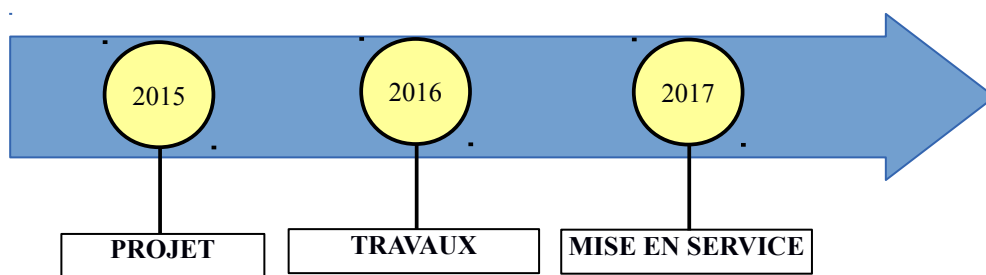
Beauvais-Abancourt-Le Tréport	État	Région	SNCF Réseau	TOTAL CPER Picardie (M€)
CPER 2015-2020	0	52,2	5,8	58

Opération 9 : Rehaussement de quais des lignes K et H pour l'arrivée du Francilien

Descriptif :

À partir de décembre 2016, les lignes H et K du STIF adopteront le matériel de type Francilien. Les gares de Le Plessis-Belleville, Nanteuil-le-Haudoin, Ormoy-Villers, Crépy-en-Valois, situées sur la ligne Paris – Crépy – Laon, et de Boran-sur-Oise, Précy-sur-Oise, St-Leu d'Esserent, Creil, situées sur la ligne Creil-Pontoise ont des quais de hauteur inférieure à 55cm, qui nécessitent d'être rehaussés pour garantir l'accessibilité avec le nouveau matériel. Ces gares étant situées en Picardie, la région est tenue d'assurer le financement de ces travaux.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Quais lignes K et H	État	Région	SNCF Réseau	TOTAL CPER Picardie (M€)
CPER 2015-2020	0	20	0	20

Opération 10 : Modernisation et mise en accessibilité des gares

Descriptif :

La loi du 11 février 2005 prévoit, entre autres, de rendre le transport ferroviaire de voyageurs accessible à l'ensemble des voyageurs, notamment les personnes à mobilité réduite. La mise en accessibilité du service de transport de voyageurs comprend une adaptation lourde des gares en plus de l'accessibilité du matériel roulant et le développement de services adaptés. La programmation des investissements à mener en gare doit être précisée, selon l'ordonnance du 26 septembre 2014, dans le cadre d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap). C'est la mise en œuvre d'une partie de cette programmation qui est prévue ici.

Calendrier de réalisation :

Études et travaux de modernisation et mise en accessibilité sur la période 2015-2020 selon la programmation définie dans l'Ad'ap.

Plan de financement global :

Gares	État	Région	SNCF Réseau	TOTAL CPER Picardie (M€)
CPER 2015-2020	1,9	16,1	2,0	20

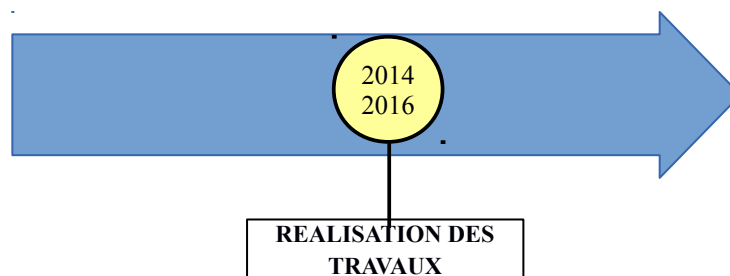
Objectif stratégique 3 : Fluvial

Opération 1 : travaux d'approfondissement de l'Oise entre Creil et Conflans

Descriptif :

Les travaux d'approfondissement de l'Oise aval dans sa section entre Conflans-Sainte-Honorine et Creil consistent en une remise à 4m de profondeur. Les travaux ont démarré en 2008, ils se sont poursuivis jusqu'en 2012, puis ont été suspendus en 2013 afin d'en élaborer le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage. Ils ont repris en 2014, il reste environ 26 000m³ de dragage à effectuer en 2015-2016.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Dragage Oise aval Creil	État (VNF)	Région	Département de l'Oise	Europe	TOTAL CPER
CPER 2015-2020	0,74 M€	0,24 M€	0,16M€	0,57 M€	1,7 M€

Opération 2 : Études de relèvement du pont de Mours

Descriptif :

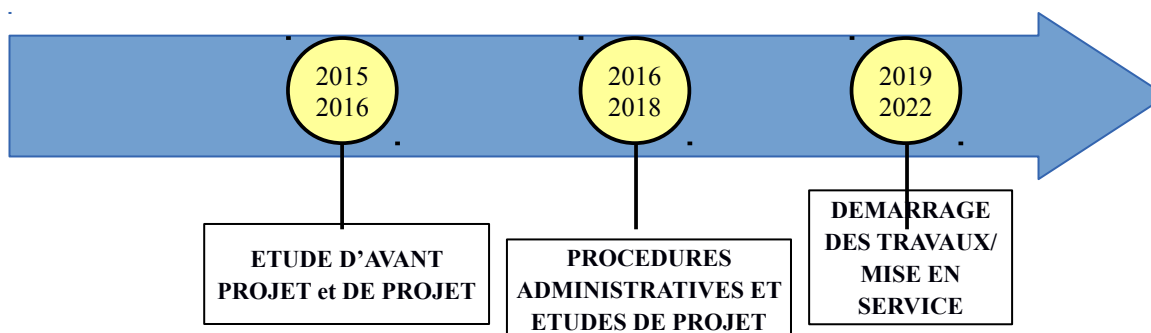
Le pont de Mours est un pont ferroviaire situé sur l'Oise. Il fait partie des opérations relevant du programme de mise à grand gabarit de l'Oise aval qui inclut aussi le projet MAGEO ; il est financé par les CPER Picardie et Île-de-France. Ce programme d'aménagement de l'Oise prévoit notamment la réalisation des aménagements nécessaires pour le passage à 2 niveaux de conteneurs. Actuellement sur l'ensemble de l'axe considéré, seul le pont de Mours ne dégage pas une hauteur libre suffisante de 5,25m.

Le pont-rail de Mours ne sera pas reconstruit en lieu et place du précédent, car l'interruption du trafic voyageur de la ligne Paris-Beauvais n'est pas envisageable. Sa reconstruction est envisagée à

20-35m en aval du pont-rail actuel, avec une hauteur de 7m permettant le passage des bateaux à 3 niveaux de conteneurs.

Seules les études sont financées au titre du CPER 2015-2020.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Pont de Mours	État (VNF)	Région	Département de l'Oise	EUROPE	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	0,59 M€	0,19 M€	0,12M€	0,45 M€	1,36

Opération 3: Études de mise à grand gabarit de l'Oise aval – MAGEO

Descriptif :

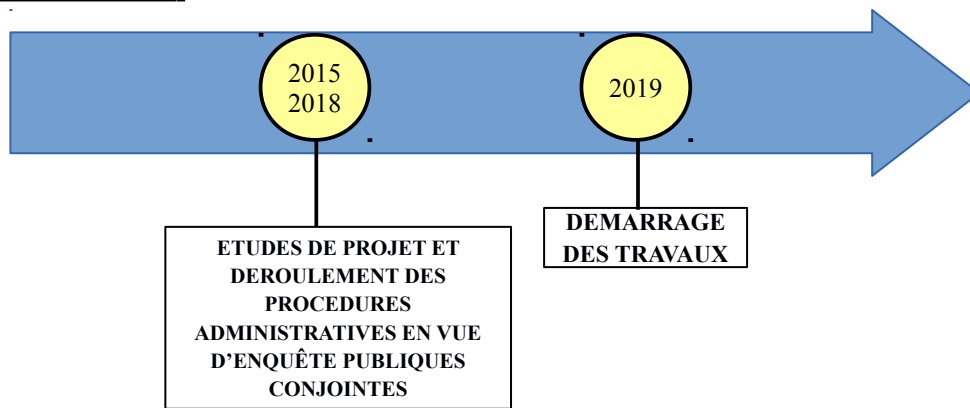
Le projet MAGEO consiste en la mise au gabarit européen Vb de la rivière Oise entre Creil et Compiègne. MAGEO constitue le débouché sud du futur Canal Seine-Nord Europe, maillon de la liaison Seine-Escaut.

Ce projet consiste à approfondir la rivière Oise pour garantir un mouillage de 4 mètres (contre 3 mètres aujourd'hui), et à adapter le chenal de navigation pour permettre le passage de bateaux au gabarit européen Vb (4 400 tonnes, 180 mètres de long, 11,40 mètres de large). Le projet MAGEO porte sur un linéaire continu de 37 km et s'étend sur 26 communes du département de l'Oise. Par ces modifications l'Oise, qui est déjà un axe à grand gabarit, passera au gabarit européen Vb.

Ce projet s'accompagne d'aménagements complémentaires : une aire de stationnement, des aires d'amarrage au niveau des zones d'alternat et le balisage pour les usagers de la voies d'eau, une protection et un renforcement des ponts, l'aménagement de certaines berges et la mise en place d'un site d'écrêtement des crues assurant la neutralité hydraulique du projet.

Seules les études, les acquisitions foncières et les premiers déplacements de réseaux de concessionnaires sont financés au titre des CPER Picardie et Île-de-France 2015-2020.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

MAGEO	État (VNF)	Région	Département de l'Oise	EUROPE	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	4,78 M€	1,55 M€	1M€	3,65 M€	10,97

Opération 4 : Aire de virement Longueil-Sainte-Marie

Descriptif :

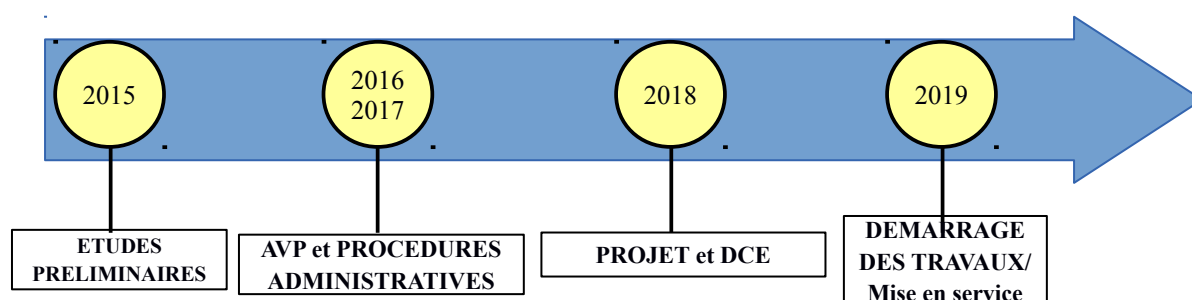
Actuellement, l'Oise entre la confluence avec la Seine et Compiègne est dépourvue d'une installation permettant à un navire de grand gabarit de faire demi-tour. Les bateaux doivent remonter jusqu'à la confluence avec l'Aisne pour trouver une zone suffisamment large.

Le port de Longueil-Ste-Marie est désormais opérationnel. L'usage de ce port sera optimisé par la réalisation du projet MAGEO qui augmentera l'emport en lourd sur l'itinéraire Oise. Dans cette attente, plusieurs acteurs locaux estimant nécessaire de disposer d'une aire de virement pour accueillir les bateaux faisant la navette entre ce site et l'aval (Paris-Rouen-Le Havre).

Deux sites pouvant accueillir une aire de retournement ont été identifiés, sur le bief de Verberie :

- à l'aval du viaduc SNCF, à proximité immédiate du port de Longueil-Ste-Marie (PK80) ;
- à l'amont du barrage de Sarron (PK 72).

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Aire de virement Longueil-Sainte-Marie	État (VNF)	Région	Autres (POPI)	Europe	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	0,46 M€	0,23 M€	1,61 M€	1,15 M€	3,45 M€

Opération 5 : Écluse de Venette

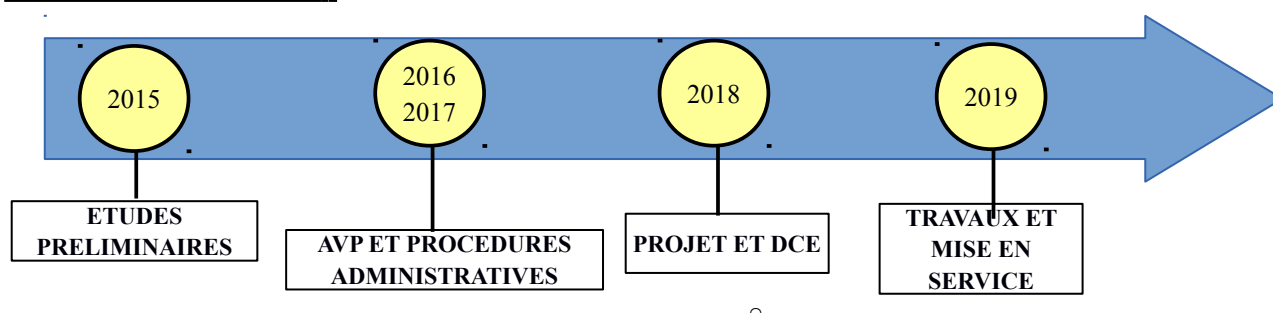
Descriptif :

Le tracé géométrique actuel du chenal pour les bateaux avalants rend l'accès à la grande écluse de Venette délicat, avec le risque d'être attiré par le courant vers le barrage et de provoquer, en cas d'accident, une grave avarie au bateau, au barrage et un risque pour les populations à l'aval, sans compter la perte de la tenue de la ligne d'eau nécessaire à la navigation.

La réalisation d'une estacade de guidage d'entrée des convois dans la grande écluse permettra d'en sécuriser l'accès pour les bateaux et d'éliminer le risque de destruction partielle du barrage entraînant une insécurité pour les riverains.

Cette opération constitue également une mesure d'accompagnement de la mise en service du canal Seine-Nord Europe et permettra ainsi d'accueillir des bateaux de gabarit supérieur.

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Écluse de Venette	État (VNF)	Région	Autres	EUROPE	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	0,77 M€	0,38 M€	0	0,58 M€	1,73

Opération 6 : Gestion trafic et ligne d'eau et téléconduite

Descriptif :

L'itinéraire Seine-Escaut actuel comprend l'Oise canalisée (2 chutes d'eau dans le Val d'Oise, cinq dans le département de l'Oise), puis une partie du canal latéral à l'Oise (écluse de Janville et Bellerive) et se prolonge par le canal du Nord. Chaque chute de l'Oise comporte un barrage et deux écluses de 180 × 12m et 125 × 12m. Les écluses ont été modernisées et les barrages reconstruits dans le cadre du Programme Interrégional d'Aménagement de l'Oise (PIAO) entre 2003 et 2011, pour un investissement d'un peu plus de 100 M€.

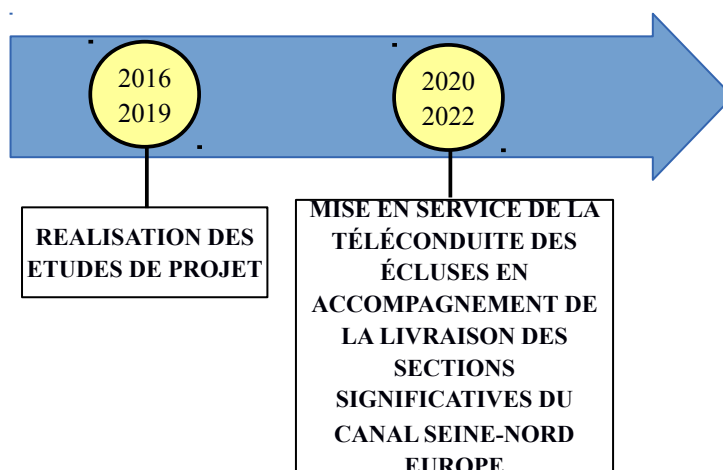
La gestion centralisée de la ligne d'eau en crue fiabilisera encore davantage le bon écoulement des crues, dans une gestion coordonnée avec les ouvrages de régulation de crue réalisés par l'Entente Oise Aisne dans le secteur de Longueil-Ste-Marie.

Pour la téléconduite, le projet consiste à regrouper en un même PC, la commande des doubles écluses des 9 sites. L'objectif d'amélioration du niveau de service aux usagers de la voie d'eau par l'élargissement de l'amplitude de navigation est recherché. L'amplitude de navigation sera portée à 14h/24 en 2014-2015. La téléconduite permettra à effectif stabilisé une nouvelle augmentation d'amplitude, qui sera fonction de l'augmentation de la demande du trafic liée notamment au projet Seine-Escaut, et qui sera portée soit à 18h/24, soit, si la mise en service de Seine-Escaut est proche, directement à 24h/24.

Ce type d'opération technologiquement assez complexe se décompose en trois grands domaines :

- la construction et l'aménagement d'un ou deux postes de commande ;
- la réalisation d'une artère de transport des données, fiabilisée et redondantes ;
- l'installation d'équipements de surface sur les écluses (interfaces de commande, sécurisation des sites, caméras, ...).

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Gestion trafic et ligne d'eau	État (VNF)	Région	Autres	EUROPE	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	4,63 M€	1,54M€	0	3,09M€	9,26 M€

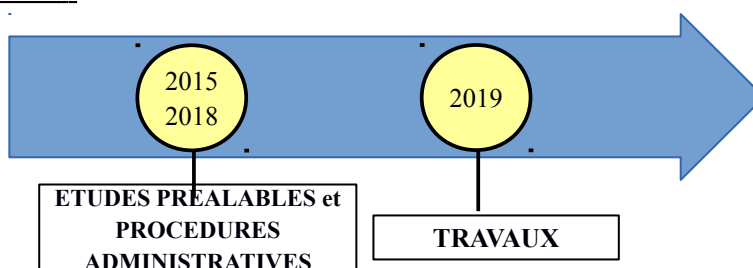
Opération 7 : Remise en navigation du canal de la Sambre

Descriptif :

Le trafic fluvial est interrompu sur la Sambre depuis 2006 en raison de l'état des ponts canaux de Macquigny et Vadencourt.

L'opération vise à réaliser les travaux nécessaires à la remise en navigation du canal de la Sambre. Elle est financée par les CPER 2015-2020 Picardie (6 M€) et Nord-Pas-de-Calais (6M€).

Calendrier de réalisation :



Plan de financement global :

Remise en navigation du canal de la Sambre	État (VNF)	Région	Autres	EUROPE	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	3,0 M€	1,5 M€	1,5 M€	0	6,0 M€

Opération 8 : Valorisation du réseau fluvial à petit gabarit

Descriptif :

Le réseau fluvial est particulièrement bien maillé en Picardie, constitué d'un axe structurant Nord/Sud (Oise, canal latéral à l'Oise, canal du Nord) et d'axes à plus petit gabarit (Aisne, canal de Saint-Quentin, Marne, canal de la Sambre à l'Oise, etc.)

Afin de favoriser le report de trafic de la route vers les modes alternatifs et notamment le mode fluvial, l'État, VNF et la Région entendent développer le recours à la voie d'eau. Alors que le trafic est en baisse, l'enjeu est de dynamiser le trafic fluvial, en opérant une meilleure interaction entre les acteurs du fluvial et le tissu économique régional.

La présente action vise à réaliser des études et des actions de promotion pour faire connaître et valoriser le réseau fluvial.

Calendrier de réalisation :

Une étude conjointe VNF-Région Picardie a été lancée en 2013 sur le réseau fluvial de Picardie. La phase 1 de diagnostic a été rendue mi 2013, la phase 2 sur les potentialités du mode fluvial est en cours. Les résultats de cette étude, attendus pour mi-2015, permettront d'établir un programme d'actions commun.

Plan de financement global :

Valorisation du réseau fluvial à petit gabarit	État (VNF)	Région	Autres	EUROPE	TOTAL CPER (M€)
CPER 2015-2020	0,22 M€	0,5 M€	0	0	0,72

Remise en navigation de la section Offoy-St Simon du canal de la Somme

Descriptif :

La section Offoy-Saint Simon (16 km) du canal de la Somme située entre le canal du Nord et le canal de Saint Quentin se situe aux deux tiers dans le département de la Somme et pour un tiers dans celui de l'Aisne. Cette section a été fermée à la navigation en 2003, suite au rapport d'expertise du Conseil général des ponts et chaussées qui signalait et analysait plusieurs types de problèmes sur les écluses (sécurité, génie civil, mécanisme, électricité, étanchéité, non respect des infrastructures et des règles de navigation par les usagers) et les biefs (sécurité, érosion des berges et instabilité des digues, envasement des biefs).

Une étude de diagnostic sous maîtrise d'ouvrage VNF, co-financée par la Région et le Département de la Somme a été lancée fin 2014. Elle doit aborder l'infrastructure, l'environnement, le développement touristique et économique pour aboutir à la définition et au chiffrage de propositions de schémas d'aménagement.

L'opportunité de travaux et de leur financement, ainsi que celle du transfert éventuel de la voie aux collectivités, ne se poseront qu'une fois le résultat des études de diagnostic connu.

À l'issue de ces études, l'opportunité d'intégrer le financement de ces travaux à l'occasion d'une revoyure des contrats de plan État-Région pourra être réanalysée par les différentes parties.

III – Critères d'éco-conditionnalité attachés au volet

Les projets d'infrastructures de transport sont encadrés par des procédures et des consultations qui veillent à la bonne prise en compte des enjeux environnementaux.

Ainsi, le principe d'éco-conditionnalité portera dans les marchés de travaux de clauses environnementales, de clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociale.

Un recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet sera établi et mis à jour au fur et à mesure de la définition du projet.

S'agissant des recommandations du rapport d'évaluation stratégique environnementale sur ce volet, la mise en œuvre du critère d'éco conditionnalité national ci-après permettra de favoriser la performance environnementale des chantiers et d'optimiser l'impact des projets sur l'environnement. Par ailleurs le volet transition écologique et énergétique du présent CPER prévoit de soutenir les démarches de covoiturage. La mise en œuvre des autres recommandations pourra être étudiée hors CPER.

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage
<p>Modernisation et développement des réseaux de transport existants</p>	<p>Favoriser la performance environnementale des chantiers</p> <p>Encourager les techniques de construction innovantes et économes en consommation et transport de matériaux ainsi qu'en dépenses énergétiques</p> <p>Favoriser l'emploi notamment en faveur des personnes et des territoires en difficultés</p> <p>Optimisation de la conception des projets quant à leur impact sur l'environnement</p> <p>Fédérer et mettre en cohérence les initiatives environnementales locales à l'occasion du projet</p>	<p>Projets routiers, ferroviaires, voie d'eau, ports maritimes ; Grand Paris Express, Vallée de la Seine, ...</p>	<p>Critère national</p> <p>Engagement du porteur de projet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : évitement et réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, la ressource en eau et la qualité de l'air, recyclage des matériaux évacués et utilisation de matériaux recyclés, organisation du chantier, proximité des fournisseurs ... - L'autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique - l'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés - Quand l'avancement du projet le permettra, et en fonction du niveau des études déjà produites, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet (gaz à effet de serre, eau, biodiversité, trame verte et bleue, articulation avec d'autres projets d'infrastructures ou de services de transport ...), puis mise à jour au fur et à mesure de la définition du projet. 	<p>Liste nationale de critères</p> <p>Qualité environnementale de la conception du projet</p>

IV – Modalités de suivi et d'évaluation

Sans préjudice des modalités de suivi qui seront mises en œuvre pour l'ensemble des volets du CPER, le suivi des opérations du volet mobilité est assuré par :

- * Un comité de suivi coprésidé par le SGAR et la Région, il se réunit 2 fois par an. Il est préparé en amont par l'ensemble des parties afin de pointer les sujets à arbitrer, les alertes à faire passer, les difficultés éventuellement rencontrées,
- * Un comité technique se réunit 2 fois par an, en alternance avec le comité de suivi. Il est coprésidé par la DREAL et la Région et réunit les opérateurs, SNCF Réseau / VNF. Ce comité passe en revue techniquement et administrativement toutes les opérations et fait remonter les éléments de synthèse et sujets à arbitrer. Deux semaines avant, les documents sont transmis par les opérateurs SNCF Réseau/VNF pour préparation du comité technique,
- * Pour les opérations ferroviaires et fluviales, des revues de projet (comité technique de suivi propre à chaque opération) ont lieu opération par opération, à un rythme trimestriel et à chaque fois que l'avancement/l'actualité de l'opération l'exige.

Une Convention-cadre entre l'État, la Région et chacun des opérateurs (SNCF, VNF) sera signée, elle pourra être annexée au CPER. Elle concerne tous les aspects de suivi technique et financier des opérations. Elle décrira par phase d'opération, les documents à produire et dans quel délai. Pour chaque opération, la convention d'application qui sera signée s'y référera et s'inscrira dans ce cadre partenarial.

VI – maquette financière du volet

		crédits contractualisés							Crédits valorisés					
		Montant total projet toutes régions	Part CPER Picardie	Etat (programme LOLF et opérateurs)	Région	CG 02	CG 60	CG 80	Autres collectivités	Etat (crédits nationaux)	Etat (crédits déconcentrés)	Région	Autres publics	Union Européenne
Volet Mobilité multimodale				169,89	336,68									
Objectif stratégique 1	Routier		97,7725	76,6M€ dans mandat										
				76,6	8,35	10,4375	0,9	0,36	1,125					
Opération 1	Déviations de Gondreville		27,9	27,9	0									
Opération 2	Déviations de Vaumoise		21,0	14,43	3,435	3,135								
Opération 3	Sécurisation de la forêt de Retz		8,3	4,725	1,7875	1,7875								
Opération 4	Échangeur RN 2 / RD 548 à Sully-le-Long		1,8	0,9	0		0,9							
Opération 5	Déviations de Péroy-les-Gombries		26,2	17,558	3,1275	5,515								
Opération 6	Aménagement de la RN 25 (aménagement du carrefour du Vert Galant, crèneau sud Beauval et échangeur nord d'Amiens)		10,0	8,515	0			0,36	1,125					
Opération 7	Compiègne – Soissons, mise en sécurité		2,5725	2,5725	0									
Objectif stratégique 2	Ferroviaire			78,1 M€ dans mandat									SNCF réseau	
			469	78,1	322,2								22,7	
Opération 1	Noeud de Creil - aménagement voies		45	20,25	20,25								4,5	
Opération 2a	Gare de Creil - accessibilité passerelle ferroviaire		34	15,3	15,3								3,4	
Opération 2b	Gare de Creil - pôle gare		46	0										
Opération 3	Dépassements Creil - Amiens		15	6,75	6,75								1,5	
Opération 4	Gare de Compiègne - voies et quais		10	4,5	4,5								1,0	
Opération 5a	Electrification Amiens-Rang du Fliers - phase 1 : dégagement du gabarit et travaux préparatoires	222,5 M€	46,8	23,4	23,4									
Opération 5b	Electrification Amiens-Rang du Fliers - phase 2 : pose des caténaires *		153,2		153,2									
Opération 6	Etudes long terme		5	2,25	2,25								0,5	
Opération 7	Etudes opérationnelles Roissy-Picardie	24 M€	16	3,75	8,25								4,0	
Opération 8	Beauvais-Abancourt-Le Tréport	73,4M€	58		52,2								5,8	
Opération 9	Rehaussement des quais lignes K et H		20		20									
Opération 10	Modernisation et mise en accessibilité des gares		20	1,9	16,1								2,0	
Objectif stratégique 3	Fluvial			15,2 M€ dans mandat										
			35,19	15,19	6,13	1,5	1,28		1,61					9,49
Opération 1	Travaux d'approfondissement de l'Oise Creil - Conflans	3,10 M€	1,7	0,74	0,24		0,16							0,57
Opération 2	Etudes de relèvement du pont de Mours	2,47 M€	1,36	0,59	0,19		0,12							0,45
Opération 3	Etudes de mise à grand gabarit de l'Oise aval (MAGEO)	19,95 M€	10,97	4,78	1,55		1,0							3,65
Opération 4	Aire de virement Longueil-Sainte-Marie		3,45	0,46	0,23				1,61 (POPI)					1,15
Opération 5	Ecluse de Venette		1,73	0,77	0,38									0,58
Opération 6	Gestion trafic et ligne d'eau et téléconduite		9,26	4,63	1,54									3,09
Opération 7	Remise en navigation du canal de la Sambre	12 M€	6,0	3,0	1,5	1,5								
Opération 8	Valorisation du réseau fluvial		0,72	0,22	0,5									

* La deuxième phase de l'électrification Amiens – Rang-du-Fliers sera préfinancée par la Région (153,2 M€).



Enseignement supérieur, recherche et innovation

I - Rappel du Diagnostic et des enjeux

Un niveau de formation et qualification inférieur à la moyenne nationale

La plupart des indicateurs de l'éducation montrent un niveau de formation des Picards globalement en progression, en dépit d'une réalité socio-économique qui la situe historiquement à un niveau moins élevé que les autres régions françaises.

Sur les 22 régions de métropole, la Picardie se situe autour du 16^{ème} rang pour la plupart des indicateurs de formation, excepté pour les STS (14^{ème} rang) et les formations d'ingénieurs (8^{ème} rang). En 2012, la Picardie est encore très touchée par l'illettrisme. La part de sa population qui en souffre s'élève à 8,2% contre 7% en moyenne nationale. La Picardie enregistre également un faible niveau de qualification et de diplômes dans les PME.

Si l'évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur est plus favorable en Picardie qu'au niveau national, une perte significative d'étudiants est observée entre d'une part la licence et le master et d'autre part ce dernier et le doctorat. Par ailleurs, les formations d'enseignement supérieur attirent peu d'étudiants provenant d'autres régions de France, à l'exception des formations d'ingénieurs.

La formation continue et par alternance est un axe stratégique pour une région qui doit faire face à de nombreuses situations de mobilité et de reconversion. C'est un élément déterminant du renforcement des relations entre le secteur public et privé. L'Université Numérique (UNRP), portée par l'UPJV et l'UTC, est un outil structurant qui a pour objectif de fédérer le monde académique (universités, lycées) et celui des entreprises. Elle constitue un outil précieux pour développer une dynamique régionale coordonnée en matière de formation, de recherche, de transfert de technologie et d'innovation.

Une recherche scientifique mieux structurée et arborant des domaines d'excellence ; une culture de l'innovation qui se développe

5 300 emplois dans la R&D picarde dont 2 800 chercheurs

En 2010, l'ensemble de la recherche et développement occupe 5 300 emplois équivalents temps plein en Picardie dont 2 800 chercheurs, soit un peu plus de la moitié. La région représente 1,4% des emplois de R&D de la métropole, poids inférieur à la part de la région dans l'emploi au niveau national (2,6%).

La prépondérance du secteur privé dans les dépenses se répercute sur l'emploi : les entreprises pèsent pour 75% dans l'emploi total de la R&D mais seulement deux tiers de l'ensemble des chercheurs travaillant pour la R&D.

Au sein du secteur privé, les chercheurs ne représentent que la moitié des emplois de la R&D en Picardie, nettement moins qu'en France (61%) et que dans l'ensemble des territoires de province (56%). À l'inverse, dans la recherche publique, la part des emplois de chercheurs (67%) est supérieure de 5 points au niveau national.

Au total, les chercheurs constituent 53% de l'emploi de la R&D, proportion parmi les plus faibles des régions. Cette caractéristique est partagée par la Haute-Normandie et la Franche-Comté, deux autres régions elles aussi industrielles, ce qui explique une plus forte présence des métiers d'ingénieurs et de techniciens parmi les emplois.

L'investissement dans la recherche est hautement stratégique. Le potentiel scientifique public s'appuie essentiellement sur les 2 universités, l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) et l'Université de Technologie de Compiègne (UTC). Structurée progressivement au cours des trente dernières années, grâce en particulier à une action très volontariste des pouvoirs publics de Picardie, la recherche publique, dont le potentiel est relativement faible en taille, recèle des secteurs d'excellence tels que la chimie et le stockage électrochimique de l'énergie, les sciences pour l'ingénieur, les mathématiques, et les sciences médicales et chirurgicales.

La recherche est également présente majoritairement en taille dans le secteur privé avec des acteurs tels que Ajinomoto, Aventis, Bostik, Clariant chimie, EADS IW, Faurecia, Inergy Automotive, MBK, Mersen, Metarom, Montupet, Nestlé, Novance, Perouse Medical, Plastic Omnium soufflage, Poclain Hydraulics, Saint Gobain Sekurit, Stelia aerospace, Thor Personal Care, Valeo Transmission...

En matière de *transfert de technologie et d'innovation*, la région bénéficie d'un réseau de centres et de plateformes, en nombre limité, mais bien structuré par rapport aux grands domaines stratégiques.

L'innovation constitue un enjeu majeur pour l'industrie régionale principalement orientée vers la production de biens intermédiaires et de biens d'équipement, particulièrement vulnérables aux aléas de la conjoncture économique. Plus de 16 000 emplois industriels ont disparu entre 2008 et 2011. Si l'on se réfère aux données relatives au crédit d'impôt recherche, la Picardie se situait en 2010 à la 13^e place des régions françaises.

Un parc immobilier en cours d'adaptation mais qui reste de qualité médiocre

En 2012, 6 423 étudiants étaient inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur du secteur privé, sous et hors contrat, et 38 037 étudiants étaient inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics.

En 2010 (dernier chiffre connu), le nombre d'emplois, enseignants et non enseignants, était de 1922.

Avec plus de 250 000 m² pour l'UPJV et 110 000 m² pour l'UTC, le parc immobilier de l'enseignement supérieur public en Picardie se classe parmi le premier tiers des régions françaises au regard du ratio des mètres carrés utilisés pour l'enseignement par étudiant.

Ses implantations dispersées sur l'ensemble du territoire dans sept villes, dans le cadre de la politique souhaitée de rapprocher l'enseignement supérieur des étudiants, sont également une des caractéristiques régionales.

Le précédent CPER a permis la construction de 55 000 m² de locaux d'enseignement et de recherche mais aussi d'engager la réhabilitation d'une partie du parc immobilier public existant.

Néanmoins, le parc, globalement vieillissant, ne répond plus aux normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité. Il est très énergivore. Ainsi, plus du tiers du parc immobilier public, dont la charge du propriétaire incombe aux établissements, est classé de E à G sur l'étiquette énergie de l'échelle des Diagnostics de Performance Energétique (soit une consommation supérieure à 450kWh EP/m² SU.an). Cette situation génère des charges de fonctionnement importantes, de plus en plus difficilement supportables par les établissements.

En matière de vie étudiante, le CROUS d'Amiens-Picardie gère 28 résidences, 8 restaurants universitaires et 11 cafétérias réparties dans les villes universitaires de l'académie. Il propose 3 337 logements, soit une capacité de plus de 3 744 lits, et offre 4400 places assises pour la restauration. La mission sociale du CROUS prend une importance particulière en Picardie dont 14 400 étudiants étaient boursiers en 2012-2013. De même, le CROUS assure le logement d'une part importante des 10% d'étudiants étrangers accueillis en Picardie.

Il est à noter que le nombre de repas servis en 2012 par le CROUS s'est élevé à 1 296 440, soit une progression de près de 15%.

Entre 2007 et 2013, plus de 500 logements étudiants ont été mis en service. Hormis à Amiens pour l'hébergement et Compiègne pour la restauration, les capacités disponibles sont suffisantes mais doivent s'adapter aux réorganisations immobilières engagées par les établissements. Le précédent CPER a permis une réhabilitation de plus de la moitié du parc d'hébergement et la création de restaurants sur les sites déconcentrés de l'UPJV. En revanche, les sites de restauration existants offrent un environnement de qualité plutôt moyenne.

2015-2020 : la mise en place d'une politique de site sur le territoire picard

Dans le cadre du CPER 2015-2020, la Picardie va s'appuyer en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, sur une politique de site déjà mise en place depuis de nombreuses années, mais dont la structuration se verra renforcée au cours des prochaines années en relation notamment avec la stratégie de spécialisation élaborée dans la perspective de la programmation 2014-2020 des fonds européens.

Cette politique a vocation à mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les grands axes stratégiques de la région. Il s'agit là d'aborder le processus d'innovation dans sa globalité, de la recherche académique à la mise sur les marchés de produits et de services.

Des domaines de spécialisation bien ciblés :

Avec la mise en place de la RIS3, la Picardie a identifié son excellence dans un nombre limité de domaines de spécialisation :

- Bioéconomie-bioraffinerie territorialisée
- Mobilité, urbanicité

Dans le CPER 2015-2020, le processus d'innovation bénéficiera de l'acquisition d'équipements scientifiques pour les équipes de recherche (montant global hors FEDER de 7,238 M€) et d'un soutien au transfert de technologie (montant global hors FEDER de 2,542 M€). Un important effet levier est exercé par les fonds mobilisés en Picardie dans les programmes des investissements d'avenir depuis 2011, et dont le montant est estimé à 103,6M€ de crédits d'État valorisés.

II – Objectifs :

Sur la période 2015-2020 et au regard des éléments de diagnostic évoqués préalablement, le volet enseignement supérieur, recherche et innovation du Contrat de plan devra permettre d'**évoluer vers un espace de l'enseignement supérieur et de la recherche mieux structuré, davantage ancré dans le territoire, plus attractif et plus lisible à l'international**. Il sera concentré sur les 3 objectifs stratégiques suivants, :

- **Objectif stratégique 1 : Enseignement supérieur et vie étudiante : la poursuite de la mise en œuvre des stratégies immobilières des établissements**
- **Objectif stratégique 2 : Recherche : acquisition d'équipements scientifiques**
- **Objectif stratégique 3 : Transfert de technologie**

Toutes les opérations et actions identifiées pour atteindre ces objectifs viennent conforter la stratégie de spécialisation intelligente (S3), dans ses différentes thématiques :

- Bioéconomie et bioraffinerie territorialisée : nutrition / santé / alimentation humaine et animale, agro-industrie et chimie du végétal, matériaux biosourcés, agro-machinisme et agriculture de précision, bioénergies et méthanisation agricole ;
- Mobilité et urbanité : transports et mobilités, conception et production de véhicules et sous-ensembles, matériaux et assemblages innovants pour l'industrie, les bâtiments et les véhicules, matériaux biosourcés, énergie/systèmes énergétiques intelligents ;
- Chirurgie reconstructive et santé/technologies ;
- Véhicules intelligents et systémique de la mobilité des voyageurs et marchandises, transports et mobilités ;
- Innovation sociale ;
- Numérique ;
- Prise en compte des risques.

Ces thématiques sont partagées avec la S3 de la Région Nord-Pas-de-Calais, et les actions et programmes envisagés dans chacun des CPER de deux Régions s'inscrivent dans un renforcement du potentiel de recherche et des dynamiques d'innovation convergents des deux territoires et dans une mise en complémentarité des actions envisagées dans la perspective de la Nouvelle Région Nord-Pas-de-Calais - Picardie.

Objectif stratégique 1 - Enseignement supérieur et vie étudiante : la poursuite de la mise en œuvre des stratégies immobilières des établissements

Parallèlement à la définition d'une politique régionale d'enseignement et de recherche, les différents établissements ont travaillé à élaborer leur schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) avec pour volonté d'optimiser la gestion de leur patrimoines immobilier et foncier tout en améliorant la vie quotidienne des étudiants, enseignants et personnels.

Ces travaux ont été conduits en lien avec les communes accueillant des sites d'enseignement supérieur, l'impact de ces établissements étant fort en matière d'urbanisme, d'aménagements urbains et de vie locale.

En ce qui concerne la vie étudiante, le CROUS a été associé aux réflexions afin d'adapter l'offre en matière de restauration et de logement aux stratégies immobilières développées par les établissements.

Les opérations proposées ont pour objectif de poursuivre la mise en œuvre des stratégies arrêtées dans les SPSI avec pour priorités :

- Achever les opérations engagées dans le précédent CPER. Il s'agit principalement de l'opération « citadelle » sur Amiens concernant l'UPJV dont les travaux sont en cours.
- Rationaliser l'usage des locaux existants et améliorer la lisibilité de l'organisation interne des établissements et des campus.
- Réduire les coûts de fonctionnement notamment en améliorant la performance énergétique du parc immobilier existant. Les actions menées en ce sens pourront bénéficier des financements du FEDER au titre du soutien à l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics.
- Répondre aux besoins des étudiants en développant et améliorant les services offerts avec une restauration diversifiée et proche, des logements réhabilités avec une typologie adaptée et la création d'espaces d'accueil et de services.

Opération 1 : UPJV : opération citadelle

Descriptif:

L'implantation de l'université de Picardie Jules Verne dans la citadelle à Amiens concerne les pôles Lettres, Langues, Histoires – Géographie, Sciences Humaines et l'ESPE (anciennement IUFM) avec une réutilisation partielle des bâtiments existants.

A terme, le total des effectifs étudiants accueillis par l'UPJV sur le site de la Citadelle sera de l'ordre de 4 000. Cette opération a été inscrite au CPER 2007-2013 pour un coût total de 94 M€ représentant la réhabilitation et la construction des bâtiments universitaires. L'opération totale s'élève à 108 M€ avec les travaux d'urbanisation et de sauvegarde du patrimoine à la charge d'Amiens Métropole.

Les financements inscrits portent sur la dernière tranche fonctionnelle de travaux. 0.400 M€ supplémentaires sont inscrits afin d'optimiser la capacité d'accueil et de renforcer la sécurité.

Plan de financement global :

Coût initial de l'opération	État Crédits résiduels à mobiliser	Région	Autres	Union européenne FEDER
94 M€	7.4 M€	Financés dans le CPER 2007-2013	3 M€ Amiens métropole (surcoût de l'opération)	néant

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Métropole d'Amiens.

Opération 2 : UPJV : opération plateau technique Santé

Descriptif:

Le renforcement de la cohérence des pôles universitaires amiénois et la réduction des coûts de fonctionnement et d'exploitation conduisent l'université à se structurer autour de deux campus. L'un se situe en centre-ville comprenant le pôle Citadelle avec les humanités, les sciences humaines et sociales et l'ESPE, ainsi que l'UFR des arts en toute proximité, le pôle scientifique et le pôle droit, économie et gestion. L'autre campus au sud de la ville à proximité immédiate du nouveau CHU, comprend les pôles technologie santé et sport.

Ce campus est destiné à accueillir les UFR de médecine, pharmacie, l'UFR de psychologie et les écoles paramédicales de façon progressive. L'accueil de ces spécialités nécessite la construction d'un plateau technique pour disposer de salles de travaux pratiques du secteur santé et accueillir deux unités de recherche en santé. La surface de ce bâtiment est de 4900 m² (soit 3920 m² SU) dont 1069 m² dédiés à la recherche.

L'université rationalisera et optimisera son patrimoine en se séparant des surfaces devenues inutiles.

Le coût de réalisation est estimé à **20 M€**.

La maîtrise d'ouvrage serait assurée par la Région.

Plan de financement global

Coût total	État	Région	Autres	Union européenne FEDER
20 M€	8.5 M€	8.5 M€		3 M€

Opération 3 : UPJV : Rénovation thermique du bâtiment C du campus du Thil

Descriptif :

Dans le cadre de l'accueil des formations santé sur le site du Thil, l'UPJV souhaite profiter d'une période d'absence d'étudiants, dans la phase de transfert du secteur SHS à la citadelle pour améliorer la performance thermique du bâtiment C du campus du Thil et obtenir ainsi le label BBC

Effinergie Rénovation. L'opération consiste principalement au remplacement des façades existantes et au renforcement de l'isolation en toiture, répondant aux objectifs attendus.

La maîtrise d'ouvrage serait assurée par l'UPJV.

Plan de financement global

Coût total	État	Région	Autres	Union européenne FEDER
6.7 M€	0 M€	6.3 M€		0.4 M€ (transition énergétique)

Opération 4 : UTC : opération démolition et reconstruction du bâtiment Avicenne (pôle mécanique)

Descriptif:

L'UTC souhaite revoir progressivement l'implantation de ses différents laboratoires afin de rationaliser son organisation et opérer un rapprochement entre recherche et formation pour renforcer les synergies possibles. Le pôle mécanique figure en priorité dans ce programme.

Le bâtiment Avicenne est le premier bâtiment de l'UTC construit en 1972. Ce bâtiment amianté doit être déconstruit compte tenu de son ancienneté et de son degré de vétusté. Il sera reconstruit (1000 m² SHON) pour le regroupement des nouvelles activités de mécanique à proximité et en extension du bâtiment Huyghens, et comportera une plateforme de fabrication laser 3D, une plateforme d'excellence opérationnelle et le développement de la plateforme hydraulique. Le coût d'opération est estimé à 4,2 M€.

La maîtrise d'ouvrage serait assurée par l'UTC.

Plan de financement global

Coût total	État	Région	Autres	Union européenne FEDER
4.2 M€	0 M€	2.10 M€		2.10 M€

Opération 5 : UTC : opération réhabilitation bâtiment Huyghens (pôle mécanique)

Descriptif:

Ce bâtiment (850 m² SHON) contenant des laboratoires a été construit en 1974. Il nécessite d'être réhabilité et restructuré en profondeur avec désamiantage des sols et des menuiseries intérieures afin de remettre à niveau la plateforme énergie électrique, créer le banc d'évaluation des performances énergétiques et installer les nouveaux plateaux technologiques.

L'opération est estimée à 2,63 M€.

La maîtrise d'ouvrage serait assurée par l'UTC.

Plan de financement global

Coût total	État	Région	Autres	Union européenne FEDER
2.63 M€	1.4 M€	0 M€		1.23 M€

Opération 6 : UTC : réhabilitation du bâtiment Dalton

Descriptif:

Le bâtiment Dalton du centre de recherche est réhabilité et restructuré partiellement pour la création d'une plateforme scientifique en catalyse hétérogène (CATALEO) sur 400 m² SHON. Ces recherches concernent le pôle chimie verte de l'UTC.

La réhabilitation du bâtiment, qui date de 1974, porte notamment sur le désamiantage des sols et des menuiseries intérieures. L'opération est estimée à 1,24 M€.

La maîtrise d'ouvrage serait assurée par l'UTC

Plan de financement global

Coût total	État	Région	Autres	Union européenne FEDER
1.24 M€	0.35 M€	0.27 M€		0.62 M€

Opération 7 : Vie étudiante : réhabilitation résidence Saint-Leu à Amiens (CROUS)

Descriptif:

La plus grande partie du parc des résidences traditionnelles du CROUS a été rénovée. Seule la résidence universitaire Saint Leu reste à réhabiliter. Construite en 1964, elle compte actuellement 225 chambres de 9 m². La réhabilitation portera sur l'amélioration de la performance énergétique, la mise en place de salles d'eau et kitchenettes individuelles et la mise aux normes des installations électriques, de plomberie, chauffage et ventilation et mise en conformité des normes d'accessibilité.

L'opération est estimée à 6,8 M€.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le CROUS Picardie.

Plan de financement global

Coût total	État	Région	Autres	Union européenne FEDER
7.0 M€	1.75 M€, dont 1.6M€ de l'enveloppe exceptionnelle	2.25 M€	CNOUS 3 M€	

Objectif stratégique 2 : Recherche : acquisition d'équipements scientifiques :

Opération 1 : Chimie verte et procédés

Descriptif:

Acquérir des équipements scientifiques nécessaires au développement de la chimie verte et des procédés pour répondre à trois objectifs de recherche :

- Obtention de nouvelles molécules bio-sourcées
- Assemblage des constituants et création de valeur ajoutée
- Choix technologiques et optimisation des procédés

Calendrier de réalisation : 2015-2020

Plan de financement global : 3,248 M€

État : 1,028 M€ + Région : 0.65 M€ + FEDER : 1.57M€

Opération 2 : Mobilisation de la ressource végétale

Descriptif:

Acquérir des équipements scientifiques nécessaires aux recherches en lien avec la production et la mobilisation durable de la ressource végétale aussi bien à l'échelle de l'exploitation agricole qu'à l'échelle du territoire, dans le cadre du développement du concept de bioraffinerie territorialisée.

Calendrier de réalisation : 2015-2020

Plan de financement global : 0,64 M€

État : 0,2 M€ + Région 0.13 M€ + FEDER : 0.31 M€

Opération 3 : Stockage de l'énergie

Descriptif :

Acquérir des équipements scientifiques pour les opérations de pré-transfert comme la fabrication des batteries, leur cyclage individuel ou en pack dans les conditions réelles d'utilisation. Acquisition par ailleurs des outils analytiques de diagnostic de mode de défaillance et de sécurité des batteries.

Calendrier de réalisation : 2015-2020

Plan de financement global : 2015-2020 : 2,31 M€

État : 0,7 M€ + 0,1 M€ (CNRS) + Région 0.44 M€ + FEDER 1.07 M€

Opération 4 : Systèmes mobiles intelligents et autonomes

Descriptif :

Renforcer et compléter les équipements des plateformes technologiques régionales de recherche sur les véhicules intelligents, les systèmes robotiques mobiles hétérogènes (drones...), les réseaux véhiculaires.

Calendrier de réalisation : 2015-2020

Plan de financement global : 2,21 M€

État : 0,7 M€ + Région 0.44 M€ + FEDER 1.07 M€

Opération 5 : Pièces et sous-ensembles pour véhicules

Descriptif :

Acquisition des équipements nécessaires aux recherches sur la production de pièces de véhicules à vocation structurelle et à capacités fonctionnelles en s'appuyant sur plusieurs plateformes technologiques de pointe, mutualisées entre les partenaires, avec un déploiement multi-site.

Calendrier de réalisation : 2015-2020

Plan de financement global : 2,53 M€

État : 0,8 M€ + Région : 0,51 M€ + FEDER : 1.22 M€

Opération 6 : Remodelage tissulaire et reconstruction

Descriptif:

Compléter les équipements scientifiques de plateaux techniques mutualisés pour structurer en région une recherche autour de la chirurgie réparatrice et la reconstruction osseuse de la face.

Calendrier de réalisation : 2015-2020

Plan de financement global : 2,21 M€

État : 0,7 M€+ Région 0.44 M€ + FEDER 1.07 M€

Opération 7 : Équipements numériques

Descriptif:

Acquisition d'équipements de calcul intensif pour la mise à niveau des plateformes actuelles (principalement à l'UPJV et à l'UTC), en soutien au projet humanités numériques.

Calendrier de réalisation : 2015-2020

Plan de financement global : 0.4 M€ : État : 0,4 M€ (enveloppe exceptionnelle)

Objectif stratégique 3 : Transfert de technologie

Opération 1 : Bio-économie

Descriptif:

financement du ressourcement recherche des structures de transfert liées au domaine de spécialisation de la bioéconomie-bioraffinerie territorialisée (CVG-PN, Agro-transfert, ressources et territoires, ARI)

Calendrier de réalisation : 2015-2020

Plan de financement global : 2,982 M€

État : 0,522 M€ + Région 0,76 M€ + FEDER 1,7 M€

Opération 2 : Mobilité, urbanicité, énergie

Descriptif:

financement du ressourcement recherche des structures de transfert liées au domaine de spécialisation : mobilité, urbanicité, et énergie (CRITT-polymères, PFT Innovaltech, ARI)

Calendrier de réalisation : 2015-2020

Plan de financement global : 2,96 M€

État : 0,5 M€+ Région 0,76 M€ + FEDER 1,7 M€

III - Critères d'éco-conditionnalité attachés au volet

Classification/dosage		Eligibilité		
Liste nationale de critères		Critère national		
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Volet valorisation et mutualisation des ressources et des synergies locales dans le projet	
Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires	Favoriser l'innovation, l'emploi et le développement économique local durable	Partenariats innovants R&D et innovation Equipements scientifiques Actions de formation...	Soutien aux filières économiques « vertes »	
Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels	Favoriser la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique Favoriser la réduction des émissions de polluants atmosphériques	Création de logements étudiants Réhabilitation et aménagement des campus Connexion des campus au numérique	Priorité aux opérations de réhabilitation et démolition /reconstruction sans création de surface complémentaire	
Soutenir une politique de site dynamique, cohérente et économiquement soutenable	Renforcer la compacité et la qualité urbaine Mettre en œuvre des technologies propres visant la sobriété énergétique et des ressources		Organisation performante de la mobilité autour du projet et/ou offre de services numériques limitant les déplacements Recyclage des matériaux évacués et/ou utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux	

Le CPER Picardie intègre des opérations impliquant la création de nouveaux bâtiments.

Ce volet présente dès lors un risque significatif d'incidences négatives qui pourront notamment impacter les dimensions environnementales suivantes : consommation de matières premières et production de déchets, qualité de l'air, bruit et consommations énergétiques et ressources foncières.

Ce volet peut néanmoins présenter des incidences positives sur l'environnement liées à la finalité poursuivie lorsqu'il promeut le développement de l'économie verte. On note ainsi que parmi la quasi-totalité des domaines ciblés par le sous-objectif 2 (recherche : acquisition d'équipement scientifique) ont un impact potentiellement positif sur l'environnement et la santé (tout dépendra des résultats de la recherche).

Principales recommandations :

- Accroître l'effet levier en mobilisant des instruments financiers en complément et / ou substitution du financement de type subvention, notamment pour les projets qui peuvent générer des recettes.
- Poser des conditions de réutilisation des locaux (minimum de rénovation nécessaire, finalité des occupations, etc.)
- Faire connaître les processus innovants et encourager le partage d'expérience (mise en réseau des maîtres d'ouvrage engagés ou intéressés et définition d'un référentiel d'entreprises favorisant ces approches,...)
- Associer automatiquement toutes opérations de création / rénovation de locaux et aménagement d'espace de travail avec une campagne d'information et des actions participatives en vue de favoriser une utilisation efficace de ces nouveaux locaux & équipements (on note notamment que les résidents dans les logements CROUS ne sont pas pécuniairement incités à surveiller leurs consommations d'eau et d'électricité car intégrée forfaitairement dans la redevance mensuelle).
- Inclure un critère sur les performances énergétiques dans les cahiers des charges pour les achats d'équipements scientifiques (sous-objectif 2)

VI – maquette financière du volet

		Crédits contractualisés			Crédits valorisés				
		Etat (programme LOLF et opérateurs)	Région	Autres collectivités	Etat (crédits nationaux)	Etat (crédits déconcentrés)	Région	Autres publics	Union Européenne
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation		24,950 M€	23,550 M€	3,000 M€				3,100 M€	17,060 M€
Objectif stratégique 1	Enseignement supérieur et vie étudiante	19,400 M€ BOP 150-231 dont 1,600 M€ envl except	19,420 M€	3,000 M€				3,000 M€	7,350 M€
Opération 1	Opération UPJV citadelle	7,400 M€	(financé sur le CPER 2007-2014)	3,000 M€ (Amiens Métropole)					
Opération 2	Opération UPJV Pôle Santé	8,500 M€	8,500 M€						3,000 M€
Opération 3	UPJV rénovation thermique bât C du campus du Thil	0,000 M€	6,300 M€						0,400 M€ (transition énergétique)
Opération 4	Opération UTC, réhabilitation bâtiment Avicenne	0,000 M€	2,100 M€	ARC déjà engagée dans une opération hors CPER pour l'UTC					2,100 M€
Opération 5	Opération UTC, réhabilitation bâtiment Huyghens	1,400 M€	0,000 M€	ARC déjà engagée dans une opération hors CPER pour l'UTC					1,230 M€
Opération 6	Opération UTC, réhabilitation Dalton	0,350 M€	0,270 M€	ARC déjà engagée dans une opération hors CPER pour l'UTC					0,620 M€
Opération 7	Vie étudiante, CROUS, Résidence Saint-Leu, Amiens	1,750 M€ dont 1,600 M€ envl except	2,250 M€					3,000 M€ CNOUS	
Objectif stratégique 2	Recherche – Equipements scientifiques	4,528 M€ BOP 172 dont 0,400 M€ envl except	2,610 M€					0,100 M€	6,310 M€
Opération 1	Chimie verte et procédés (UTC – UPJV)	1,028 M€	0,650 M€						1,570 M€
Opération 2	Mobilisation de la ressource végétale (UTC – UPJV – IPLB)	0,200 M€	0,130 M€						0,310 M€
Opération 3	Stockage de l'énergie (UPJV – UTC)	0,700 M€	0,440 M€					0,100 M€ CNRS	1,070 M€
Opération 4	Systèmes mobiles intelligents et autonomes (UPJV – UTC)	0,700 M€	0,440 M€						1,070 M€
Opération 5	Pièces et sous-ensembles pour les véhicules (UPJV – UTC)	0,800 M€	0,510 M€						1,220 M€
Opération 6	Médecine régénérative, Health care (UPJV – UTC – CHU)	0,700 M€	0,440 M€						1,070 M€
Opération 7	Numérique : Calcul intensif	0,400 M€	0,000 M€						
Objectif stratégique 3	Transfert de technologie	1,022 M€ BOP 172	1,520 M€						3,400 M€
Opération 1	Bioéconomie : CVG – Agro-Transferts (80)	0,522 M€	0,760 M€						1,700 M€
Opération 2	Mobilité: CRITT Polymères (60), Plateforme Inovaltech (02)	0,500 M€	0,760 M€						1,700 M€



Transition écologique et énergétique

I – Rappel Du Diagnostic et Des Enjeux

Les actions qui contribueront à la réalisation des objectifs du présent CPER seront mises en œuvre dans un contexte régional marqué par un émiettement communal très important, appelant un besoin d'accompagnement pour la structuration de démarches territoriales contribuant à la transition écologique et énergétique.

La Picardie est en effet composée de 2 291 communes (plaçant l'Aisne et la Somme respectivement au deuxième et troisième rang des départements comptant le plus de communes), dont 85% de moins de 1 000 habitants. Compte tenu de la faible taille des 87 EPCI Picards dont 25% comptent moins de 10 000 habitants et 1/3 de 10 000 à 20 000 habitants), la coopération intercommunale ne compense que partiellement le déficit d'ingénierie territoriale générée par cet émiettement communal.

L'appui à l'ingénierie territoriale pour la mise en œuvre des actions visant à répondre aux enjeux ci-dessous identifiés constituent donc une priorité transversale pour ce volet du contrat.

1. Un enjeu de réduction des émissions, élevées, de gaz à effet de serre :

Si la Picardie contribue aux émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau national à hauteur de sa part dans la population française, une analyse détaillée met en évidence des spécificités régionales fortes, desquelles découlent les principaux défis que les acteurs territoriaux doivent relever.

Avec 29 % des émissions de GES, l'industrie est le secteur le plus émetteur de Picardie. Le poids de ce secteur est plus élevé que la moyenne nationale, du fait de son importance relative dans l'économie régionale. La nature des entreprises industrielles (chimie, agroalimentaire) explique la part prédominante de ce secteur dans les émissions globales par leur forte intensité énergétique.

Associée à l'importance de l'industrie, la situation géographique carrefour de la Picardie explique le poids important des émissions de GES du trafic routier de marchandises qui constitue 11% des émissions régionales. Par ailleurs, le maillage territorial picard, structuré autour de petites et moyennes villes génère des mobilités importantes et l'économie régionale, organisée notamment autour d'un tissu industriel diffus et d'une agriculture intensive, contribuent à accroître les émissions de GES et les consommations d'énergie.

Le poids du secteur du bâtiment dans la consommation énergétique régionale et dans l'émission de GES est aussi important (23 % des émissions) : la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) constitue donc un enjeu majeur en cohérence avec l'évolution vers un habitat économe en énergie et en ressources, objectif du SRCAE.

Pour sa part, l'agriculture est le quatrième secteur émetteur du fait de l'utilisation d'engrais minéraux azotés et des émissions liées aux cheptels.

Le SRCAE fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à la situation en 2007, de 21% à échéance 2020 et une cible de 81% à échéance 2050. L'atteinte de ces objectifs impose d'agir à la fois sur l'efficacité carbone (maîtrise de l'énergie et réduction des GES non énergétiques) et sur le développement des énergies renouvelables qui contribueront respectivement à environ 70% et 30% des réductions des émissions.

Pour ce faire, un investissement par les acteurs publics et privés des enjeux de la transition énergétique y compris en termes d'activités économiques et d'emplois, et l'élaboration de stratégies territoriales et de programmes d'actions adaptés aux contextes locaux et dont l'efficacité est mesurée à échéance régulière apparaît nécessaire. Elle passe, notamment, par **un appui en ingénierie aux collectivités** pour la prise en compte de ces enjeux dans leurs actions, documents d'urbanisme et d'aménagement, programmes et par une animation du schéma et la conduite d'études par l'observatoire régional du SRCAE.

2. Un enjeu de développement de la production d'énergies renouvelables

Si la production d'énergie en Picardie est à 88 % d'origine renouvelable, elle ne couvre que 12 % de la consommation régionale. L'objectif régional retenu dans le SRCAE vise à atteindre en 2020 une couverture de 23% de la consommation par des énergies renouvelables, soit une multiplication par deux par rapport à la situation actuelle. Les filières prioritaires sont le bois énergie et l'éolien qui représentent les deux tiers de l'objectif, et dans une moindre mesure la géothermie. Pour cette dernière source d'énergie, l'atlas géothermique régional réalisé en 2013 fait apparaître un important potentiel de développement. La méthanisation de matières organiques constitue également une filière intéressante en lien étroit avec une logique de gestion et de valorisation des déchets.

3. Un enjeu de développement, à accélérer, de l'économie de ressources, d'espace et de matériaux au travers entre autres de l'économie circulaire et de l'éco-conception des produits et de la bonne gestion des déchets :

L'industrie picarde est, par sa structure (agroalimentaire, chimie, verrerie, papeterie notamment) très consommatrice d'énergie (l'industrie représente 38% de la consommation régionale d'énergie contre 30% à l'échelle nationale) et donc plus vulnérable aux fluctuations des cours de l'énergie et des matériaux. La recherche d'économies dans les dépenses d'énergie ou de développement de flux (matières premières, déchets, eau, transports) représente donc un enjeu majeur pour la compétitivité de l'industrie régionale et la création d'emplois durables.

Cet enjeu nécessite aussi l'évolution du système productif vers un système décarboné, s'appuyant notamment sur le développement des filières de l'économie verte. L'objectif est d'accompagner les entreprises vers la conception et la fabrication de produits économes en ressources et éco-conçus. Par ailleurs, les activités de tri et recyclage méritent d'être amplifiées. Les flux de déchets notamment dans le secteur de l'industrie et du BTP, sont à valoriser davantage. Ces flux peuvent alimenter des filières traditionnelles picardes ou faire l'objet de valorisation de « voisinage ».

Les démarches d'éco-conception restent peu développées et doivent être promues. Le modèle de l'économie circulaire qui optimise les stocks et les flux de matières, d'énergie et de déchets, et qui vise ainsi à l'efficacité de l'utilisation des ressources, est à promouvoir autour de 7 principes clés :

l'éco-conception, l'économie de fonctionnalité, le réemploi, la réparation, la réutilisation, le recyclage et l'écologie industrielle.

4. Un enjeu de préservation des ressources naturelles

Les surfaces artificielles s'accroissent depuis 1990 en Picardie, consommant beaucoup d'espaces et fragmentant les milieux. Ainsi en 2010, les sols artificialisés occupaient 7,51 % du territoire régional. Les zones naturelles d'intérêt majeur préservées représentent environ 20 % (*chiffre à préciser*) du territoire régional mais leur répartition est très inégale et leur morcellement préoccupant. La région héberge des milieux et des espèces remarquables, mais dont la régression est constante. Les outils de planification convergent ainsi sur la nécessité de préserver l'existant et, autant que possible, de développer les conditions d'une restauration d'une meilleure biodiversité dans les secteurs les plus appauvris

De plus, la phase d'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Seine Normandie et Artois-Picardie a montré l'effet positif des restaurations des cours d'eau, notamment de la continuité écologique, sur l'état écologique global des masses d'eau.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en cours de consultation sera un outil de diagnostic partagé des atouts et faiblesses du territoire dans ce domaine, et favorisera la cohérence des actions de restauration entreprises par les acteurs picards. La prise en compte adéquate de ce schéma dans les documents d'urbanisme et d'aménagement impliquera un important soutien en ingénierie tant auprès des collectivités que des bureaux d'études.

L'agriculture régionale, compétitive et fortement intégrée à l'industrie agro-alimentaire régionale, représente un atout économique majeur. Toutefois, son empreinte sur le milieu naturel est forte. La Picardie est classée en zone vulnérable aux pollutions diffuses des eaux par les nitrates d'origine agricole, et la biodiversité de certains territoires agricoles est fortement appauvrie. Dans ce cadre, la mise en conformité des capacités de stockage des exploitations reste à réaliser.

L'objectif de préservation de la ressource en eau nécessite également une animation territoriale pour l'atteindre, au travers notamment du soutien aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), aux animations et programmes d'action sur les captages prioritaires ainsi que toute animation qui permettra la mise en valeur du patrimoine aquatique des territoires. L'objectif de réduction de la contamination de l'eau par les pesticides, avec un objectif zéro pesticides à l'horizon 2020 pour l'entretien des espaces publics des collectivités, conformément à la loi Labbé, pourra être également accompagné.

5. Un enjeu de développement de gestion intégrée : la réduction de l'exposition des territoires picards au risque d'inondation

Le risque d'inondation et de submersion marine sont les principaux risques naturels présents en Picardie.

Le risque d'inondations est important sur les bassins des trois cours d'eau majeurs traversant la région (Somme, Oise, Aisne). Des programmes de prévention sont mis en œuvre depuis plus de 15 ans et doivent se poursuivre, du fait de la progressivité de mise en place des aménagements concernés. Récemment, l'application de la Directive Inondation a conduit à identifier cinq

territoires à risque important d'inondation (TRI) au titre de cette directive: Chauny-Tergnier-la Fère, Compiègne, Creil, Amiens et Abbeville.

Par ailleurs le risque de submersion marine est très présent sur la côte picarde caractérisée par un trait de côte mobile (galets, dunes, falaises), particulièrement sensible aux phénomènes météorologiques intenses. La baie de Somme et le littoral picard composent en effet un secteur où les hauteurs d'eau marines sont les plus élevées de France métropolitaine, en raison de la conjonction défavorable des vents et de la houle. Enfin, le reste du littoral picard, et certains secteurs dans les terres sont soumis au risque d'effondrement : Ault a été sélectionné dans un appel à projet national pour un projet de recul de la ville et de relocalisation des activités et des biens situés en bordure de falaise (soumise au risque d'effondrement).

Pour l'ensemble des territoires picards, l'efficacité de la politique de prévention des risques implique qu'en parallèle des actions de réduction de la vulnérabilité et de l'aléa, soient développées d'une part la culture du risque, et d'autre part sa prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. Seule cette conjonction d'actions, au travers de programmes d'actions cohérents, permettra un aménagement durable et responsable des territoires.

Dans le contexte de transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux EPCI à fiscalité propre, le soutien aux acteurs conduisant ces actions de sensibilisation ainsi qu'à l'ingénierie territoriale pour la prise en compte des mesures de prévention dans les documents d'urbanisme et sur le terrain représente une priorité majeure.

II - Objectifs

Sur la période 2015- 2020 et au regard des éléments de diagnostic et enjeux évoqués préalablement, le volet TEE sera concentré sur les 8 objectifs stratégiques suivants :

- Objectif stratégique 1 : améliorer la performance énergétique des bâtiments
- Objectif stratégique 2 : accroître l'efficacité énergétique du système productif et l'autonomie énergétique des territoires
- Objectif stratégique 3 : développer l'économie circulaire, l'économie des ressources et les pratiques de réduction et de gestion des déchets, et, favoriser l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire
- Objectif stratégique 4 : améliorer la qualité de l'air
- Objectif stratégique 5 : accompagner les projets territoriaux de développement durable
- Objectif stratégique 6 : prévenir de manière efficace les risques naturels
- Objectif stratégique 7 : préserver la biodiversité et les autres ressources naturelles
- Objectif stratégique 8 : éducation à l'environnement et au développement durable.

Dans une logique de continuité territoriale et sur la base de choix stratégiques convergents, un grand nombre d'actions et de programmes du CPER Picardie s'inscrit dans la perspective de la Nouvelle Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, avec notamment :

- Le soutien à la gestion intégrée des risques littoraux et l'appui à un réseau d'observation du risque et du suivi du trait de côte ;
- La préservation et la valorisation de milieux naturels, la restauration de continuités écologiques ;
- La mise en œuvre d'un plan, ambitieux et innovant, de rénovation énergétique de l'habitat, incluant le confortement des filières du bâtiment ;
- L'appui à la structuration de filières liées à la production de l'énergie renouvelable et à l'économie circulaire.

Modalités de financement des objectifs 1 à 5 :

Sur les thématiques financées par l'ADEME (20,76 M€ inscrits dans le mandat), le Conseil régional financera à parité, mais ne souhaite pas répartir ses financements au niveau objectif ou sous-objectif, afin de conserver une marge de liberté sur la ventilation de ces financements. Seule la participation de l'ADEME sera donc indiquée pour chacun de ces objectifs.

Pour engager les crédits en adossement au CPER, l'ADEME mettra en place une convention pluriannuelle État/ADEME/Région, qui évoluera par voie d'avenant annuel en fonction du bilan des actions menées antérieurement et du programme prévisionnel de l'année suivante. Les moyens financiers mobilisés par l'ADEME constitueront avec ceux de la Région un Fonds Régional de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (FREME).

Objectif stratégique 1 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments :

Part ADEME: 8M€

Le secteur du bâtiment représente 38% de la consommation énergétique régionale et 23% des émissions régionales de gaz à effet de serre (GES), le secteur résidentiel représentant les 2/3 de cette consommation et des émissions. Construit à 70% avant la première réglementation thermique de 1975, le parc régional de logement est plus ancien que la moyenne nationale et comporte une part plus importante de logements individuels (59% contre 57%). Les émetteurs du secteur tertiaire sont, dans l'ordre décroissant, le commerce, les activités d'enseignement, de santé et les bureaux-administrations.

Par ailleurs, en raison de la faiblesse des revenus, de la mauvaise qualité thermique des logements et du coût de l'énergie, 140 000 ménages en Picardie sont en situation de précarité énergétique (plus de 10% de leurs revenus consacrés au chauffage de leur habitation), ce qui impacte à la baisse et durablement leur pouvoir d'achat. Ce constat a motivé le développement d'outils d'accompagnement des ménages, notamment dans le cadre des CPER précédents : volet « conseil énergétique » des Fonds départementaux Solidarité Logement, aides aux travaux des Programmes d'Intérêt Général et missions de sensibilisation et de conseil auprès de ménages défavorisés par les Points de Rénovation Information Service - Espace Info Énergie (PRIS-EIE).

La mise en œuvre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) constitue donc un enjeu majeur qui s'inscrit pleinement dans l'objectif régional fixé par le SRCAE de réhabilitation énergétique au niveau BBC de 13 000 logements par an dont 3 000 logements sociaux (multiplication par 6 des efforts actuels). Le schéma fixe également un objectif de réhabilitation annuel de 2,1% du parc tertiaire privé et de 1,8% du parc tertiaire public. Il s'appuie notamment sur la structuration d'une offre dynamique et innovante en matière de réhabilitation et de construction de bâtiments, ainsi que sur la promotion d'un habitat économe en énergie et en ressources. Ces actions permettent d'envisager une réduction de 15% des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2020.

Afin de pouvoir développer une offre globale, la région Picardie a lancé l'expérimentation d'un service public de l'efficacité énergétique (SPEE) sur la période 2014-2017, avec une régie dédiée. L'objectif sur cette période est d'accompagner 2000 ménages dans la réhabilitation énergétique de leur logement pour permettre un gain d'environ 50% des consommations. La nature de l'accompagnement porte sur les travaux (du conseil en amont au suivi des travaux) ainsi que sur le financement soit directement (tiers-financement) en cas de défaillance de l'offre bancaire, soit par des partenaires bancaires (prêts longue durée) suivant les capacités d'endettement des ménages. Ce service vise également à la structuration et à la qualification des professionnels de la réhabilitation thermique par la stimulation de groupements d'entreprises et le lancement d'appels d'offre de grande envergure.

Sous objectif 1 : Accompagner la mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat :

Action 1 : Soutien à la phase d'expérimentation du SPEE, notamment au travers d'opérations pilotes territoriales

Descriptif : Sur une première période 2015-2017, l'objectif est de rénover de manière performante 2000 logements en Picardie, en accompagnant le déploiement du service (mobilisation des ménages, chantiers pilotes, maîtrise d'œuvre...).

Cette action s'inscrit dans une logique de préfiguration et de mise en place d'un outil de financement innovant des travaux de rénovation.

Calendrier : durée du CPER

Action 2 : Développement de plates- formes territoriales de la réhabilitation énergétique

Descriptif : L'objectif est d'accompagner la constitution de guichets uniques de la rénovation, notamment à l'échelle de territoires pilotes du SPEE.

Calendrier : durée du CPER

Action 3 : Animation et consolidation en lien avec le SPEE du réseau régional des PRIS-EIE

Descriptif : Créé en 1992, l'objectif de ce réseau, dont une part de l'activité est dédiée au traitement des problèmes de précarité énergétique, est d'apporter un conseil de proximité et indépendant en termes de maîtrise de l'énergie aux ménages.

Sous objectif 2 : Stimuler l'offre des professionnels : stimuler les démarches collectives de recherche, d'innovation sous toutes ses formes et de formation :

Action 1 : Mobilisation des entreprises et des prescripteurs, nouveaux produits, procédés et services

Descriptif : L'objectif est d'accompagner les entreprises ou les organismes de recherche dès l'amont de la démarche, avec un soutien à la conception, puis au développement, notamment dans les secteurs suivants :

- matériaux (expérimentation visant à soutenir l'utilisation de bois construction faisant appel à des ressources locales);
- systèmes énergétiques;
- réutilisation des déchets /matériaux;
- conception d'outils globaux de modélisation/réhabilitation ou de financement.

Il s'agira en particulier de renforcer le rôle du CODEM dans une mission d'expertise et de mobilisation des acteurs tant sur l'énergie que sur les matériaux.

Calendrier : durée du CPER

Action 2 : Formation initiale et continue des professionnels, en lien avec le CPRDF

Descriptif :

- finaliser le dispositif de formation d'ouvriers dans le cadre du programme PRAXIBAT
- développer l'utilisation des plates formes par les professionnels (qualification RGE) et pour la formation de demandeurs d'emploi (programme Région- Pôle Emploi)
- accompagner l'animation des différents réseaux (chefs de travaux, enseignants, acteurs de la formation continue)
- proposer des formations innovantes pour organiser la montée en compétences des ouvriers et artisans du bâtiment à l'horizon 2020.

Calendrier : durée du CPER

Action 3 : Stimuler l'émergence de groupements d'entreprises capables de proposer une offre globale de réhabilitation énergétique de bâtiment

Descriptif : Il s'agit de stimuler le regroupement et la structuration des professionnels du secteur du bâtiment et des énergies renouvelables, dans une logique d'adaptation et de modernisation des entreprises face aux enjeux de la performance énergétique. Le rassemblement des compétences et des savoir-faire pluridisciplinaires acquis par les entreprises seront recherchés.

Calendrier : durée du CPER

Sous objectif 3 : Stimuler et accompagner des programmes de réhabilitation énergétiques et soucieux de la qualité de l'air intérieur

Action 1 : Aides à la décision en matière de bâtiments, patrimoines et gestion de l'énergie

Descriptif : Il s'agit d'accompagner des projets de diagnostics de parcs, de comptabilité énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air intérieur, des études de faisabilité performance énergétique ou Qualité Environnementale du Bâtiment, recherche de financements innovants... Les démarches mutualisés (de type Conseil en Énergie Partagé ou Conseil Énergétique Intercommunal Rural) seront encouragées.

Calendrier : durée du CPER

Action 2 : Soutien à la réalisation de bâtiments démonstrateurs

Descriptif : Le programme portera notamment sur le soutien aux réhabilitations très performantes. Les notions de groupement d'entreprises, qualification « RGE », « énergie grise », matériaux bio-sourcés seront pris en compte.

Pour être soutenus, les projets qui s'inscrivent dans ce cadre devront contribuer à l'alimentation du centre de ressources régionales de Picardie du réseau BEEP : le CODEM.

Calendrier : durée du CPER

Objectif stratégique 2 : Accroître l'efficacité énergétique du système productif et l'autonomie énergétique des territoires

Part ADEME: 3.7 M€

Le développement des filières innovantes de production et de stockage d'énergies renouvelables et la recherche d'un système productif innovant et décarboné seront soutenus. Trois objectifs seront recherchés :

- articuler l'utilisation d'énergies renouvelables avec l'effort de sobriété et d'efficacité énergétique ;
- favoriser les solutions « de proximité » et la mobilisation de la ressource locale, notamment pour la biomasse ;
- développer la gestion de l'intermittence, notamment pour les renouvelables électriques ,avec un accent sur l'expérimentation de réseaux intelligents et le stockage de l'énergie.

L'observatoire régional Climat Air Énergie permettra d'évaluer les évolutions engagées, les actions mises en œuvre et leurs effets.

Sous objectif 1 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du SRCAE, observations énergie climat, sensibilisation et mobilisation

Action 1 : SRCAE et observations Énergie Climat

Descriptif : Le pilotage de la stratégie régionale "climat, air, énergie" nécessite de disposer d'éléments d'appréciation de la situation, d'indicateurs de réalisation des actions, et d'éléments de mesure de leurs effets. L'observatoire régional climat air énergie organise pour cela son action selon trois axes : l'amélioration de la connaissance globale, l'accompagnement des acteurs et des territoires et l'outillage stratégique des décideurs régionaux.

L'observatoire pourra entreprendre des études spécifiques et mettre en place des outils de suivi du schéma. Il animera des groupes de travail et assurera la diffusion des informations produites aux publics concernés par différents médias, notamment en assurant une mise à disposition en ligne sur Internet. Il rendra compte de ses travaux lors d'événements régionaux rassemblant les acteurs des sujets investis.

L'accompagnement de la dynamique du SRCAE sera poursuivi avec la valorisation des études engagées (Chiffres clés 2010, Afterres ...), la conduite d'études spécifiques et la mise en œuvre de la feuille de route de l'observatoire régional énergie climat. Ces travaux seront de nature à préparer l'évaluation du SRCAE en 2017 dans un contexte de réforme territoriale. Des soutiens aux démarches de type "Climagri" de réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'agriculture et la forêt pourront également être apportés.

Calendrier : durée du CPER

Action 2 : Favoriser la diffusion d'information et les campagnes de sensibilisation (jeunes, éco événements ...) dans une logique d'appropriation du SRCAE

Descriptif : L'appropriation des enjeux du changement climatique et de limitation de la vulnérabilité énergétique passe par une plus grande appropriation des problématiques climat énergie ressources par les citoyens. Elle s'appuie notamment sur des démarches de sensibilisation et mobilisation des picards, et en particulier des jeunes dans le cadre du Projet Éducatif Régional Global. Des travaux de sensibilisation et de réflexion sur l'adaptation au changement climatique pourront également être menés.

Calendrier : durée du CPER

Sous objectif 2 : Améliorer l'efficacité énergétique et carbone dans l'industrie et l'agriculture

Action 1 : Améliorer l'efficacité énergétique et carbone dans l'industrie

Descriptif : L'objectif est de soutenir des démarches de sensibilisation, formation et animation d'opérations collectives, de réalisation de diagnostics de flux énergie, matière première, eau, rejets, déchets, ou encore des investissements exemplaires de « technologies propres » permettant des économies d'énergie ou de matière première (utilités, procédés) et la réduction de rejets ou de déchets.

Calendrier : durée du CPER

Action 2 : Améliorer l'efficacité énergétique et carbone dans les pratiques de productions et de transformations agricoles : agro-ressources et production alimentaire à faible impact environnemental

Descriptif : Les interventions porteront sur l'accompagnement de démarches de prospective et recherche sur l'affectation des sols (« Afterres »), la recherche et développement sur les agro-ressources (en lien avec le pôle de compétitivité Industrie Agro-Ressources et le CVG), le développement de pratiques agricoles économes en ressources (avec le soutien d'Agrotransfert) et en matière de productions alimentaires : l'accompagnement de démarches innovantes ou exemplaires de sobriété alimentaire et de territorialisation de la production (circuits courts...).

Calendrier : durée du CPER

Sous objectif 3 : Développer la production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales

Action 1 : Accompagnement de projets de valorisation de ressources locales

Descriptif : En cohérence avec les objectifs du SRCAE, il s'agira notamment de soutenir le développement des énergies renouvelables thermiques suivantes :

- géothermie ;
- bois énergie et solaire thermique ;
- méthanisation.

L'accompagnement pourra porter sur la mise en place d'animations régionales et d'observatoires dédiés, le soutien à des études préalables ou à des projets exemplaires.

Calendrier : durée du CPER

Action 2 : Consolidation des filières de production, d'approvisionnement et d'installation/maintenance

Descriptif : l'objectif est d'optimiser les retombées socio-économiques sur les territoires en organisant et maîtrisant le développement des productions renouvelables, en favorisant par exemple les investissements participatifs. Il s'agit de soutenir :

- le développement de la filière éolienne (terrestre et off-shore) par l'accompagnement de formations, programmes de R&D et innovation ainsi que l'aide à la diversification des entreprises
- la mobilisation de la ressource bois énergie, la structuration des filières d'approvisionnement (plates formes) et des expérimentations de circuits courts d'approvisionnements (taillis à courte rotation dédié à un projet par exemple)
- le développement d'une offre structurée d'installation/maintenance

Calendrier : durée du CPER

Action 3 : Réseaux intelligents et stockage de l'énergie

Descriptif : Au-delà des études relatives à l'impact de l'intégration des énergies renouvelables sur les réseaux électriques, le programme portera notamment sur le soutien aux projets de stockage de l'énergie en lien avec le laboratoire de réactivité des solides de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), pour des applications territoriales et dans les transports.

Objectif stratégique 3 : Développer l'économie circulaire, l'économie de ressources et les pratiques de réduction et de gestion des déchets et favoriser l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire

Part ADEME: 6,9M€

La production de déchets a cessé de croître depuis 2011 en Picardie : les démarches de prévention mises en place en 2009 par plusieurs territoires, ainsi que l'évolution de modes de consommation liées à la diminution des ressources des ménages expliquent cette situation.

Il existe en Picardie une importante activité dans le domaine des déchets, et plusieurs principes de l'économie circulaire sont déjà mis en œuvre dans le cadre de politiques commune État-Région :

- le tri et le recyclage sont mis en œuvre pour les matériaux ménagers usuels, avec des filières locales de valorisation ;
- le concept de recyclerie-ressourcerie a pris naissance en Picardie, avec au travers de l'économie sociale et solidaire, le développement de la réparation et du ré-emploi d'objets ;
- depuis cinq années des démarches d'écoconception sont encouragées auprès des entreprises, afin de développer des produits économes en ressources, tant dans leur fabrication que leur usage ;
- des échanges de « flux », énergie notamment, ont pu être mis en œuvre par des entreprises voisines selon les principes de l'écologie industrielle territoriale

Ces démarches doivent toutefois être amplifiées et étendues :

- des flux de déchets notamment dans le secteur de l'industrie et du BTP, ne sont pas valorisés. Ces flux peuvent alimenter des filières traditionnelles picardes (papier, métaux, plastiques...) ou faire l'objet de valorisation de « voisinage » (écologie industrielle territoriale) ;
- les démarches d'éco-conception restent peu développées et doivent être promues ;
- les démarches visant à promouvoir l'usage d'un bien, plutôt que sa possession, tant par les entreprises que par les ménages, restent limitées.

Troisième région industrielle française, la Picardie emploie le quart de sa population active dans l'industrie. La recherche d'économies dans les dépenses d'énergie ou de flux (matières premières, déchets, eau, transports...) représente donc un enjeu majeur pour la compétitivité de l'industrie régionale.

L'évolution vers un système productif décarboné s'appuiera sur le développement des filières de l'économie verte et l'accompagnement des entreprises vers la conception et la fabrication de produits économes en ressources et écoconçus.

L'agriculture picarde est une des plus productives de France, et se situe au premier rang pour de nombreuses productions (betterave, endives, pomme de terre féculé). La surface agricole utile représente 70% de la superficie de la région et est mise en valeur par des exploitations de grande taille (98 ha en moyenne contre 55 ha au niveau national en 2010).

L'industrie agroalimentaire picarde est très diversifiée avec d'importantes plates formes de collecte et de stockage dans le domaine des céréales et oléoprotéagineux. Dans le domaine non alimentaire (agro-matériaux, agro-énergies, biomolécule) le pôle de compétitivité IAR impulse de nombreux travaux de recherche. Ces travaux de valorisation des agro-ressources s'intensifieront dans le cadre des appels à projets lancés au titre du nouveau PIA.

Les performances économiques agricoles sont le résultat de pratiques intensives et spécialisées. Les évolutions réglementaires, les objectifs de réduction des émissions de GES inscrits dans le SRCAE, et les charges liées au coût des intrants amènent à encourager des évolutions dans les pratiques et à rechercher des modes de production conciliant performances économiques et environnementales.

En amont, l'objectif visé est le maintien d'une agriculture picarde diversifiée (maintien de l'élevage), productive et doublement performante. En aval, la déclinaison régionale de la politique de l'alimentation et de la lutte contre le gaspillage alimentaire doit permettre aux consommateurs picards d'accéder à une alimentation sûre et durable.

Des diversifications sont également à encourager dans la production d'agromatériaux (isolation, composants constructifs...) ou d'énergies (méthanisation, bois énergie...).

Trois leviers d'intervention seront utilisés :

- les produits, services;
- les filières;
- les actions territoriales.

Sous objectif 1 : Évaluer les gisements de déchets, les pratiques et les coûts, mobiliser les acteurs et animer les réseaux « déchets-matières-ressources »

Action 1 : Créer un observatoire des gisements, des pratiques et des coûts

Descriptif : Qu'il s'agisse de déchets d'activités économiques ou de déchets des ménages, il s'agit d'observer les flux produits et traités, d'analyser ceux pris en charge par des filières locales et d'estimer les coûts du service, les emplois générés et le poids économique de la filière dans son ensemble. Ces données pourront être exploitées lors d'études locales d'optimisation, lors de travaux de planification ou d'exercices de structuration de filières.

Calendrier : durée du CPER

Action 2 : Mobilisation des acteurs et animation des réseaux

Descriptif : S'appuyant sur l'animation régionale « prévention » il s'agira de mobiliser les acteurs économiques, les collectivités et les associations dans différents réseaux dont l'animation sera coordonnée au niveau régional.

Calendrier : durée du CPER

Sous objectif 2 : Soutenir les démarches d'éco-innovation

Action 1 : Soutenir les démarches d'éco conception de biens et services

Descriptif : Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des démarches d'éco-conception et éco-innovation pour le développement de nouveaux produits et services en lien avec BPI, la DIRECCTE, l'ARI et l'Institut Godin. En particulier sera visé le soutien aux études préalables ou de faisabilité, les analyses de cycle de vie, les programmes de R&D et de transfert de technologie, la mise en œuvre de démonstrateurs.

Calendrier : durée du CPER

Action 2 : Soutien à l'économie de la fonctionnalité notamment dans le cadre de démarches relevant des mécanismes de l'innovation sociale

S'appuyant notamment sur l'expérience des recycleries-ressourceries, il s'agira de soutenir la création d'activités de location ou de mise à disposition de biens en lien avec les démarches d'innovation sociale.

Calendrier : durée du CPER

Sous objectif 3 : Mobiliser les gisements et structurer les filières de revalorisation et de recyclage

Action 1 : mobilisation des gisements

Descriptif : Qu'il s'agisse d'unités de tri/collecte, de déchetteries d'entreprises ou mises en place par les collectivités, la mobilisation des gisements a pour objectif d'alimenter en ressources les filières locales de traitement / valorisation / production. L'objectif est de soutenir des organisations économiques ou territoriales permettant l'optimisation des services, des filières et des coûts.

Calendrier : durée du CPER

Action 2 : filières de récupération et recyclage (matière et organique)

Descriptif : Outre les filières REP, cinq filières feront faire l'objet d'une attention particulière avec pour objectif d'orienter les flux des collectivités et des professionnels vers les unités locales de récupération existantes ou à créer : les papiers cartons, les plastiques et polystyrènes (en lien avec le CRITT Polymères), le plâtre et les déchets du BTP, les déchets organiques (en lien avec les projets de méthanisation) et les métaux.

Calendrier : durée du CPER

Action 3 : Réemploi et réparation, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire

Descriptif : L'objectif est de favoriser l'émergence et la mise en réseaux d'activités dans les filières de réemploi, de réparation et de démontage/valorisation.

Calendrier : durée du CPER

Sous objectif 4 : Promouvoir et développer l'écologie industrielle territoriale

Descriptif : L'écologie industrielle et territoriale est un mode d'organisation mis en place collectivement par les acteurs économiques à l'échelle locale, en lien avec les acteurs publics. Dans une logique de circuit-court, elle est caractérisée par :

- une mutualisation volontaire des ressources en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité ;
- un fort taux de recyclage de la matière et de l'énergie.

L'objectif est de soutenir les démarches d'animation et les équipements visant à réduire les coûts de production et/ou de réduire les consommations de matières premières :

- échange de flux de ressources (eau industrielle, déchets et sous-produits, énergie, etc.) ;
- détection de nouvelles activités (développement de nouveaux produits ou services à partir d'une ressource locale ou d'un besoin commun, etc.) ;
- mutualisation de services à l'entreprise (gestion collective des déchets, collecte et réutilisation des eaux pluviales, distribution du courrier, destruction d'archives, etc.) ;
- partage d'équipements (chaudière, production de vapeur, unité de traitement des effluents, etc.) ou de ressources humaines (emplois en temps partagés, etc.) ;
- optimisation des flux logistiques (mutualisation des flux matières et des capacités de transport, utilisation de transport moins polluants...).

Calendrier : durée du CPER

Sous objectif 5 : Stimuler la consommation responsable et la prévention de la production de déchets et gaspillages alimentaires

Plusieurs opérations engagées depuis 2011 ont montré les enjeux :

- d'une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage (notamment alimentaire dans la restauration collective) ;
- de la mobilisation de producteurs locaux dans des circuits courts.

Ces démarches ont permis d'appréhender l'importance pour les citoyens/consommateurs et les territoires de rechercher des marges d'autonomie alimentaire.

De tels enjeux existent au-delà des pratiques alimentaires. Les objectifs recherchés sont:

- susciter et d'accompagner des démarches de changement de comportement pour réduire les impacts et inciter à plus de sobriété ;
- mobiliser les acteurs des territoires sur des mécanismes de production endogènes.

Objectif stratégique 4 : Qualité de l'air

L'amélioration de la qualité de l'air s'appuiera sur la mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues au CPER, notamment :

- en appliquant des conditionnalités « air » aux investissements aidés ou en exigeant des qualifications sur les études ou travaux (RGE notamment). Par exemple, en matière de bois énergie certains critères en matière d'émissions de particules rejetées par les installations ou de qualité de la biomasse seront exigés ;
- par le soutien de projets de déplacements économes et propres, de performance énergétique des bâtiments ou d'efficacité énergétique de l'industrie ou de l'agriculture. En effet, ces projets, par une moindre consommation d'énergie, permettent de réduire l'impact sur l'atmosphère des activités ;
- en contribuant à l'appropriation des enjeux de la qualité de l'air du SRCAE par l'ensemble des acteurs de la société civile ;

Les actions de démarches de planification pour l'amélioration de la qualité de l'air (PPA de Creil notamment) qui s'inscrivent dans les cadres précités pourront être soutenues.

Objectif stratégique 5 : Accompagner les projets territoriaux de développement durable

Plan global de financement : 2.16 M€ ADEME+ 0.99 M€ BOP 113+0.09 M€ BOP 217+5.6 M€ Région+participation Région dans cadre FREME

La couverture du territoire régional par des projets territoriaux intégrés de développement durable est relativement faible, ainsi seules 21 collectivités sont engagées dans des projets type agenda 21. L'incitation des collectivités à s'engager dans l'élaboration de projets territoriaux intégrés constitue donc un enjeu régional, qui sera, en particulier dans les domaines liés aux objectifs du SRCAE, relevé dans le cadre d'une coordination de niveau régional visant à garantir une cohérence de la promotion, de l'appui et de la sélectivité adaptée des différents types de « démarches intégrées » proposés aux territoires.

La réussite en termes environnementaux, économiques (création d'activités et d'emplois) et sociaux des démarches territoriales «énergie climat ressources» passe par l'implication forte des collectivités et notamment des actions qu'elles conduisent dans le cadre de leurs compétences en matière de :

- gestion de patrimoine et de services : bâtiment, restauration scolaire, flottes de véhicules ;
- d'aménagement de l'espace et urbanisme (habitat et zones d'activité) ;
- de gestion de services publics et de réseaux : énergie, déchets, eau, transports... ;
- d'animation et de mobilisation des acteurs du territoire.

L'objectif est d'encourager des projets de développement territorial contribuant notamment à la mise en œuvre du Schéma SRCAE approuvé et du SRCE en cours de réalisation. Les projets de

territoires emblématiques (PNR Oise-pays de France et Opération Grand Site Baie de Somme) pourront bénéficier de soutien pour la réalisation d'études et la mise en œuvre d'actions.

Au-delà des politiques sectorielles d'aménagement et de mobilité, le développement des démarches « transversales » et la mobilisation des acteurs d'origines diverses autour des fonctions telles que se déplacer, produire, se loger et se chauffer, se nourrir seront soutenus, afin de développer des pratiques de sobriété et d'accroître l'autonomie et la souveraineté des territoires.

C'est l'un des enjeux du SRADDT qui au travers de ses différentes Directives Régionales d'Aménagement met en relation les questions des déplacements, d'aménagement, d'énergie ou de développement économique. L'objectif est ainsi de développer une « lecture énergie-ressources » des choix d'aménagement, et de favoriser, tant par l'urbanisme que dans le comportement des citoyens, la pratique de modes doux ou collectifs dans les déplacements. Le SRCAE a repris cette préoccupation en fixant une réduction de 17% des émissions liées à la mobilité en 2020 et 60% en 2050.

L'accent sera porté sur les projets intégrant une forte dimension participative des acteurs du territoire et notamment des acteurs économiques et des citoyens.

Sous objectif 1 : Accompagner des projets territoriaux intégrés avec des approches énergie-ressources déployés dans les différentes fonctions de la collectivité

Action 1 : Action 1 : soutien des démarches Agenda 21

Descriptif : Le soutien financier de l'État sur une étape de la démarche d'élaboration des A21 (animation, diagnostic, évaluation) permettra d'encourager la mobilisation des territoires sur ce sujet.

Action 2 : Animation et soutien des territoires pilotes en économie de ressources (énergie, matière)

Descriptif : L'objectif est d'accompagner la mise en place de gouvernances adaptées, de capacités d'animation et de mobilisation locale (agences locales de l'énergie), de mécanismes de pilotages de projets (de type Cit'ergie), et des démarches territoriales combinées énergie – ressource (territoire à énergie positive pour la croissance verte, territoire économe en ressources). Il s'agira également de favoriser les échanges d'expériences entre collectivités notamment en lien avec le futur réseau régional d'aménagement (RRA).

Calendrier : durée du CPER

Sous objectif 2 : Stimuler et accompagner les démarches d'aménagement économes en énergies, en espace et en ressources

Action 1 : Soutien aux démarches d'aménagement et d'urbanisme orientées vers le rail

Descriptif : L'objectif est de poursuivre l'accompagnement des territoires pour faire des transports collectifs ferrés une épine dorsale de l'aménagement régional.

Calendrier : durée du CPER

Action 2 : Reconquête des friches en milieu urbanisé, notamment pour des projets s'inscrivant dans le cadre des « nouvelles campagnes » ou de la requalification des quartiers de gare

Descriptif : Il est proposé de soutenir les études (hors réalisation d'étude à caractère réglementaire ou obligatoire et aide aux particuliers) permettant la connaissance et la reconquête des friches.

Calendrier : durée du CPER

Action 3 : Accompagnement des démarches de planification et d'urbanisme économes ainsi que l'adaptation des territoires au changement climatique

L'objectif est de soutenir la préparation d'opérations économes en espace, en ressources et en déplacements (éco quartiers notamment) et les études d'adaptation au changement climatique.

Calendrier : durée du CPER

Sous objectif 3: Promouvoir les systèmes de mobilités économes et socialement innovants

Action 1 : Favoriser les changements de comportement en matière de mobilité

Descriptif : Au travers des approches par la demande, et en s'appuyant sur les sciences humaines et sociales, seront soutenues les démarches d'écomobilité scolaire ou domicile travail, leurs mises en réseau et plus largement les projets d'aide au changement de comportement en matière de mobilité, notamment l'essor du covoiturage en s'appuyant en particulier sur les technologies du numérique.

Calendrier : durée du CPER

Action 2 : Accompagnement des autorités organisatrices de transport dans la mise en œuvre de politiques de mobilité durable :

Descriptif : Accompagner les démarches de planification (PDU volontaires ou assimilés, schémas directeurs modes doux ...), de services innovants (livraison de marchandises en ville, télétravail, auto-partage, conseil en mobilité), d'études et d'expérimentations permettant de faire connaître les offres de transports collectifs et développer leur attractivité (meilleure connaissance des attentes des usagers, concertation grand public).

Calendrier : durée du CPER

Action 3 : Soutien aux démarches ou technologies émergentes et aux pratiques socialement innovantes

Descriptif : En lien avec les travaux des laboratoires universitaires régionaux, il est proposé de soutenir des démarches de planification ou expérimentations sur des technologies émergentes (batteries, infrastructures de recharges de véhicules électriques notamment).

Calendrier : durée du CPER

Sous objectif 4 : accompagner les démarches de labellisation et projets de développement intégré des territoires emblématiques

Descriptif : L'État et la Région soutiendront :

Le Parc Naturel Régional Oise Pays de France (PNR) en l'accompagnant dans le renouvellement de la labellisation prévue en 2016/2017, et la mise en œuvre de la nouvelle charte, d'actions en vue de maintenir ou restaurer les continuités écologiques, ainsi que de son évaluation périodique.

Compte tenu des enjeux majeurs que représente le littoral picard à l'échelle régionale, un projet global de développement durable, pourvu d'une gouvernance élargie et mobilisée, doit être élaboré et soutenu. Le projet de parc naturel régional (PNR) en Picardie Maritime a vocation à porter de manière transversale un tel projet, de manière à permettre l'expression de solidarités territoriales. Il pourra être soutenu par l'État dès lors qu'il obtiendra la labellisation prévue par les textes. Seront également soutenus les projets de développement durable concourant aux objectifs partagés sur ce territoire. Le Grand Site de France, notamment son programme d'actions prioritaires 2012-2017, y contribuera comme outil privilégié de la valorisation des paysages et de la préservation des milieux.

Calendrier : durée du CPER

Objectif stratégique 6 : prévenir de manière efficace les risques naturels

La Picardie recèle trois grands secteurs exposés aux risques d'inondation et de submersion marine :

- le littoral;
- la vallée de la Somme, avec les TRI d'Amiens et Abbeville
- le bassin versant de l'Oise, y compris la rivière Aisne, avec les TRI de Chauny-Tergnier-La Fère, de Compiègne et de Creil.

Ces secteurs disposent d'une structuration territoriale à même de conduire des programmes d'action combinant des démarches de protection, d'amélioration de la résilience des territoires face au risque, et de relocalisation d'enjeux lorsque c'est possible.

Pour cet objectif, les règles d'éligibilité des actions soutenues par l'État au titre du CPER sont celles du fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit fonds Barnier) et celles des programmes d'intervention des agences de l'eau, centrés sur des aménagements « doux » d'accompagnement, permettant de prévenir et de ralentir les inondations à l'échelle des bassins versants, dans l'objectif d'amélioration écologique des cours d'eau, des bassins versants, zones humides et champs d'expansion des crues associées.

Sous-objectif 1 : Soutenir la gestion intégrée des risques littoraux

Action 1 : mettre en œuvre le PAPI littoral

Descriptif : Après la labellisation d'un programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) d'intention en mars 2012 pour le littoral Picard, les études en cours doivent aboutir début 2015 à la présentation par le syndicat mixte Baie de Somme grand littoral picard, d'un programme d'actions pour la façade maritime des estuaires de la Somme, de la Bresle et de l'Authie.

Sur le volet submersions marines les axes du PAPI permettant d'agir sur l'ensemble des leviers de réduction des risques y seront développés :

- amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, avec des actions de suivi du trait de côte, de connaissance des dynamiques et des milieux maritimes, notamment par le soutien au réseau d'observation du littoral normand picard (ROLNP). Ces actions de connaissance concourent également à la mise en œuvre du programme d'action pour les milieux marins pris en application de la directive cadre stratégique pour le milieu marin ;
- surveillance et prévision des submersions ;
- prise en compte du risque dans l'urbanisme, renforçant le lien entre le littoral et l'arrière littoral ;
- réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- réduction de l'aléa, par des travaux de confortement pour les secteurs le nécessitant ;
- gestion des ouvrages de protection, et de leurs risques de défaillance, hors entretien.

De façon complémentaire au PAPI littoral, la stratégie de relocalisation des biens face au recul du trait de côte à Ault, sera mise en œuvre. Les enseignements issus de l'appel à projet

"expérimentation de la relocalisation des activités et des biens exposés : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux" seront, dans ce cadre, valorisés.

Calendrier : à partir du second semestre 2015.

Sous-objectif 2 : Prévenir les risques inondation sur le bassin versant de la Somme

Plan de financement global : État 2,3M€ + Région 0,7 M€+participation CG 80 à définir+ FEDER : 0.45 M€

Action 1 : mettre en œuvre l'axe "inondation" du plan Somme II

Descriptif : Amiens et Abbeville sont les deux territoires à risque important au titre de la directive inondation du bassin de la Somme. Cependant, bien avant cette identification comme TRI, des programmes d'actions de lutte contre les inondations ont été mis en œuvre sur l'ensemble du bassin de la Somme, tels que le plan Somme 2009-2013. Un second plan Somme 2015-2020 est en cours de finalisation par l'AMEVA, et dont le premier axe reste la prévention des inondations. Au-delà des actions de réduction de l'aléa, ce second plan Somme met l'accent sur les actions de réduction de la vulnérabilité, de maîtrise de l'urbanisation et de sensibilisation à la culture du risque.

Calendrier : à partir du second semestre 2015

Sous-objectif 3 : Prévenir les risques inondation sur le bassin de l'Oise

Plan de financement global : 1 M€ État (FPRNM) + Région 0,3 M€ + FEDER 0,3 M€ + CG Aisne et Oise (montant à définir) + Collectivités TRI (montant à définir)

Action 1 : Mettre en œuvre la stratégie de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne, hors réduction de l'aléa.

Descriptif : Creil, Compiègne et Chauny-Tergnier-La Fère sont les TRI au titre de la directive inondation du bassin (picard) de l'Oise. Cependant, bien avant cette identification comme TRI, des programmes d'actions de lutte contre les inondations avaient été mis en œuvre sur le bassin de l'Oise, en particulier des ouvrages écrêteurs de crues avec les sites de Longueil Sainte Marie (60) et de Proisy (02).

La réduction de l'aléa sur les rivières Oise et Aisne bénéficie aux territoires picards mais également à l'aval, en particulier en Île de France (Val d'Oise notamment). Les actions relevant de cette thématique sont contractualisées dans le cadre interrégional du contrat de projets interrégional du bassin de la Seine (CPiER Seine).

Les actions prévues au titre du CPER Picardie intègrent les projets de développement de la connaissance et de la culture du risque, de développement des systèmes de surveillance, d'alerte et de gestion de crise, de meilleure intégration du risque dans l'urbanisation, notamment suite à l'atelier national "territoires en mutation exposés aux risques" conduit en 2013 et 2014, de réduction de la vulnérabilité des biens et activités existants et de gestion des ouvrages hydrauliques. Ces actions doivent s'inscrire dans un ensemble cohérent d'actions, de

type PAPI, déclinant les stratégies locales de gestion du risque inondation en cours d'élaboration pour chaque TRI avec l'appui de l'Entente Oise-Aisne.

Calendrier : 2016-2020

Objectif stratégique 7: préserver la biodiversité et les autres ressources naturelles

Les ressources naturelles, y compris la biodiversité, sont soumises à des pressions principalement d'origine urbaine, industrielle et agricole. L'évolution climatique est également un facteur d'évolution à prendre en compte.

Face au défi de préserver durablement ces ressources indispensables, et notamment enrayer la perte de biodiversité, les documents de planification environnementale (SDAGE, PAMM, SRCE, documents d'objectifs Natura 2000) encouragent l'ensemble des acteurs des territoires à intensifier leurs efforts vers l'atteinte de cet objectif.

De manière opérationnelle, le premier levier à mobiliser consiste au développement des connaissances concernant les ressources naturelles régionales afin d'optimiser l'action collective. Ces connaissances doivent être partagées avec le plus grand nombre.

La préservation et la restauration des milieux aquatiques (y compris marins) et terrestres, et des continuités écologiques, est l'action centrale de cet objectif. La mise en œuvre d'actions de préservation peut nécessiter une animation territoriale dédiée, par exemple pour les SAGE ou Natura 2000. Cette animation accompagne et oriente les projets de restauration et de préservation.

Enfin, la lutte contre les pollutions diffuses nécessite de mettre l'accent sur deux aspects :

- la mise aux normes des exploitations d'élevage découlant de l'extension des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole ;
- la généralisation des démarches de type « terres saines sans pesticides » ;

Pour cet objectif, les règles d'éligibilité des actions soutenues par les agences de l'eau au titre du CPER sont celles relatives à leurs programmes d'intervention.

Sous-objectif 1 : Acquérir des connaissances et des données sur la biodiversité, les ressources naturelles et les pressions qui s'exercent sur elles

Plan global de financement: 3,1M€ État + 1,8 M€ Région + participation autres collectivités à définir + FEDER/FEADER mobilisable

Action 1: mobiliser et coordonner les capacités d'expertise des opérateurs régionaux, notamment le Conservatoire Botanique national de Bailleul, Picardie Nature, et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie dans le but de créer un observatoire régional de la biodiversité capitalisant et diffusant l'ensemble des données disponibles ;

Calendrier: durée du CPER

Action 2 : améliorer la connaissance des effets du changement climatique sur les milieux pour mieux définir les mesures d'adaptation ;

Calendrier : durée du CPER

Action 3 : améliorer la connaissance du cycle de l'eau, des milieux aquatiques et humides et de leurs interactions ;

Calendrier : durée du CPER

Action 4 : sensibiliser et former les acteurs picards à la valorisation et la préservation du patrimoine naturel, source d'attractivité pour la région.

Calendrier : durée du CPER

Sous objectif 2 : Préserver, valoriser, gérer les milieux naturels et, le cas échéant, restaurer les continuités écologiques

Plan global de financement : 27,67 M€ État + 12 M€ Région + participation autres collectivités à définir+FEDER et FEADER mobilisable

Action 1 : Soutenir les animations territoriales permettant l'émergence d'actions cohérentes pour la préservation des ressources naturelles

Descriptif : La mise en œuvre d'actions à grande échelle requiert la sensibilisation, la coordination et la synergie de nombreux acteurs. Pour cela des actions d'animation territoriale permettent d'accroître considérablement la pertinence et la pérennité des actions engagées. Ces dispositifs d'animation sont mis en œuvre pour la déclinaison des directives Natura 2000, à travers les animateurs de sites Natura 2000 et les comités de pilotage de sites, pour la directive cadre sur l'eau, à travers les SAGE et les commissions locales de l'eau, et pour d'autres thématiques : protection des captages, protection de réseaux de sites naturels de fort intérêt écologique, prise en compte du SRCE.

Calendrier : durée du CPER

Action 2 : préserver, entretenir, valoriser et, quand cela est pertinent, restaurer les milieux naturels

Descriptif : le plan stratégique d'action du schéma régional de cohérence écologique de Picardie définit les priorités d'action de l'Etat et de la Région en matière de préservation, de valorisation et de restauration des milieux naturels. La mise en œuvre de ces priorités fait appel à plusieurs types d'actions :

- identifier les sites patrimoniaux riches en biodiversité, puis définir pour chacun une stratégie de protection et/ou de gestion, en exploitant les apports de l'observatoire régional de la biodiversité issu du sous-objectif 1 ;
- préserver, entretenir et, quand cela est pertinent, restaurer certaines zones humides, cours d'eau et milieux aquatiques et les milieux terrestres patrimoniaux (landes, pelouses calcicoles..). La restauration de la fonctionnalité des habitats humides et aquatiques pourra concerner la remise en état et l'aménagement des berges à l'aide de méthodes naturelles, la restauration et la création de frayères à brochet, la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau, la restauration morphologique des cours d'eau, la préservation des espaces de mobilité et de bon fonctionnement des cours d'eau. Les milieux terrestres patrimoniaux devront bénéficier également de mesures de restauration et de gestion conservatoire comparables : restauration du pâturage sur des pelouses calcicoles en déprise, par exemple ;
- lutter contre le développement des espèces invasives ;
- gérer les eaux de ruissellement et lutter contre l'érosion provoquant la dégradation des milieux : soutenir les plans d'action cohérents à l'échelle des bassins versants (plan Somme, stratégie Oise Aisne) ;

L'État et la Région financeront donc en priorité les actions identifiées dans le plan stratégique d'action du SRCE de Picardie.

Calendrier : durée du CPER

Sous-objectif 3 : lutter contre les pollutions diffuses

Plan global de financement : 6,1 M€ État (crédits agences de l'eau) + 1 M€ Région + FEADER

Action 1 : aider les exploitants agricoles à financer les coûts de la mise aux normes des élevages, notamment les installations de stockage des effluents, consécutive à la révision (2015) des zones vulnérables aux pollutions diffuses des eaux par les nitrates d'origine agricole.

Plan global de financement pour les exploitations du bassin Artois-Picardie : 3 M€ agence de l'eau Artois-Picardie + 5.11 M€ de FEADER en contrepartie des fonds de l'agence.

Le plan de financement de la mise aux normes des exploitations du bassin Seine-Normandie concernées par l'extension des zones vulnérables en cours sera déterminée ultérieurement, mais sera bien financée dans le cadre du présent CPER.

Calendrier : délais de la mise aux normes à fixer par l'Union européenne.

Action 2 : Soutenir les démarches de type « terres saines sans pesticides »

Descriptif : Accompagner des utilisateurs non agricoles de produits phytosanitaires vers des changements de pratiques compatibles avec la protection de la ressource en eau et de la biodiversité. Les opérations peuvent concerner le conseil individuel (dans un cadre collectif), les plans de gestion et de formation en zones non agricoles, l'acquisition de matériels alternatifs à l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage en zones non

agricoles, les dispositifs d'expérimentation et de promotion de pratiques innovantes, les actions de communication, de sensibilisation et de formation sur les changements de pratiques.

Calendrier : durée du CPER

Objectif stratégique 8 : Éducation à l'environnement et au développement durable

Plan de financement : 0,55 M€ État + 1 M€ Région

Sous-objectif 1: favoriser la mise en œuvre des orientations du PERGP (Projet Éducatif Régional Global pour les jeunes picards) en matière d'Éducation au Développement durable (EDD)

La transition écologique et énergétique appelle des changements profonds de pratiques et de comportements de la société dans son ensemble. Aussi il apparaît essentiel de préparer et d'éduquer dès à présent les jeunes générations à ces changements dans la perspective de leur épanouissement personnel et professionnel, compte tenu des filières en développement dans le secteur des économies vertes/décarbonées.

Par ailleurs, dans la continuité du pacte national de la réussite éducative, du plan priorité jeunesse et de la démarche initiée par la Région Picardie dès 2010, La Région et l'État ont signé, le 4 septembre 2014 pour 3 années un Projet Éducatif Régional Global pour les jeunes Picards (PERGP) décliné dans un plan d'action annuel. L'EDD figure au cœur de ce projet qui, à travers son article 6.1 vise à "engager la communauté éducative dans une démarche de développement durable et à faire de l'EDD un pôle d'excellence en Picardie".

Ce sous objectif et les actions qui seront développées à ce titre ont donc pour objet de favoriser la diffusion d'une culture du développement durable au sein des équipes éducatives et permettront également d'accompagner la mobilisation des jeunes dans la transition énergétique. Deux démarches apparaissent prioritaires à ce titre :

- l'émergence d'actions d'EEDD à vocation structurante, et partagées État-Région (mutualisation des connaissances des moyens et outils pédagogiques, continuité au sein des parcours éducatifs ...);
- la consolidation d'un réseau permettant notamment de fédérer les acteurs associatifs et les associations EEDD en particulier ;

Elles pourront se concrétiser par la création d'une plateforme à destination du monde éducatif qui pourra à moyen/long terme être étendue aux différents acteurs de l'EEDD dans l'objectif de mobiliser la société dans sa globalité.

Action 1: Soutenir l'émergence d'une plate-forme régionale d'action partenariale d'EEDD (services déconcentrés de l'État, établissements publics, Rectorat, Région et collectivités territoriales, acteurs associatifs notamment)

Descriptif: En lien avec le comité de pilotage académique de l'EDD instauré par le Rectorat en 2013, le pôle d'excellence en EDD CANOPE et les acteurs précités, mettre en place une

plateforme de concertation, d'actions et de ressources permettant notamment de renforcer les actions d'EDD déclinées au titre du PERGP et des stratégies des partenaires, d'outiller la communauté éducative et de favoriser les partenariats avec les associations, les collectivités et autres acteurs associatifs et territoriaux.

Action 2 : Déploiement et renforcement d'actions d'EEDD structurantes et exemplaires

Descriptif : il s'agira de renforcer, de soutenir ou de développer les outils et actions permettant d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'éducation à l'environnement et au développement durable et de les mobiliser dans le cadre de la transition écologique et énergétique en :

- favorisant le développement et la pérennisation de démarches exemplaires du PERGP telles que celle mise en œuvre en 2014/2015 : « Cop21, les jeunes s'engagent pour le climat » ;
- adaptant et en renforçant le soutien apporté aux projets développés par et/ou pour les jeunes (lycéens et apprentis notamment) mis en place avec le concours des outils et dispositifs proposés par la Région (cf. parcours découverte...) ;
- soutenant les projets et démarches d'éducation à la citoyenneté pour l'eau (classes d'eau, relais classe d'eau, partenariats éducatifs...).

III - Critères d'éco-conditionnalité attachés au volet

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité		Classification/dosage	
			Critère national	Liste nationale de critères	Critère additionnel régional / local	
Énergie et changement climatique	Favoriser la sobriété énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique Qualité de l'air	Efficacité énergétique des bâtiments : réseaux, conseils, plateformes, accompagnement et mobilisation des professionnels, études	Pour les plateformes : articulation avec les PRIS Pour les réseaux et conseils : consolidation et développement du réseau des PRIS	Consolidation, développement et mutualisation des dispositifs existants	Utilisation de matériaux biosourcés Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur Réalisation d'une étude par un prestataire RGE études	
		Efficacité énergétique des bâtiments : démonstration de solutions techniques innovantes	Démarche structurée de valorisation et de capitalisation des expérimentations objet du projet	Potentiel de diffusion de l'innovation		
		Efficacité énergétique des bâtiments : outils de financement innovants dédiés à la rénovation énergétique (en particulier études préalables et études de préfiguration)	Projet ciblant prioritairement les ménages en situation de précarité énergétique Cohérence avec les dispositifs locaux et nationaux existants	Performance énergétique visée		
		Energies renouvelables : développement de la méthanisation, des EnR thermiques et expérimentations du stockage des EnR	Cf. critères spécifiques PIA et ADEME	Performance en matière de qualité de l'air rejeté par les installations		

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage
Économie circulaire et économie de ressources	Gérer durablement les ressources naturelles	<p>Développement de l'écologie industrielle territoriale :</p> <p>mise en place de filières de recyclage, innovation par l'éco-conception de biens ou de services, réseaux locaux de réparation et réutilisation de produits</p>	<p>Critère national</p> <p>Animation ou action prévue dans la durée, pour une période d'au moins 3 ans</p>	<p>Pertinence de la démarche par rapport aux spécificités économiques territoriales</p> <p>Implication active et motivation des acteurs territoriaux</p> <p>Cohérence avec les actions engagées des plans de prévention et de gestion des déchets</p>
Qualité de l'air	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	<p>Plan, programmes et schémas de prévention et gestion des déchets</p> <p>Transports moins émetteurs et mobilités douces</p> <p>Renouvellement des installations de combustion de biomasse bois-énergie</p>	<p>Diagnostic d'économie circulaire dans le projet</p> <p>Localisation au moins partielle du projet en zone PPA +</p> <p>L'évaluation ex-ante du projet doit montrer un gain en émissions de particules et/ou NOx</p> <p>Localisation du projet en zone PPA + étude ex-ante montrant les gains en émissions+ réalisation d'audits énergétiques</p>	<p>Volet gestion des biodéchets performant</p> <p>Intégration du projet dans une réflexion globale (schéma local de déplacement, schéma modes doux, plan de déplacement urbain...)</p> <p>Projet accompagné de travaux de réhabilitation énergétique conformes aux préconisations de l'audit</p>

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage
Prévention des risques	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Lutte contre les inondations	<p>Inscription dans un programme d'action labellisé PAPI et/ou opération labellisée « PSR » <u>et</u> Compatibilité plans de gestion et stratégies locales (PGRI, SLGRI, SDAGE...)</p>	<p>Liste nationale de critères</p> <p>Intégration du végétal avec gestion écologique des espaces, rétablissement des continuités écologiques, pratiques d'hydrauliques douces...</p> <p>Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux souterraines, du paysage, de la biodiversité, etc</p>
		Mouvement de terrain	Méthodologie intégrant des considérations écologiques et énergétiques (cf guide BRGM,...)	

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage
		Projets ou programme de restauration des continuités écologiques et des milieux naturels	Critère national Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, ...)	Liste nationale de critères Traitement des points noirs discontinuités identifiés par les SRCE Restauration de l'hydromorphologie, des zones humides et de la libre circulation dans les cours d'eau
Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	Valoriser la biodiversité, les espaces naturels et les services écosystémiques Préserver les ressources naturelles	Protection des ressources naturelles et des sols	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, PAMM) <u>et</u> Projet partenarial mobilisant du FEDER <u>ou</u> Mise en œuvre des plans de gestion d'espaces protégés (incluant Natura2000) ou des PNA ou des conservatoires <u>Cas général</u> : compatibilité avec le SDAGE et inscription dans son programme de mesures <u>Pour les Outremer</u> : compatibilité avec le plan «eau potable et assainissement» <u>Pour l'hydraulique</u> : compatibilité avec un projet de territoire (visant à améliorer la connaissance de la ressource, à promouvoir les économies d'eau, à améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en sécurisant l'approvisionnement)	Convergence avec la politique de biodiversité et de développement de l'économie verte
		Protection de la ressource en eau, de la qualité des eaux et efficacité des services publics d'eau et d'assainissement		Convergence avec les politiques biodiversité, risques, changement climatique et de développement de l'économie verte

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage
Projets territoriaux de développement durable		Types de projets soutenus Projets globaux : agenda 21, charte de parc, PCET, animations, formations, veille et observation prévues au SRCAE ...	Critère national Démarche prévoyant des indicateurs de mesures d'impact des actions Selon le type de projet, un au moins des critères suivants : - Densité optimale et qualité paysagère du projet étudiées dans la démarche - Prestataire RGE étude	Liste nationale de critères Démarche supra-communale ou mutualisée Niveau d'exigence du point de vue de la transition écologique et énergétique (TEE) Engagement dans une démarche de labellisation Grand site de France

IV – Maquette financière du volet

			Crédits contractualisés			Crédits valorisés			
			Etat (programme LOLF et opérateurs)	Région	Autres collectivités	Etat (crédits nationaux)	Etat (crédits déconcentrés)	Région	Autres partenaires
Volet Transition écologique et énergétique			67,76M€	49,16	A déterminer				
Objectif stratégique 1	Améliorer la performance énergétique des bâtiments		8 M€ (ADEME)						18M€ FEDER
Sous-objectif 1	Accompagner la mise en œuvre du PREH								
Sous-objectif2	Stimuler l'offre des professionnels : stimuler les démarches collectives de recherche, d'innovation sous toutes es formes et de formation								
Sous-objectif 3	Stimuler et accompagner des programmes de réhabilitation énergétiques soucieux de la qualité de l'air intérieur								
Objectif stratégique 2	Accroître l'efficacité énergétique du système productif et l'autonomie énergétique des territoires		3,7 M€ (ADEME)						13M€ FEDER
Sous-objectif 1	Suivre et évaluer la mise en œuvre du SRCAE (observations énergie climat, sensibilisation et mobilisation)								
Sous-objectif2	Améliorer l'efficacité énergétique et carbone dans l'industrie et l'agriculture								
Sous-objectif 3	Développer la production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales								
Objectif stratégique 3	Développer l'économie circulaire, l'économie des ressources et les pratiques de réduction et de gestion des déchets et favoriser l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire		6,9 M€ (ADEME)	20,76					5M€ FEDER
Sous-objectif 1	Évaluer les gisements de déchets, les pratiques et les coûts, mobiliser les acteurs et animer le réseau « déchets-matières-ressources »								
Sous-objectif2	Soutenir les démarches d'éco-innovation								
Sous-objectif 3	Mobiliser les gisements et structurer les filières de revalorisation et de recyclage								
Sous-objectif 4	Promouvoir et développer l'écologie industrielle territoriale								
Sous-objectif 5	Stimuler la consommation responsable et la prévention de la production de déchets et le gaspillage alimentaire								
Objectif stratégique 4	améliorer la qualité de l'air		Objectif traité de manière transversale dans les objectifs stratégiques 1,2,3,5						
Objectif stratégique 5	Accompagner les projets territoriaux de développement durable		3,24 M€ (ADEME + BOP 113 et 217)						
Sous-objectif 1	Accompagner des projets territoriaux intégrés avec des approches énergie-ressources déployées dans les différentes fonctions de la collectivité		2,16 M€ (ADEME)						
Sous-objectif 2	Stimuler et accompagner les démarches d'aménagement économes en énergies, en espace et en ressources								
Sous-objectif 3	Promouvoir les systèmes de mobilité économes et socialement innovants								
Sous-objectif 4	Accompagner les démarches de labellisation et projets de développement intégré des territoires emblématiques		1,08 M€ = 0,99 M€ BOP113 (dont 0,27 K€ OGS + 0,72 K€ PNR) + 0,09 K€ BOP 217		5,6	Participation des collectivités en qualité de cofinancier et/ou de maître d'ouvrage			

Objectif stratégique 6		Prévenir de manière efficace les risques naturels	9,6 M€ (fonds Barnier + Agences de l'eau)	7	Participation des collectivités en qualité de cofinanceur et/ou maître d'ouvrage		CPIER Seine : 15,201 M€	CPIER Seine : 1,9 M€		8,3 M€ FEDER
	Sous-objectif 1	Soutenir la gestion intégrée des risques littoraux	6,3M€ (6 M€ FPRNM, 0,3M€ AESN)	6	CG 80 et collectivités littorales					4 M€ FEDER
	Sous-objectif 2	Prévenir les risques d'inondations sur le bassin versant de la Somme (axe 1 Plan Somme II)	2,3M€ (1,5 M€ FPRNM + 0,8 M€ AEAP)	0,7	Maître d'ouvrage et CG 80 : à déterminer Autres collectivités : à déterminer					0,45 M€ FEDER
	Sous-objectif 3	Prévenir les risques d'inondations sur le bassin de l'Oise (hors opérations de gestion de l'aléa : CPIER Seine) : plan Oise-Aisne	1 M€ FPRNM	0,3	Participation à déterminer (CG60, CG 02 et collectivités TRI)		CPIER Seine : 15,201 M€	CPIER Seine : 1,9 M€		FEDER : à préciser
Objectif stratégique 7		Préserver la biodiversité et les autres ressources naturelles	35,77 M€ (AESN et AEAP + BOP 113)	14,8	Participation des collectivités en qualité de cofinanceur et/ou maître d'ouvrage					FEDER (9M€ sur la biodiversité) et FEADER à déterminer
	Sous-objectif 1	Acquérir des connaissances et des données sur la biodiversité, les ressources naturelles et les pressions qui s'exercent sur elles	3,1M€ (0,5 M€ BOP 113 + 2 M€ AESN + 0,6 M€ AEAP)	1,8	participation des CG à déterminer					
	Sous-objectif 2	Préserver, valoriser, gérer et, le cas échéant, restaurer les continuités écologiques	26,57M€ (1,77 M€ BOP 113 + 18,5 AESN + 6,3 AEAP)	12	participation des CG à déterminer			0,016 M€		FEDER et FEADER (dont Natura 2000) montant à évaluer
	Sous-objectif 3	Lutter contre les pollutions diffuses (par les pesticides, nitrates, d'origine agricole et non-agricole)	6,1M€ 3 M€ AESN + 3,1 M€ AEAP	1				3 M€		FEADER pour la mise aux normes des exploitations en contrepartie des crédits des agences de l'eau (dont 5,11 M€ en contrepartie des crédits de l'AEAP)
Objectif stratégique 8		Éducation à l'environnement et au développement durable	0,55 M€ (BOP 217+ AESN)	1						
	Sous-objectif 1	Favoriser la mise en œuvre des orientations du PERGP (Projet Éducatif Régional Global pour les jeunes Picards) en matière d'éducation au Développement durable (EDD)	0,55 M€ (dont 0,05 M€ BOP 217)	1						



I - Rappel du Diagnostic et des enjeux :

Éléments de diagnostic sur les infrastructures et les usages numériques

La couverture en service ADSL de base (512 Kbits) de la Picardie peut être considérée comme très satisfaisante pour la population et les entreprises puisque elle est estimée à 99,8 % de la population régionale à la fin 2014 (contre 99 % en moyenne nationale) grâce aux opérations de résorption des zones inéligibles à l'ADSL menées par les collectivités et leurs groupements, soutenues par les fonds européens. A noter cependant que 13% des lignes éligibles à l'ADSL ont un débit inférieur à 2 Mb/s, ne permettant pas de bénéficier des offres « Triple Play ».

Le plan national « France très haut débit » vise à proposer la fibre optique pour 50 % des foyers d'ici 2017 et pour 100 % d'ici 2022. A ce titre, les trois Conseils départementaux de la région ont élaboré des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) en 2011/2012 dont l'objet est d'établir une projection opérationnelle des actions d'infrastructures permettant le très haut débit, par le déploiement de la fibre optique ou par la montée en débit des réseaux existants, pour que les ménages, entreprises, et administrations bénéficient tous d'un débit minimum de 10Mb/s. **En cumulant les engagements des opérateurs privés et les projets des Conseils départementaux (et mis en œuvre par les syndicats mixtes afférents), plus de 80 % des foyers picards seront couverts par la fibre optique dans les 10 ans à 15 ans qui viennent, et 100 % dans les 20 à 30 ans.**

L'investissement privé des opérateurs nationaux de communication électronique (Orange et SFR en Picardie) portera sur les principaux pôles urbains de la région, à savoir :

- dans l'Aisne, les agglomérations de Saint-Quentin et de Laon, et la commune de Soissons (Orange).
- dans l'Oise, les agglomérations de Beauvais, de Compiègne, de Creil et les communes de Thourotte et Saint-Jean-aux-Bois (SFR) ainsi que la commune de Chantilly (Orange).
- dans la Somme, l'agglomération d'Amiens Métropole et la communauté de communes de l'abbévillois (Orange).

In fine, les opérations de déploiement menées par les opérateurs privés en Picardie couvriront près de 37 % des foyers (contre 57 % au niveau national) tandis que les réseaux d'initiative publique couvriront les 63 % du territoire picard restant.

Lors de la contractualisation 2007-2013, les études de l'observatoire numérique picard (Renupi) ont montré que **la pénétration des TIC (technologies de l'information et de la communication) dans les usages des habitants et des entreprises de la région présente des résultats assez nuancés.**

Ceci étant, il a été démontré par ailleurs que **l'équipement des Picards** était, au début de cette période, sensiblement le même que la moyenne des français. Par extrapolation des données capitalisées par le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) en 2013 sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société Française, il est estimé que : plus de 85 % des Picards possèdent un téléphone portable ; plus de 80 % disposent d'un ordinateur à leur domicile et plus d'un tiers en ont aux moins deux ; et les deux tiers des personnes étant équipés d'un ordinateur sont connectés à internet.

Près de 20 % des picards n'ont jamais utilisé d'ordinateur, tandis que près des trois quarts l'utilisent quotidiennement. **Si le travail ou l'école sont les premiers lieux de contact, l'apprentissage de l'informatique passe également par d'autres vecteurs** : 25 % des picards se sont auto-formés et plus de 10 % ont bénéficié de l'appui d'une tierce personne.

Les **clivages** qui ont été identifiés en matière d'usages numériques se situent : en termes de scolarité, entre ceux qui ont au moins le BAC et les autres, en termes d'âge entre les plus ou moins de 45 ans, en termes géographique entre les résidents des communes de plus ou moins 2.000 habitants.

Même si la Picardie n'a pas à rougir en matière de taux d'équipements et d'usages TIC par rapport aux moyennes nationales, il s'avère néanmoins que **la région présente encore des difficultés en matière d'inclusion numérique**. En effet, les usages TIC sont fortement liés aux indicateurs socio-économiques traditionnels et en ce domaine les taux d'illettrisme et les niveaux de qualification des Picards, par exemple, induisent une sous-utilisation du potentiel numérique grâce auquel ils pourraient renforcer leur formation initiale ou continue, leurs compétences et savoir-faire.

Enjeux

Durant la période 2007-2013, plusieurs dynamiques et actions ont été menées en région pour renforcer et favoriser l'accès des Picards aux usages numériques, notamment en matière d'éducation et de formation, de santé, d'administration dématérialisée, d'économie numérique et de développement des filières et innovations sur les technologies de l'information et de la communication.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, il s'agira de consolider et d'amplifier les initiatives propices à un égal, voire équitable, accès des Picards, dans toutes les étapes de leur vie et quel que soit leur lieu de résidence, aux potentiels et à la maîtrise des usages et services numériques, enjeux d'attractivité, d'innovations, de compétitivité, d'inclusion et d'économie de la connaissance pour la Picardie.

Pour ce faire, un accompagnement et un suivi des investissements réalisés par les collectivités et les opérateurs en matière de montée en débit et de déploiement du très haut débit (particulièrement la fibre optique) seront assurés, au regard notamment des cofinancements engagés par l'État, la Région et les fonds européens, dans l'objectif final que 100 % des foyers, entreprises et services publics de Picardie bénéficient du très haut débit.

De plus, le présent volet numérique, compte tenu des (nouveaux) besoins de la population, s'attachera à développer la nature, la variété, la qualité, la productivité et la généralisation d'offres de services d'intérêt général ou particulier sur la mutualisation de l'information géographique ou

des données publiques, l'administration en ligne, l'accompagnement et la valorisation des initiatives et innovations TIC, l'inclusion numérique dont l'accès aux réseaux de téléphonie mobile, et les outillages propices à des méthodes pédagogiques et éducatives innovantes.

Il s'agira, par exemple, d'amplifier le taux d'entreprises utilisant des outils TIC de manière avancée et experte dans leurs activités, le taux d'appropriation des outils numériques par les jeunes et plus généralement de renforcer le nombre de services et d'applications développés / mis en ligne au profit de la vie quotidienne, sociale et professionnelle des Picards.

Enfin, les enjeux numériques feront l'objet, dans le contrat de plan 2015-2020, d'un déploiement transversal pour venir en appui des objectifs stratégiques des volets « enseignement supérieur, recherche et innovation », « emploi », « innovation, filières d'avenir, usine du futur » et « territorial ».

Un engagement particulier sur le numérique sera mis en œuvre dans le volet « territorial », et ses différents objectifs, visant à **soutenir les projets territoriaux de développement numérique**.

II - Objectifs

Sur la période 2015-2020 et au regard des éléments de diagnostics évoqués préalablement, le volet numérique du Contrat de plan sera concentré sur les objectifs suivants :

- **Objectif transversal : soutenir les projets territoriaux de développement numérique par le volet territorial et appuyer les perspectives numériques des autres volets thématiques concernés**
- **Objectif stratégique 1 : conforter la plate-forme régionale GéoPicardie (système d'information géographique partagé) et le développement des données ouvertes sous format numérique (open data)**
- **Objectif stratégique 2 : soutenir les expérimentations et événementiels sur les technologies de l'information et de la communication (TIC)**
- **Objectif stratégique 3 : développer l'inclusion et l'administration publique numériques**
- **Objectif stratégique 4 : équiper et outiller les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour des méthodes pédagogiques et éducatives innovantes**
- **Objectif stratégique 5 : résorber les zones blanches de téléphonie mobile et suivre les déploiements d'infrastructures numériques départementaux**

Objectif transversal : soutenir les projets territoriaux de développement numérique par le volet territorial et appuyer les perspectives des autres volets thématiques concernés

Descriptif:

Dans le cadre du volet territorial du CPER, l'appui du numérique pourra être envisagé dans chacun des objectifs et sous-objectifs dudit volet. Par exemple, les actions visées pourront porter sur : l'acquisition de données et d'outils géographiques numériques, des projets numériques concourant à la mobilité et au développement durable, la valorisation numérique du patrimoine et des richesses régionales et la création artistique et culturelle numérique, des actions relevant de l'économie numérique et des filières / métiers liés aux TIC (technologies de l'information et de la communication), des démarches et innovations favorables au télétravail, aux services numériques de proximité (dont les opérations de télémédecine et e-santé) et à la fabrication numérique, des projets numériques soutenant la réussite éducative et l'acquisition de compétences des Picards, particulièrement des jeunes.

Une impulsion sera également recherchée pour mettre en œuvre des actions numériques concourant aux objectifs des autres volets thématiques, par exemple sur « enseignement supérieur, recherche et innovation », « emploi » et « innovation, filières d'avenir, usine du futur ».

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER

Plan de financement :

Aucune opération spécifique n'est identifiée à ce stade. Les projets soutenus par le volet territorial devront répondre aux critères évoqués dans les objectifs et sous-objectifs dudit volet.

Les actions numériques déployées dans les autres volets thématiques feront l'objet d'un suivi et d'une analyse des opportunités et valeurs-ajoutées créées.

Objectif stratégique 1 : conforter la plate-forme régionale GéoPicardie (système d'information géographique partagé) et le développement des données ouvertes sous format numérique (open data)

Descriptif:

L'État, la Région et les trois Conseils départementaux ont créé une plate-forme régionale commune sur l'information géographique dénommée « GéoPicardie », permettant de mutualiser les données et informations géolocalisées constituées par les institutions précitées et de capitaliser celles élaborées par les acteurs locaux et d'autres partenaires.

Il s'agira, pour la période 2015-2020, de conforter et de développer cette plate-forme de mutualisation, selon les besoins et opportunités du territoire et la mise en œuvre des objectifs du CPER, notamment son volet territorial.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER et adaptation lors de la clause de revoyure.

Plan de financement :

État	Région	Autres	Fonds européens	Total
200 K€	200 K€	300 K€ (Cgx)	400 K€	1.100 K€

Objectif stratégique 2 : soutenir les expérimentations et événementiels sur les technologies de l'information et de la communication (TIC)

Descriptif:

Cet objectif vise à favoriser les actions expérimentales, fondées sur des applications libres, pour des usages innovants ou des nouveaux services numériques, quel que soit le thème concerné, utiles aux activités personnelles, professionnelles et éducatives des Picards.

Il a vocation également à valoriser, par des manifestations régionales ou infra-régionales, les actions numériques, expérimentales ou non, déployées par les acteurs en région et à favoriser les coopérations et partenariats sur ces actions.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER et adaptation lors de la clause de revoyure.

Plan de financement :

État	Région	Autres	Fonds européens	Total
190 K€	190 K€	190 K€ (Cgx et EPCI)	0 K€	570 K€

Objectif stratégique 3 : développer l'inclusion et l'administration publique numériques

Descriptif:

Au regard des enjeux développés en point I, il s'agira de soutenir tout type de projet intégré permettant de renforcer l'inclusion numérique des personnes en situation de difficulté sanitaire, sociale, professionnelle ou particulière.

Par ailleurs, afin de favoriser l'adaptation des services publics aux besoins des usagers, des actions numériques concourant à l'évolution et la transformation de la mise en œuvre des politiques publiques et du fonctionnement des administrations seront soutenues. Des projets de mutualisation et de coopération entre administrations publiques seront également encouragés.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER et adaptation lors de la clause de revoyure.

Plan de financement :

État	Région	Autres	Fonds européens	Total
304 K€	304 K€	304 K€ (Cgx et EPCI)	0 K€	912 K€

Objectif stratégique 4 : équiper et outiller les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour des méthodes pédagogiques et éducatives innovantes

Descriptif: Compte tenu du niveau de formation initiale et de qualification des jeunes Picards, la qualité des apprentissages et les accompagnements éducatifs afférents font parti des enjeux prioritaires pour la région.

Aussi, les expérimentations ou méthodes pédagogiques innovantes favorisant, grâce au numérique, la réussite éducative ou le raccrochage scolaire des jeunes Picards seront recherchées, particulièrement celles s'inscrivant dans les orientations du Projet Éducatif Régional Global (PERG), signé entre l'État et la Région en septembre 2014, et celles du Comité académique pour le numérique, constitué en 2014.

A ce titre, les établissements publics locaux d'enseignement pourront solliciter auprès des collectivités territoriales compétentes des demandes d'équipement et d'outillage, de toute nature, concourant à la mise en œuvre des orientations citées ci-dessous.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER et adaptation lors de la clause de revoyure.

Plan de financement :

État	Région	Autres	Fonds européens	Total
0 K€	380 K€	900 K€ (Cgx)	600 K€	1.880 K€

Objectif stratégique 5 : résorber les zones blanches de téléphonie mobile et suivre les déploiements d'infrastructures numériques départementaux

Descriptif:

La résorption des zones blanches de téléphonie mobile constitue une des mesures prioritaires issues des Assises 2014 des Ruralités et du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, et qui sera mise en œuvre en 2015 à travers un plan national.

Une vingtaine de zones blanches de téléphonie mobile a été identifiée en région pour laquelle le financement d'études d'ingénierie et/ou d'investissements, en matière de pylône et/ou de tout équipement passif fructueux, pourra être sollicité auprès de l'État.

Ces projets de résorption de zones blanches devront être coordonnés avec les premières tranches de déploiement d'infrastructures numériques dans les départements, mises en œuvre dans le cadre du Plan « France Très Haut Débit ».

Pour ces dernières, l'État a engagé près de 142 M€ et la Région près de 28,7 M€. Près de 9,8 M€ de fonds européens 2007-2013 (FEDER) ont également été programmés sur les 1^{ères} tranches d'opérations départementales. A ces financements acquis, un potentiel supplémentaire de 10 à 20 M€ de FEDER 2014-2020, géré par le Conseil régional, pourrait être mobilisé / valorisé pour accompagner les 2^{èmes} tranches d'opérations de l'Oise et de la Somme et la 1^{ère} tranche de l'Aisne.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER et adaptation lors de la clause de revoyure.

Plan de financement :

État	Région	Autres	Fonds européens	Total
380 K€	0 K€	720 K€ (Cgx)	0 K€	1.100 K€

III - Critères d'éco-conditionnalité attachés au volet

Hors opérations soutenues par le PIA.

	Classification/dosage	Eligibilité	Types de projets soutenus	Enjeux éco-conditionnalité	Thématiques
<p>Liste nationale de critères</p>	<p>Effacité énergétique du projet Chantier propre et éco responsable</p>	<p>Critère national</p> <p>Démarche de conception du projet intégrant une concertation large</p> <p>et</p> <p>Prise en compte approfondie de la sensibilité aux ondes électromagnétiques intégrée au projet</p>	<p>Réseaux hertziens</p>	<p>Permettre l'accès pour tous aux services numériques en préservant la santé des populations</p> <p>Favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique</p> <p>Réduire l'impact paysager des infrastructures</p> <p>Développer et soutenir l'économie circulaire (déchets et éco conception</p>	<p>Rechercher une couverture exhaustive du territoire en réseau THD à l'horizon 2022 et veiller à apporter des solutions opérationnelles à tous les acteurs économiques</p>
<p>Evaluation des GES émis/évités</p> <p>Démarche d'éco conception</p>	<p>Intégration dans la démarche d'étude d'une réflexion sur le développement durable</p> <p>Examen de la faisabilité de mobiliser des énergies renouvelables et de valoriser la « chaleur fatale » produite</p>	<p>Etudes et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les usages, services et contenus numérique</p> <p>Data-center ou assimilé</p>	<p>Favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique</p> <p>Favoriser l'emploi et le développement local</p>	<p>Favoriser l'émergence et soutenir le développement de nouveaux services, usages et contenus</p>	

IV – maquette financière du volet

en M€					Crédits valorisés					
			Région	Autres collectivités			Région	Autres partenaires	Union Européenne	
Volet Numérique		1,074	1,074	2,414	ACQUIS (en 2015)		ACQUIS	ACQUIS	FEDER 2014-2020	FEDER 2007-2013
	Objectif stratégique 1 : conforter la plate-forme régionale GéoPicardie (s d'information géographique partagé) et le développement des données ou sous format numérique (open data)	0,2	0,2	0,30M€ (Conseils généraux)					0,4	
	Objectif stratégique 2 : soutenir les expérimentations et événementiels sur les technologies de l'information et de la communication (TIC)	0,19	0,19	0,19M€ (Conseils généraux et/ou EPCI)						
	Objectif stratégique 3 : développer l'inclusion et l'administration publique numériques	0,304	0,304	0,304M€ (Conseils généraux et/ou EPCI)						
	Objectif stratégique 4 : équiper et outiller les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour des méthodes pédagogiques et éducatives	0	0,38	0,9 M€ (Conseils généraux)					0,6	
	Objectif stratégique 5 : résorber les zones blanches de téléphonie mobile et suivre les déploiements d'infrastructures numériques départementaux									
	Sous-objectif 1 : Résorption des zones blanches de téléphonie mobile	0,38	0	0,72 M€ (CG 02 et 60)						
		0	0	0 M€	141,37	0	28,68	152	20	9,73
	AISNE				38,41	0	6,68	43		0,73

Une priorité transversale : l'emploi

I - Rappel du Diagnostic et des enjeux :

Constat initial / cibles :

Région fortement marquée par la crise structurelle de 2008, la Picardie a atteint un taux de chômage record au 1^{er} trimestre 2013 (12,6%). Même si ce taux a, depuis, diminué (11,7% au 4^{ème} trimestre 2014), il demeure supérieur au taux de chômage national (10% à la même période). Le département de l'Aisne est le plus touché avec un taux de chômage de plus de 14%.

Fin février 2015, la Picardie compte 114 286 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, chiffre relativement stable par rapport au mois précédent, toutefois en augmentation de +1,7% sur un an (contre +4,6% au niveau national). Cette augmentation annuelle régionale résulte d'une hausse observée sur les trois départements, principalement des départements axonais et isariens : elle varie de +0,7% dans la Somme à +2,1% dans l'Oise, l'Aisne enregistrant une hausse de +2%.

Parmi les catégories de publics les plus touchées par le chômage dans la région figurent les jeunes, les demandeurs d'emploi de longue durée et les seniors.

Selon la dernière publication d'Eurostat relative au chômage dans les régions de l'UE 27 en 2012, la Picardie se situe parmi les trois régions françaises où la part des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est la plus forte (28,2%), ce qui lui permet de figurer parmi les régions éligibles à l'expérimentation de la Garantie Jeunes dans ses trois départements.

La part des demandeurs d'emploi de longue durée continue de s'élever en Picardie selon les derniers chiffres de fin février 2015 (47,5% contre 43% en France métropolitaine), notamment dans le département de l'Aisne où la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an dépasse depuis quelque temps déjà les 50%.

Les difficultés liées au chômage des seniors persistent quant à elles, avec une augmentation fin février 2015 de +8,4% en un an sur les catégories ABC de la demande d'emploi, le département de la Somme présentant la hausse la plus sensible (+10%).

Ces caractéristiques, corrélées à un déficit de formation et de qualification, supérieur en Picardie à la moyenne nationale, rendent difficile l'accès et le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi picards.

Ce faible niveau de formation et de qualification impacte négativement la mobilité des picards. Cette problématique de la mobilité s'entend sous un angle géographique mais aussi professionnel, d'où la nécessaire adéquation entre la qualification de l'actif et celle du poste de travail proposé.

Enjeux identifiés :

Trois enjeux majeurs sont identifiés pour la Picardie sur la thématique de l'emploi :

- 1/ l'accès à la qualification et à l'emploi des personnes non diplômées,
- 2/ l'anticipation des départs en retraite et des besoins de renouvellement dans les entreprises,
- 3/ l'adaptation de tous les actifs à l'évolution des besoins de compétences.

Ces enjeux d'emploi et de formation sont centraux dans l'anticipation des mutations du système productif. Il s'agit de prévoir les adaptations nécessaires de l'appareil de formation (initiale et tout au long de la vie), en anticipant les besoins de personnel des employeurs.

Ils ont donné lieu à la signature d'accords-cadre sectoriels (dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle -CPRDFP) dans des secteurs traditionnels pourvoyeurs d'emploi dès les premiers niveaux de qualification :

- la mécanique-métallurgie : opérateurs dans l'aéronautique, le ferroviaire, l'éolien, l'automobile (automatisation de la production) ;
- le BTP : rénovation thermique et déploiement du très haut débit ;
- le transport-logistique : agents logistiques, manutentionnaires ;
- les services : trois secteurs identifiés : tourisme, services à la personne et commerce ;
- l'agriculture : machinisme, travaux agricoles ou paysagers ;
- l'industrie agroalimentaire : fabrication, conditionnement, fonctions technico-commerciales, logistique, achats, maintenance.

Ces enjeux d'emploi et de formation sont également mis en cohérence avec les priorités régionales de développement issues des filières émergentes ou à fort potentiel de développement :

- la chimie du végétal : nécessaire évolution des compétences des salariés pour piloter les lignes automatisées de production et de transformation ;
- la filière éolienne : besoins liés à la maintenance, agents qualifiés de traitement thermique et de surface, en électricité et en électronique, travaux publics, mécanique et travail des métaux, aptitude à travailler en hauteur et dans des espaces confinés ;
- et l'aéronautique : besoins liés aux nouvelles technologies (allègement de structures, introduction croissante de l'électrique et de l'électronique, matériaux composites).

Deux évolutions importantes, qui touchent l'ensemble des activités économiques, vont influencer le niveau de compétences attendu par les entreprises et nécessiter l'adaptation de l'appareil de formation : la contrainte environnementale (diminution des gaz à effet de serre et diminution de la consommation énergétique) ainsi que le déploiement du très haut débit (diffusion croissante des usages numériques qui va impacter notamment l'industrie et les services).

De même, les compétences exigées se complexifient et demandent plus de polyvalence (moins d'exécution, plus de compréhension globale, d'anticipation et d'adaptation). Cela impacte à la fois les actifs et les salariés déjà en poste.

Les projets relatifs à l'anticipation des mutations économiques sur les ressources humaines doivent donc être développés en axant les dispositifs sur :

- la montée en qualification des salariés et des demandeurs d'emploi ;
- le renforcement de l'attractivité de la région auprès des cadres et des chercheurs ;
- la poursuite de la valorisation des métiers auprès des jeunes ;

- l'impact des mutations sur les besoins en compétences et l'adaptation de l'emploi autour des métiers de l'économie verte, des emplois de services ou des projets de développement structurants (Canal Seine Nord Europe).

Il convient donc de relier les enjeux d'emploi et de qualification en levant les obstacles liés notamment :

- au manque de visibilité des besoins précis en emploi et en compétences des différentes filières à court et moyen terme ;
- à une structuration territoriale du service public rendant difficile l'identification des acteurs de l'emploi et de la formation et l'articulation de leurs actions, et ne permettant pas toujours une adaptation de l'appareil de formation au plus près des besoins ;
- à la désinsertion professionnelle des publics fragilisés par le chômage de longue durée.

Ces enjeux sont en cohérence avec ceux identifiés dans le CPRDFP, le schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche, le plan régional énergie climat.

La période 2007 – 2013 a été fortement centrée sur la recherche et l'innovation, l'enseignement supérieur. L'impact de ces changements dans les entreprises, et particulièrement les TPE/PME, a fait l'objet de réponses à des besoins ponctuels et généralement entreprise par entreprise voire secteur par secteur.

Le CPER 2015-2020 apportera une attention particulière à :

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences croisant trois dimensions (cf. Objectif 1) :
 - une dimension prospective en phase avec les grandes orientations stratégiques régionales (cf. supra) éclairées par les politiques de recherche, d'innovation et de développement durable ;
 - une dimension territoriale qui permettra de capter les informations relatives au développement économique du territoire et de répondre aux besoins en compétences des publics et des entreprises ;
 - une dimension sectorielle et /ou par filière s'appuyant sur un dialogue social renforcé avec les partenaires sociaux, notamment dans le cadre du Comité Régional de l'Emploi, de l'Orientation et de la Formation Professionnelles (CREFOP).
- la mise en œuvre d'une véritable orientation tout au long de la vie, sur la base de diagnostics territoriaux et sectoriels, du choix des personnes que ce soit à l'issue de leur formation initiale ou dans les périodes de transition professionnelle (cf. Objectif 2)
- le renforcement de la sécurisation des parcours professionnels et l'anticipation des mutations économiques visant à apporter aux entreprises régionales une réponse structurée et coordonnée à leurs nouveaux besoins et à ceux des salariés des filières retenues, et à leur permettre de s'approprier (notamment les TPE/PME) les nouveaux dispositifs issus de la loi du 5 mars 2014 (Objectif 3).

II – Objectifs :

Sur la période 2015-2020 et au regard des éléments de diagnostics évoqués préalablement, le volet emploi du Contrat de plan sera concentré sur les 3 objectifs suivants :

- **Objectif 1** : Renforcer la connaissance de l'évolution des secteurs d'activité économique afin de mieux agir sur l'orientation, la formation et l'emploi
 - **Objectif 2** : Renforcer la complémentarité des politiques publiques et l'adaptation des pratiques d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)
 - **Objectif 3** : Sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques
-

Objectif 1 : Renforcer la connaissance de l'évolution des secteurs d'activité économique afin de mieux agir sur l'orientation, la formation et l'emploi

Sous-objectif 1 : coordination des études et ingénierie d'observation

Un cadre d'observation et de prospection de l'emploi et de la formation professionnelle se distingue de celui de la mise en œuvre d'un tableau de bord de suivi des indicateurs relatifs au Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation Professionnelle (CPRDF).

Il s'agit plutôt d'anticiper des besoins de main d'œuvre ou des mutations impactant les métiers. Cela suppose de mettre en cohérence, compléter et améliorer les outils d'observation existants :

- ceux des branches professionnelles, qui opèrent le plus souvent au niveau national (ou à l'échelon régional, se limitant à la fourniture d'indicateurs) et qui permettent à leurs représentants de mieux faire connaître leurs besoins aux pouvoirs publics ;
- ceux du niveau régional, qui peuvent croiser ces approches et les confronter à l'analyse des perspectives régionales ou « alimenter » les politiques mises en œuvre à cet échelon ;
- ceux des territoires qui produisent des diagnostics destinés à la mise en œuvre d'actions territoriales de gestion de l'emploi et des compétences et à l'identification des perspectives d'emploi au niveau local.

L'articulation entre les schémas de développement économiques régionaux et l'anticipation des besoins de formation est un enjeu central et prioritaire souligné par les partenaires du CPRDF.

Ce cadre d'observation partagé doit notamment permettre d'anticiper les besoins en emploi et qualification induits par les évolutions qui découleront des travaux autour des filières d'avenir et des usines du futur. Une attention particulière sera portée, dans le domaine des formations supérieures, à l'identification des filières à développer au sein des établissements pour préparer les entreprises picardes à s'associer ou prolonger les travaux de recherches menées dans les laboratoires.

Au regard de la typologie de la population picarde, il sera également important d'identifier et de communiquer sur les emplois d'ouvrier et de technicien dans les entreprises qui œuvreront pour le déploiement du très haut débit ou encore les chantiers liés aux transitions énergétiques.

Action 1 : Fonction de mise en réseau et de coordination des travaux d'observation en matière d'emploi et de formation.

Descriptif :

La mise en cohérence des outils d'observation existants (ceux des territoires, ceux des branches professionnelles et ceux menés au niveau national) avec les grands enjeux d'action publique, une meilleure anticipation des besoins en main d'œuvre et des mutations impactant les métiers et la carte des formations, une analyse de l'évolution des grands secteurs économiques permettront

d’agir à la fois sur la formation, l’ingénierie de l’orientation et de l’accompagnement des publics. L’identification de ces enjeux s’appuiera sur un dialogue renforcé avec les partenaires sociaux dans le cadre du Comité Régional de l’Emploi, de l’Orientation et de la Formation Professionnelles (CREFOP), sur les travaux conduits par les services de l’État, de la Région, et de l’INSEE. Cette fonction de mise en réseau sera assurée par un ou plusieurs postes de chargés d’études et d’un coordinateur et sera copilotée par l’État et la Région dans le cadre de la mise en place d’un comité de suivi ad hoc.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER – Mise en place du comité en mai 2015

Plan de financement : 240 000 € État et 900 000 € Région sur la durée du CPER

Opération	ETAT	REGION	Total
Financement d’une fonction d’animation et de coordination	240 000 €	900 000 €	1 140 000 €

Action 2 : Études complémentaires aux travaux des observatoires

Descriptif:

Les productions des différents observatoires ou services de l’état et de la Région nécessitent régulièrement d’être enrichies par des analyses spécifiques et des expertises menées par des prestataires dans le cadre de prestations dédiées. Au titre du CPER, des moyens seront mobilisés à cette fin notamment sur :

- **des approches territoriales** : la présentation des territoires sur un mode de dynamique attractive va permettre de renforcer de manière ciblée le soutien par l’État et les collectivités à des « territoires de projet » en référence aux directives régionales d’aménagement et au réseau d’aménagement du territoire. De plus, l’actuel CPRDFP a permis de mettre en évidence les grandes orientations stratégiques sur la base d’un diagnostic partagé par l’ensemble des acteurs économiques du territoire. Il a également conduit à la signature d’accords sectoriels dans certains secteurs identifiés comme étant porteurs. Il s’agit maintenant de développer une dimension territoriale dans ces accords afin de mieux mettre en concordance la qualification des publics avec les besoins économiques identifiés sur les territoires.
- **des approches transversales** : les analyses sectorielles seront complétées par des approches transversales liées aux métiers et aux évolutions des besoins en compétences des entreprises. Elles permettront également d’accompagner les transferts de compétences vers les métiers émergents dans une logique de sécurisation des parcours professionnels. Il s’agit de développer des dynamiques positives en terme d’orientation et d’accompagnement des publics et d’agir sur le développement économique des territoires, et donc de l’emploi.
- **des actions en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)** : afin de définir des projets structurants et prioritaires en terme de GPEC, un recensement et une analyse des actions déjà conduites en la matière sur la période 2007-2013 s’avèrent nécessaires. Même s’il faut continuer à favoriser le développement des

démarches de GPEC adaptées aux besoins d'évolution des entreprises, il est nécessaire, en outre, de capitaliser les conclusions des actions déjà conduites et conduire des réflexions à l'échelle des territoires.

Ces études et actions feront l'objet d'un pilotage dans le cadre du comité de suivi État-Région indiqué supra.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER – Démarrage en mai 2015

Plan de financement : 600 000 € État et 1 200 000 € Région sur la durée du CPER

Opération	ETAT	REGION	Total
Financement d'études et d'actions Capitalisation des actions déjà conduites	600 000 €	1 200 000 €	1 800 000 €

Sous-objectif 2 : diffusion de l'information

Action 1 : Développer les observatoires de compétences et des emplois dans les Pôles de compétitivité

Descriptif :

Il s'agit de mettre en place dans chaque Pôle de compétitivité une commission Compétences et Formation. Un accompagnement dans la structuration interne de cette commission, qui sera dotée également de fonctions d'animation et d'expertise, pourra être proposé. Cette commission sera chargée de produire régulièrement des analyses et des préconisations relatives à l'évolution des compétences nécessaires dans son champ d'activité. Ces éléments seront mobilisés pour l'information des réseaux constitutifs du service public régional de formation, ainsi que dans les phases d'élaboration des différents programmes régionaux.

Calendrier prévisionnel de réalisation : à partir de 09/15 sur la durée du plan

Plan de financement : 300 000 € État et 300 000 € Région sur la durée du CPER

Opération	ETAT	REGION	Total
Fonctionnement de la commission compétence et formation	280 000€	280 000€	560 000€
AMO structuration de la fonction	20 000€	20 000 €	40 000€

Action 2 : Mise en œuvre d'un plan de communication et de diffusion de l'information

Descriptif :

Afin de permettre aux publics, essentiellement jeunes, de découvrir les métiers et aux acteurs de l'emploi et de l'orientation de s'approprier les potentialités des territoires, un plan de

communication et de diffusion de l'information présentant les « CV des territoires » et l'organisation d'opérations spécifiques (type forums, semaine de l'orientation, rencontres entre professionnels,...) sera élaboré. 2 grandes catégories d'opérations seront soutenues dans ce cadre : des actions d'élaboration des documents, spots, outils de communication... sur les métiers et secteurs porteurs d'emploi et des opérations de communication utilisant les vecteurs d'information évoqués précédemment.

Ce plan fera l'objet d'un pilotage dans le cadre du comité de suivi État-Région indiqué supra.

Calendrier prévisionnel de réalisation : démarrage en juin 2015

Plan de financement : 150 000 € État et 300 000 € Région sur la durée du CPER

Opération	ETAT	REGION	Total
Financement de la mise en œuvre du plan	50 000€	100 000 €	150 000€
Financement de la diffusion de l'information	100 000€	200 000 €	300 000€

Objectif 2 : Renforcer la complémentarité des politiques publiques et l'adaptation des pratiques d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du SPRO

Sous-objectif 1 : animation

La loi du 5 mars 2014 indique que le service public de l'orientation (SPO) est un service public à compétences partagées, assuré par l'État et les Régions. L'État définit au niveau national la politique d'orientation des élèves et des étudiants au sein des établissements scolaires et d'enseignement supérieur. La Région organise le service public régional de l'orientation (SPRO) et coordonne sur son territoire les actions des organismes y participant.

Le SPRO a vocation à conforter le droit à l'orientation professionnelle tout au long de la vie en permettant à chacun de répondre à ses aspirations, tout en prenant en compte le contexte social et économique des territoires concernés.

Le SPRO s'appuie sur l'élaboration et le pilotage d'un plan d'actions partagé entre les acteurs engagés dans sa mise en œuvre visant à créer une culture commune sur le champ de l'orientation et à améliorer le service rendu.

Il s'agit donc de :

- mettre en perspective les actions conduites dans le domaine de l'orientation au niveau régional comme au niveau local ;
- améliorer et partager la connaissance de l'évolution des métiers et des secteurs ainsi que la connaissance socio-économique des territoires ;
- développer une culture commune entre les partenaires et renforcer la professionnalisation des acteurs par les échanges de pratiques ;
- favoriser la connaissance mutuelle des offres de services de chaque structure, ainsi que l'acquisition des éléments de culture commune permettant le travail en complémentarité et en réseau ;
- développer l'usage du numérique dans les supports d'information.

Pour donner à l'orientation tout au long de la vie et au SPRO toute leur légitimité, l'orientation doit devenir un secteur d'action publique à part entière. Cela suppose d'une part de mieux articuler les logiques de prise en compte des publics et celles des secteurs économiques et d'autre part d'entrer dans une logique d'animation d'une politique régionale partenariale.

Action 1 : Mettre en place une animation État-Région des réseaux en charge de l'Accueil, Information, Orientation, Accompagnement (AIOA)

Descriptif :

Une animation partagée des réseaux en charge de l'AIOA entre l'État et la Région sera mise place avec pour objectif de développer une culture commune tout en veillant à la complémentarité et à l'efficacité des actions conduites par chacun des acteurs. Cette co-animation État-Région renforcera également la prise en compte par les acteurs de l'AIOA des informations relatives aux métiers, des besoins en qualifications et en compétences en assurant la mutualisation et la diffusion des données socio-économiques des territoires. Pour la Région à laquelle le législateur a confié la responsabilité du Service Public Régional de l'Orientation, cette fonction sera incarnée par des chargés de missions dédiés. Leur rôle consistera notamment à faire le lien entre la mission de l'État au titre du service public de l'emploi ainsi qu'avec les représentants de l'Éducation nationale qui intervient en milieu scolaire sur la même thématique.

Calendrier prévisionnel de réalisation : durée du plan

Plan de financement : 450 000 € de la Région

Opération	ETAT	REGION	Total
Postes de chargés de mission en charge de l'animation du service public régional d'orientation		450 000 €	450 000 €

Sous-objectif 2 : professionnalisation des acteurs

Action 1 : Construire une nouvelle méthodologie de l'orientation et de l'accompagnement commune à l'ensemble des acteurs

Descriptif :

Dans le cadre de la mise en œuvre du SPRO, l'enjeu est de faire évoluer les structures en charge de l'orientation des publics et de leur accompagnement pour leur permettre de passer d'une approche sociale de l'accompagnement à une logique de mise en perspective des projets professionnels et personnels avec le développement économique et le marché du travail. Par ailleurs, le contexte de mutations économiques et la perspective de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs prévus par la loi relative à la formation professionnelle, la démocratie sociale et l'emploi du 5 mars 2014 (CEP, CPF,...) nécessite de nouvelles approches, de nouveaux outils et de nouvelles méthodes en matière d'orientation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi. Cette nouvelle méthodologie inclura des actions de sensibilisation à l'égalité femmes / hommes et à la lutte contre les stéréotypes de genre.

Calendrier prévisionnel de réalisation : durée du plan à partir de septembre 2015

Plan de financement : 600 000 € État et 300 000 € Région sur la durée du CPER

Opération	ETAT	REGION	Total
Financement de l'action dans le cadre d'un appel à projets	600 000 €	300 000 €	900 000 €

Action 2 : Faire évoluer les pratiques des acteurs de l'AIOA par des actions de professionnalisation communes

Descriptif :

Il s'agit de fédérer les acteurs de l'AIOA autour d'un programme commun d'actions de formation / professionnalisation afin de leur permettre de s'approprier les informations relatives à la connaissance des métiers et du marché du travail, de faire évoluer leurs pratiques en matière de diversification des choix professionnels et d'entrepreneuriat pour une meilleure insertion des publics. Ces actions de formation / professionnalisation seront construites sur la base de la méthodologie décrite ci-dessus et des « CV des territoires » évoqués dans l'objectif 1. Elles couvriront l'ensemble des fonctions des structures de l'AIOA, en termes de management, de gestion de projets et de ressources humaines, de collecte de l'information, de veille stratégique. Ce plan de formation sera élaboré par la Région dans le cadre du SPRO puis fera l'objet d'un appel d'offre pour sa mise en œuvre par les organismes retenus dans ce cadre.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Lancement en 2015 et plan de formation sur la durée du CPER à partir de 2016.

Plan de financement : 300 000 € de la Région

Opération	ETAT	REGION	Total
Plan de formation des acteurs de l'AIOA et du service public de l'orientation		300 000 €	300 000 €

Action 3 : Créer des centres de ressources territoriaux

Descriptif :

La notion d'interfaces utilisateurs concerne à la fois la mise à disposition des informations relatives aux métiers et également de formation aux usages pour une meilleure prise en compte des publics et des besoins des entreprises. Les interfaces utilisateurs ne se limitent pas uniquement à des outils faisant appel aux nouvelles technologies, mais peuvent prendre la forme d'un réseau de promoteurs des métiers dans certains secteurs (notamment lorsque des accords sectoriels existent). Ainsi, des centres de ressources territoriaux mutualisés sur les métiers, les qualifications, les emplois, les filières d'avenir,...seront créés. Ils devront s'appuyer sur les travaux élaborés dans le réseau de l'AIOA et du SPRO, capitaliser les préconisations issues de ces travaux et les mettre en cohérence avec les éléments de contexte. La dimension territoriale de ce réseau pourra s'envisager en prenant appui sur les compétences développées dans certaines maisons de l'emploi et de la formation. Un cadre conventionnel spécifique sera dédié à cette fonction.

Calendrier prévisionnel de réalisation : conception en 2015, mise en œuvre sur la durée du plan à partir de 2016

Plan de financement : 300 000 € de la Région

Opération	ETAT	REGION	Total
Contribution au fonctionnement des structures en charge de la fonction		300 000 €	300 000 €

Objectif 3 : Sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

Sous-objectif 1 : renforcement de la pratique et de la qualité de la formation

L'adaptation des compétences est un élément clé de la sécurisation des parcours professionnels et de l'anticipation des mutations économiques. Il s'agit d'offrir à l'ensemble des actifs la possibilité de se saisir des outils et des opportunités liés en particulier à la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle et du compte personnel de formation.

Cet accès aux nouvelles compétences peut se révéler plus difficile pour les actifs en situation d'insertion ou d'intérim pour qui il est parfois difficile de se projeter. De même, la reconnaissance des nouvelles compétences acquises par les salariés dans le cadre de leur vie professionnelle peut se révéler difficile notamment pour les salariés les moins qualifiés. Enfin la diffusion de l'innovation dans les entreprises peut entraîner une adaptation des outils de gestion des ressources humaines ainsi qu'une évolution des outils de formations régionaux.

Les actions visant à la sécurisation des parcours et l'anticipation des mutations économiques seront menées en se basant sur les résultats des travaux réalisés dans le cadre de l'objectif 1 et en articulation avec les actions de l'objectif 2.

Elles viseront en priorité :

- l'accompagnement des actifs en situation d'intérim, non ou peu qualifiés,
- l'accès des TPE / PME et de leurs salariés à ces dispositifs par le renforcement des fonctions Ressources Humaines (RH) notamment.

Des actions spécifiques seront lancées sur les filières impliquées dans l'innovation ou impactées par les mutations économiques afin de faciliter les partenariats régionaux et la mise en œuvre de formations ou d'actions innovantes.

Action 1 : Adapter l'ingénierie pédagogique en matière d'évaluation des compétences et d'acquis des savoirs de base

Descriptif :

Dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels et des transferts de compétences liés aux mutations économiques, l'ingénierie de la formation en matière d'évaluation des compétences des salariés et des demandeurs d'emploi doit évoluer dans le cadre de la formation professionnelle continue ainsi que dans la fonction RH des entreprises. Il est donc important de mettre en place des actions qui permettent aux demandeurs d'emploi ou aux salariés en insertion de mobiliser les mesures qui leur sont proposées, et aux salariés en poste de s'engager systématiquement au cours de leur carrière dans des modules de formation qui leur permettent de valider leurs acquis, d'augmenter leur niveau de qualification et leur capacité d'adaptation. L'accent sera mis sur :

- le renforcement de la pratique de la formation dans les TPE-PME, depuis la prise en compte des situations d'illettrisme jusqu'au développement de l'adaptabilité des salariés ;
- le soutien de l'acquisition de socles de compétences de base afin de préparer les publics aux nouveaux métiers et les conditions de la transférabilité de leurs compétences.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du plan à partir de 2016_

Plan de financement : 600 000 € de la Région

Opération	ETAT	REGION	Total
Soutien aux actions des OPCA pour la détection des situations d'illettrisme dans les entreprises		200 000 €	200 000 €
Formations à destination des salariés (via OPCA) relatives au socle de compétences		400 000 €	400 000 €

Action 2 : Développer le recours à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Descriptif :

Des moyens et actions visant à développer et à favoriser la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en faveur des actifs les moins qualifiés seront mis en place afin de sécuriser leurs parcours professionnels. Dans cette perspective, l'effort sera porté sur l'accompagnement de personnes engagées dans une VAE, notamment pour l'élaboration des différents livrets et la préparation aux jurys, qui devront d'ailleurs être facilités par l'aide à la mobilisation de professionnels.

Calendrier de réalisation :

Plan de financement : 450 000 € de la Région

Opération	ETAT	REGION	Total
Actions d'accompagnement			

individuel au titre de la VAE		300 000 €	300 000 €
Soutien à la mobilisation de professionnels pour l'organisation des jurys		150 000 €	150 000 €

Sous-objectif 2 : gestion des ressources humaines (RH) dans les TPE/PME

Action 1 : Structurer la fonction RH dans les TPE-PME

Descriptif :

L'appropriation des nouveaux dispositifs de sécurisation des parcours professionnels (CEP, CPF) et la diffusion des bonnes pratiques par les acteurs économiques sont indispensables pour les amener à produire des modes de management par la qualité du travail et de performance durable (notamment en matière d'écologie industrielle). Les actions visant à soutenir les employeurs des TPE-PME en développant une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et en créant les conditions d'un management plus performant en matière de RH seront soutenues. L'accent sera mis sur les entreprises soumises à des mutations économiques dans les territoires les plus fragiles, notamment ceux de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

Un **premier ciblage du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est envisagé en lien avec la Chambre Régionale de l'ESS en Picardie**. L'objectif de cette action est de consolider l'emploi au sein des structures de l'ESS, en les aidant à développer et à diversifier leurs ressources.

D'autres cibles sont repérées : l'artisanat, l'hôtellerie-restauration, les secteurs innovants, les entreprises nouvellement créées (notamment dans les agro-ressources et les pôles de compétitivité).

La mise en place d'outils spécifiques, de type « kit » pour la pratique de l'entretien professionnel sera également recherchée.

Calendrier prévisionnel de réalisation : mai-juin 2015

Plan de financement : 270 000 € de l'État

135 000€ de l'État seront mobilisés sur l'ESS sur 2015-2017. Les 135 000€ restants seront mobilisés sur d'autres secteurs.

Opération	ETAT	REGION	Total
Financement d'une fonction de chargé d'affaires ESS	135 000 € (45 000 € par an sur 2015-2017)		135 000 €
Actions en direction des autres secteurs Actions de conseil aux TPE-PME pour l'intégration des nouveaux dispositifs (CPF, CEP, ...)	135 000 €		135 000 €

Action 2 : Développer l'accompagnement des entreprises en matière de transfert d'expériences

Descriptif :

Les besoins en recrutement sont parfois davantage liés aux départs à la retraite qu'aux embauches dans les entreprises positionnées sur les marchés porteurs. Par conséquent, il convient de développer l'accompagnement des TPE-PME en matière de transfert des savoirs-faire issus de l'expérience, de soutenir les organisations « apprenantes » des entreprises en s'appuyant notamment sur le lien intergénérationnel, de promouvoir le recours aux dispositifs existants (ex. contrat de génération).

Le secteur de l'apprentissage sera ciblé prioritairement.

Par ailleurs, un accompagnement spécifique des entreprises concernant leur appropriation des nouveaux dispositifs issus de la loi du 5 mars 2014 sera mis en place.

Calendrier prévisionnel de réalisation : durée du plan à partir de 2015

Plan de financement : 810 000 € État et 600 000 € Région sur la durée du CPER

Opération	ETAT	REGION	Total
Programme de formation à destination des salariés dans le cadre des contrats d'appui et de développement.(en direct ou via les OPCA) Actions d'accompagnement des TPE-PME	810 000€	600 000 €	1 410 000 €

Sous-objectif 3 : emploi et mobilité

Action 1 : Mettre en œuvre des actions d'insertion professionnelle au bénéfice des publics prioritaires

Descriptif :

Il s'agit de mettre en œuvre des actions spécifiques et territorialisées en direction des publics prioritaires (demandeurs d'emploi adultes, publics quartiers prioritaires / ZRR, seniors, intérimaires,...) afin de sécuriser leur parcours et de les insérer dans l'emploi durable. Cette action intégrera la construction d'une méthodologie spécifique d'accompagnement de ces publics prioritaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation : à préciser

Plan de financement : 1 410 000 € de l'État

Opération	ETAT	REGION	Total
Financement d'actions dans le cadre d'un appel à projets	1 410 000 €		1 410 000 €

Action 2 : Développer la formation des publics en contrats aidés ou en contrats d’insertion

Descriptif :

Toutes les initiatives permettant de professionnaliser les personnes bénéficiant de contrats aidés doivent être soutenues afin que ceux-ci soient de réels leviers pour leur insertion dans l’emploi durable. A ce titre, des actions seront mises en œuvre au bénéfice de ces publics et s’inscriront dans des partenariats avec les différents acteurs de l’insertion professionnelle. En effet, tout l’enjeu consiste à intégrer les contrats aidés dans une logique de parcours professionnel correspondant au profil des publics et aux besoins des entreprises. Il est nécessaire, pour cela :

- de développer l’information et la professionnalisation des réseaux prescripteurs (Pôle emploi, missions locales et Cap Emploi) ;
- de renforcer la présence des services de l’État, de la Région et des réseaux prescripteurs aux côtés des entreprises pour mieux communiquer sur l’intérêt de chacun des dispositifs ;
- de développer les dispositifs de formation visant à préparer les publics à l’entrée sur les clauses sociales.

L’accent sera mis dans un premier temps sur la professionnalisation des salariés en Contrat à Durée Déterminée d’Insertion (CDDI) recrutés dans le secteur de l’Insertion par l’Activité Économique (IAE).

Calendrier prévisionnel de réalisation : à préciser

Plan de financement : 810 000 € de l’État sur la durée du CPER

Opération	ETAT	REGION	Total
Actions de professionnalisation	810 000 €		810 000 €

Action 3 : Création d’une plate-forme d’appui aux mutations économiques

Descriptif :

Face à un nouveau contexte économique et industriel, impliquant une forme accrue de polyvalence et d’adaptabilité des salariés, de nouvelles organisations des acteurs et services publics sont impératives afin de renforcer la compétitivité des entreprises et la sécurisation des parcours professionnels des salariés. La plate-forme permettra l’accompagnement des entreprises picardes sur 3 filières prioritaires :

- la transition énergétique : cette priorité se base sur l’émergence de la chimie verte, les matériaux éco-sourcés et son impact dans les établissements en charge de la conception, la production et/ou la mise en œuvre de ces produits notamment dans les secteurs de la chimie, de l’énergie et du BTP ;
- les matériels de transport : la Picardie se caractérise par la présence d’une industrie automobile et aussi ferroviaire et aéronautique importante avec la présence de nombreux sous-traitants ;

Une étude sera lancée en 2015 pour identifier les enjeux de ces filières prioritaires. Un contrat d'étude prospective (CEP) dans la chimie sera lancé en 2015 pour le financement d'actions de développement des emplois et des compétences dans ce secteur.

- la « révolution numérique » : formalisation des besoins en 2015.

Le programme d'actions de cette plate-forme consiste à :

- lancer les premières actions expérimentales en région : **une action aéronautique menée par l'ADEFIM et une action développement durable et fibre optique menée par Constructys ;**
- établir une feuille de route et formaliser les partenariats régionaux et territoriaux ;
- approfondir la connaissance des filières et / ou territoires ciblés ;
- orienter les outils d'appui aux mutations économiques (ADEC, GPEC) vers les besoins des entreprises et des salariés de ces filières et / ou territoires.

Les actions menées s'articuleront avec les accords-cadres signés avec l'État et avec le CPRDF.

Calendrier prévisionnel de réalisation : durée du CPER à partir de 2015

Plan de financement : 1 710 000 € de l'État

Opération	ETAT	REGION	Total
Lancement d'études structurantes Actions de conseil en entreprise Actions de formations des salariés en lien avec les OPCA	1 710 000 €		1 710 000 €

Action 4 : Développer les thématiques formation au titre des accords-cadres

Descriptif :

Il s'agit de poursuivre les actions engagées dans le cadre des accords-cadre régionaux signés sur la période 2012-2014 avec les branches suivantes : métallurgie (OPCAIM), interprofessionnel (AGEFOS-PME, OPCALIA), branche sanitaire-social et médico-social (UNIFAF), production agricole et services à l'agriculture (FAFSEA), bâtiment (CONSTRUCTYS), économie sociale et habitat (UNIFORMATION). En complément de ces 7 accords(cadre régionaux, 2 accords-cadres nationaux font l'objet d'un volet régional : l'un dans les industries agro-alimentaires (OPCALIM) et l'autre dans le textile (OPCALIA TMC).

La complémentarité avec les accords sectoriels du CPRDFP sera recherchée.

Calendrier prévisionnel de réalisation : durée du CPER à compter de 2015

Plan de financement : 1 200 000€

Opération	ETAT	REGION	Total
Actions de formation en déclinaison des accords sectoriels		1 200 000 €	1 200 000 €

III - Critères d'éco-conditionnalité attachés au volet

			Eligibilité		Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national		Liste nationale de critères	
Amélioration de la connaissance des territoires, des filières et de secteurs professionnels	Développer les analyses prospectives relatives aux secteurs d'activité, métiers et compétences de la transition écologique	Diagnosics de territoires, de filières et de secteurs professionnels Démarches GPEC territoriales	Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu.		Prise en compte de la transition écologique et énergétique (TEE)	
Accompagnement de la réforme du service public de l'orientation professionnelle	Mettre en place un système d'orientation et de formation pour tous les publics (salariés, jeunes, populations éloignées de l'emploi) sur les filières et métiers de l'économie verte	Actions mutualisées de professionnalisation des acteurs Parcours de formation et de professionnalisation pour les membres des réseaux d'accueil et d'accompagnement jeunes	Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu		Mise à disposition au niveau territorial adapté de l'information et des ressources en orientation sur l'économie verte Existence d'actions spécifiques d'orientation de publics jeunes ou éloignés de l'emploi vers les filières et métiers de l'économie verte Existence de dispositifs spécifiques d'information et d'accompagnement des publics (salariés, jeunes) et des entreprises aux enjeux et compétences de la TEE	

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage
Sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail	Soutenir les reconversions des bassins d'emploi, des entreprises et des salariés en accompagnant les adaptations et acquisitions de compétences vers les filières vertes	Accroissement de la sécurisation des parcours professionnels Identification et accompagnement des entreprises concernées par les mutations économiques Accompagnement du déploiement des accords de branches	Critère national Prise en compte des métiers porteurs de la transition écologique et énergétique, ou ceux de l'économie sociale et solidaire	Liste nationale de critères Réactivité et l'accessibilité de l'offre de formation adaptée et mise en cohérence avec la formation initiale par l'identification et des analyses des besoins en compétences en matière de TEE création d'emplois durables de qualité (en matière d'environnement des postes de travail et de santé au travail), et accompagnement des organisations du travail performantes et compétitives

Les principaux effets du volet emploi en matière d'éco-conditionnalité sont liés à l'impact positif à long terme de certains secteurs ciblés par les actions prévues (développement des filières vertes, éolien, BTP, etc...).

Une bonne couverture territoriale dans l'organisation de l'offre de formation est par ailleurs indispensable afin de limiter les déplacements des bénéficiaires. L'élaboration d'une carte géographique de l'offre de formation ainsi que la promotion de l'enseignement à distance peuvent concourir à cet objectif.

IV – Maquette financière du volet :

		Etat (programme LOLF et opérateurs)	Région	Autres collectivités	Etat (crédits nationaux)	Etat (crédits déconcentrés)	Région	Autres publics	Union Européenne (estimations)
Volet emploi									
Objectif stratégique 1	Renforcer la connaissance de l'évolution d'activité économique afin de mieux ag l'orientation, la formation et l'emploi	1 290 000,00 €	2 700 000,00 €						
Sous-objectif 1		840 000,00 €	2 100 000,00 €						
	Coordination des études et ingénierie d'observation								
	Action 1	Fonction de mise en réseau et de coordination des travaux d'observation en matière d'emploi et de formation	240 000,00 €	900 000,00 €					
	Action 2	Etudes complémentaires aux travaux des observatoires	600 000,00 €	1 200 000,00 €					
Sous-objectif 2									
	Action 1	Développer les observatoires de compétences et des emplois dans les Pôles de compétitivité	300 000,00 €	300 000,00 €		150 000,00 €			
	Action 2	Mise en œuvre d'un plan de communication et de diffusion de l'information	150 000,00 €	300 000,00 €					
Objectif stratégique 2	Renforcer la complémentarité des politiques publiques et l'adaptation des pratiques d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)	600 000,00 €	1 350 000,00 €						
Sous-objectif 1		0,00 €	450 000,00 €						
	Action 1	Mettre en place une animation Etat-Région des réseaux en charge de l'Accueil, Information, Orientation, Accompagnement (AIOA)		450 000,00 €					
Sous-objectif 2		600 000,00 €	900 000,00 €						
	Action 1	Construire une nouvelle méthodologie de l'orientation et de l'accompagnement commune à l'ensemble des acteurs	600 000,00 €	300 000,00 €		300 000,00 €			250 000,00 €
	Action 2	Faire évoluer les pratiques des acteurs de l'AIOA par des actions de professionnalisation communes		300 000,00 €					250 000,00 €
	Action 3	Créer des centres de ressources territoriaux		300 000,00 €					
Objectif stratégique 3	Sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques	5 010 000,00 €	2 850 000,00 €						
Sous-objectif 1		0,00 €	1 050 000,00 €						
	Action 1	Adapter l'ingénierie pédagogique en matière d'évaluation des compétences et d'acquis des savoirs de base		600 000,00 €					
	Action 2	Développer le recours à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)		450 000,00 €		600 000,00 €			
Sous-objectif 2		1 080 000,00 €	600 000,00 €						
	Action 1	Structurer la fonction Ressources Humaines (RH) dans les TPE/PME	270 000,00 €			300 000,00 €			250 000,00 €
	Action 2	Développer l'accompagnement des entreprises en matière de transfert d'expériences	810 000,00 €	600 000,00 €		600 000,00 €			1 000 000,00 €
Sous-objectif 3		3 930 000,00 €	1 200 000,00 €						
	Action 1	Mettre en œuvre des actions d'insertion professionnelle des publics prioritaires (DE adultes, seniors, intérimaires, ZRR, quartiers prioritaires,...)	1 410 000,00 €						500 000,00 €
	Action 2	Développer la formation des publics en contrats aidés ou en contrats d'insertion	810 000,00 €						1 000 000,00 €
	Action 3	Création d'une plate-forme d'appui aux mutations économiques	1 710 000,00 €			900 000,00 €			500 000,00 €
	Action 4	Développer les thématiques formation au titre des accords-cadres		1 200 000,00 €					500 000,00 €



Innovation, filiales d'avenir et usine du futur

I - Rappel du Diagnostic et des enjeux :

Constat initial / cibles :

Sur le plan économique, la Picardie est placée dans la moyenne des régions françaises: la part de la région dans le PIB national s'élève à 2,3% en 2011 au 14ème rang (44,8 Mds€), son PIB par emploi (66 845€ contre 74 556€ au niveau national) la hisse au 13ème rang. La population picarde est relativement jeune et continue d'augmenter moins vite que la moyenne nationale avec un état de santé moyen qui doit encore s'améliorer. Le niveau de formation et de qualification des picards continue d'être en retrait par rapport aux moyennes nationales, malgré une dynamique partagée en faveur de l'enseignement et de la formation.

L'économie de la Picardie est marquée par des fragilités mais aussi dotée d'atouts certains et possède de véritables pépites - entreprises, filières, écosystèmes - porteuses d'opportunités de développements. La sur-représentation relative de l'Industrie, qui rend la Picardie plus vulnérable aux mutations économiques induites par la mondialisation des échanges, et l'effet de la crise de 2010 ont démontré qu'innovation et compétitivité sont deux facteurs incontournables pour que les entreprises se développent, créent de la richesse dans les territoires et des emplois pour leurs habitants.

Forts de ce constat et sur la base d'un diagnostic territorial stratégique réalisé en 2012, l'État **et la Région¹ Picardie ont identifié cinq orientations stratégiques partagées pour la période 2015-2020**, correspondant chacune aux cinq enjeux économiques régionaux majeurs :

- Susciter et donner de l'ambition à tous les picards et accompagner les parcours individuels pour favoriser l'élévation des savoirs et des compétences.
- Conforter et développer les filières d'excellence.
- Doter la Picardie et ses territoires d'avantages compétitifs et valoriser leurs atouts afin de renforcer l'attractivité des territoires picards.
- Garantir un développement et un aménagement durable des territoires, en préservant leurs

1

ressources naturelles.

- Améliorer durablement les conditions de vie et le bien-être des picards.

Enjeux identifiés :

La mise en place d'une stratégie de différenciation, inscrite dans la stratégie de spécialisation intelligente (S3) en Picardie, passe par la promotion de l'innovation dans les entreprises, préalable au renforcement de leur compétitivité et à la création des richesses à redistribuer. Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) permet la mise en place à titre expérimental et pour une durée maximale de deux ans d'un partenariat piloté par le Commissariat général à l'investissement associant l'État et la Région dans un dispositif géré par Bpifrance qui vise à créer ces conditions .

Le Plan usine du futur, partie des 34 plans de la France industrielle, regroupe les actions pour lesquelles Bpifrance est mandatée afin de mettre en place des financements dédiés. Ce plan permettra à la Picardie d'être au rendez-vous du prototypage rapide, de la convergence des réseaux sociaux, de l'hyper-connexion des entreprises, de l'amélioration des interfaces homme-machine, de la généralisation de la robotique et de la réalité augmentée, du numérique, de l'impression 3D, de l'intelligence artificielle et du design.

II – Objectifs :

Sur la période 2015-2020 et au regard des éléments de diagnostics évoqués préalablement, le volet Innovation, filières d'avenir et Usine du futur du Contrat de plan sera concentré sur les 2 objectifs suivants :

- **Objectif stratégique 1 : Soutenir les entreprises qui souhaitent être plus compétitives et conforter l'emploi industriel dans le cadre du Plan Usine du futur.**
- **Objectif stratégique 2 : Soutenir les projets de faisabilité, de développement ou d'industrialisation de l'innovation dans les entreprises de Picardie notamment au travers du Partenariat régional d'innovation.**

Toutes les opérations et actions identifiées pour atteindre ces objectifs viennent conforter la stratégie de spécialisation intelligente (S3), dans ses différentes thématiques :

- Bioéconomie et bioraffinerie territorialisée : nutrition/santé/alimentation humaine et animale, agro-industrie et chimie du végétal, matériaux biosourcés, agro-machinisme et agriculture de précision, bioénergies et méthanisation agricole ;
- Mobilité et urbanité : transports et mobilités, conception et production de véhicules et sous-ensembles, matériaux et assemblages innovants pour l'industrie, les bâtiments et les véhicules, matériaux biosourcés, énergie/systèmes énergétiques intelligents ;
- Chirurgie reconstructive et santé/technologies ;
- Véhicules intelligents et systémique de la mobilité des voyageurs et marchandises, transports et mobilités ;
- Innovation sociale ;
- Numérique ;
- Prise en compte des risques.

Ces thématiques sont partagées avec la S3 de la Région Nord-Pas-de-Calais, et les actions et programmes envisagés dans chacun des CPER de deux Régions s'inscrivent dans un renforcement du potentiel de recherche et des dynamiques d'innovation convergents des deux territoires et dans une mise en complémentarité des actions envisagées dans la perspective de la Nouvelle Région Nord-Pas-de-Calais - Picardie. D'ores et déjà, le territoire de la Nouvelle Région pourrait bénéficier d'un PIA commun.

Objectif stratégique 1 : Soutenir les entreprises qui souhaitent être plus compétitives et maintenir l'emploi industriel dans le cadre du Plan Usine du futur

Sous-objectif : Identifier, collecter et traiter les problématiques des industriels souhaitant moderniser leurs outils de production et préparer l'usine et les process industriels de demain.

Descriptif:

Le Conseil régional de Picardie, chef de file de la mise en œuvre du Plan usine du futur en Picardie, mettra en place à la fin du premier semestre 2015 un appel à manifestation d'intérêt (qui pourrait être piloté par l'Agence Régionale d'Innovation) visant à accompagner des entreprises qui souhaitent s'engager dans une démarche durable d'amélioration de leur performance industrielle.

L'objectif quantitatif de l'action vise à identifier une cinquantaine de projets d'entreprises qui se verraient expertisés au travers de diagnostics dédiés et accompagnés financièrement. Sur la base des résultats des diagnostics réalisés, deux types d'actions pourront être soutenus :

- Des projets de court terme (1 à 3 ans) visant à la performance industrielle ;
- Des programmes de recherche collaborative de moyen terme (3 à 7 ans) visant à préparer l'usine du futur (afin de faciliter la « remontée » de projets, il conviendra alors de s'appuyer sur les appels à projets existants en région et notamment l'AAP « Picardie Technopole – Industrilab »).

A l'issue de ces diagnostics, les entreprises lauréates pourront recourir aux outils financiers du Conseil régional (dispositifs relevant de la « boîte à outils » du Contrat d'Appui et de Développement CAD)², de Bpifrance (prêts verts, prêts numériques, prêts robotiques, prêts croissance notamment), et du PIA. La mobilisation d'autres sources de financement pourra également être étudiée ; FEDER, collectivités infra-régionales notamment).

Enfin les moyens humains et matériels d'Industrilab et du réseau Picardie Technopole seront également mobilisés.

Ce plan d'actions régional devrait permettre d'améliorer la productivité en agissant sur plusieurs leviers : l'outil de production, l'organisation industrielle, la ressource humaine.

La participation de l'État prend la forme d'un objectif de financement régionalisé proposé par le Commissariat général aux investissements qui reste indicatif : le volume réel du financement apporté par Bpifrance dans ce cadre pour la région dépendra du nombre et de la qualité des dossiers présentés par les entreprises. Le CPER permettra de suivre le niveau d'atteinte de cet objectif.

Calendrier prévisionnel de réalisation : durée du CPER

3 opérations de type AMI suivies de la phase d'accompagnement dédié.

² : valorisation d'une estimation de projets accompagnés dans le cadre de cet AMI, avec une hypothèse de montant moyen par projet : 50 diagnostics annuels (coût : 325 k€), débouchant sur 30 projets accompagnés à 150 k€ en moyenne par projet (toutes aides confondues) soit 4.5 M€, au total, arrondi à 5M€ par vague d'AMI. 3 AMI envisageables sur 2015/2020, soit un volume global de crédits valorisés de l'ordre de 15 M €.

Plan de financement :

Opération	ETAT (crédits valorisés)	REGION (crédits valorisés)	Total
Plan usine du futur	25 M €	15 M €	40 M €

Objectif stratégique 2 : Soutenir les projets de faisabilité, de développement ou d'industrialisation de l'innovation dans les entreprises de Picardie avec le Partenariat régional d'innovation

Sous-objectif : Mettre en place des cofinancements État / Région, délégués à Bpifrance, sous la forme de subventions et avances remboursables en soutien à l'Innovation.

Descriptif :

Le Commissariat général à l'investissement délègue à Bpifrance Nord/Pas-de-Calais –Picardie la gestion d'une enveloppe pour laquelle les financements de chacune des régions seront appelés au fur et à mesure des projets retenus, à parité.

Ce dispositif prévoit la constitution d'un comité de pilotage régional (co-présidé par les Préfets et Présidents de région) chargé de la constitution des cahiers des charges des AAP, et d'un comité de sélection des projet chargé de retenir les lauréats, à l'unanimité.

Les modalités de mise en place des financements sont réglées par une convention tri-partite entre l'État, la Région et Bpifrance.

L'opération consiste, au titre des investissements d'avenir, à faire émerger des projets d'innovation, soit au stade « faisabilité », soit au stade « développement et industrialisation » portés par des PME.

S'agissant de son déploiement sur le territoire régional, un lien avec les dynamiques territoriales liées à Picardie Technopole sera recherché.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

2015 : Préparation des modalités de l'opération sur l'ensemble du périmètre de la future nouvelle région.

Il conviendra alors de définir conjointement avec les partenaires de l'action du Nord Pas de Calais (État, Région et BPI) les modalités de l'expérimentation en fixant notamment les secteurs prioritaires en lien avec les S3 respectives de chaque Région actuelle.

Signature de la convention État – Régions Picardie Nord - Pas-de-Calais – BPI .

2016/2017 : Mise en œuvre conjointe de l'opération. S'agissant d'une expérimentation, la durée prévisionnelle de ce programme est de 18 mois.

2018 : Évaluation de l'opération.

Les modalités du PRI étant d'ores et déjà fixées (seules les PME et seuls les projets relevant des secteurs S3 sont éligibles), il conviendra de rendre possible l'accompagnement des projets identifiés dans le cadre de l'AAP relatif au PRI portés par des ETI et/ou relevant de secteurs non inscrits dans la S3 en fonction de leur intérêt régional.

A ce titre, la mobilisation de dispositifs relevant de la Région (CAD ou Picartech) c'est-à-dire, hors fonds dédié au PRI, pourra être également recherchée.

Plan de financement :

Opération	ETAT	Région Nord Pas de Calais	REGION Picardie	Total
Partenariat régionaux d'innovation	10	5	5	20

III - Critères d'éco-conditionnalité attachés au volet

Le référentiel d'éco-conditionnalité (circulaire CGDD / CGET du 12 novembre 2014) ne propose pas de critère pour ce volet.

IV – maquette financière du volet

		Crédits contractualisés				Crédits valorisés					
		montant total projet toutes régions	Part CPER Picardie	Etat (programme LOLF et opérateurs)	Région	Autres collectivités	Etat (crédits nationaux)	Etat (crédits déconcentrés)	Région	Autres publics	Union Européenne
Volet Filières d'avenir, usine du futur, innovation				5M€ appel à projets (10M€ dans mandat* sur périmètre Picardie – NPDC)	5M€				15 M€	25 M€ (Bpifrance)	
Objectif stratégique 1	Plan national usine du futur								15 M€	25 M€ (Bpifrance)	
Objectif stratégique 2	Appel à projet expérimental régionalisé	20**	10	5M€ appel à projets (10M€ dans mandat* sur périmètre Picardie – NPDC)	5M€						

* sur le périmètre régional défini par la loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

** 10M€ Etat et 10M€ Régions sur périmètre régional défini par la loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral



Volet Territorial

I - Rappel du Diagnostic et des enjeux :

Constat initial / cibles :

La Picardie est une région peu dense, majoritairement composée de petites communes rurales et construite autour d'un réseau de 11 villes moyennes et d'une capitale régionale. Sur les 2 291 communes qu'elle compte, 1 947 ont moins de 1 000 habitants et regroupent le tiers de la population régionale alors que cette proportion n'est que de 15 % à l'échelle nationale. Les évolutions démographiques constatées depuis plusieurs années confirment ce constat avec une augmentation constante du poids démographique des communes de moins de 10 000 et surtout de moins de 1 000 habitants au détriment des grandes villes. Dès lors, 2 enjeux peuvent être dégagés : développer, d'une part, l'attractivité des villes moyennes picardes et, d'autre part, répondre de manière adaptée (en limitant le mitage de l'espace) à la croissance de la population dans les zones rurales et périurbaines en développant notamment une nouvelle approche ville-campagne.

L'adaptation des différentes politiques publiques aux besoins spécifiques de ces territoires, notamment en matière d'accès et d'offre des différents types de services, constitue dans ce contexte un enjeu essentiel.

La structure particulière du territoire régional ne doit pas pour autant minimiser les enjeux urbains. La Picardie présente en effet une géographie prioritaire de la ville relativement conséquente avec 23 communes inscrites dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville (contre 20 auparavant). En complément des crédits mobilisés notamment dans le cadre des « Contrats de ville », annexés au présent CPER, et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), il conviendra de soutenir des projets urbains structurants.

La Picardie est également une des régions les plus touchées par la crise économique et qui a subi des restructurations économiques importantes. Elle a été davantage affectée par la crise économique que les autres régions de France avec notamment un secteur industriel principalement orienté vers la production de biens intermédiaires, plus représenté dans la structure productive régionale que la moyenne nationale, plus durement touché. Cette part importante de l'emploi industriel **induit des dynamiques de développement différentes selon les territoires.**

Le livrable « Territoires vulnérables subissant des restructurations économiques importantes » a permis d'identifier une liste de territoires infra-régionaux les plus touchés, justifiant un soutien prioritaire.

Elle possède toutefois de solides atouts faisant l'objet de nombreuses valorisations (recherche, innovation...) et de fonctionnements en réseaux. Il s'agira de soutenir ces dynamiques territoriales.

La Picardie possède par ailleurs un riche patrimoine naturel et culturel, qui, rendu accessible par une bonne desserte en infrastructures routières et ferroviaires, constitue un atout réel et doit contribuer à renforcer son attractivité.

Enjeux identifiés :

Dans ce cadre, le volet territorial du CPER s'attachera à :

- 1/ conforter les dynamiques de développement infra-régionales et renforcer l'attractivité du territoire régional ;
- 2/ lutter contre les disparités et favoriser, en second lieu, l'égalité entre les territoires infra-régionaux.

Dans ce cadre, le soutien plus général aux démarches régionales d'aménagement, de mutualisation de l'information et de l'ingénierie territoriale et de développement de projets territoriaux liés au numérique constitue un enjeu transversal.

II – Objectifs :

Sur la période 2015-2020 et au regard des éléments de diagnostics évoqués préalablement, le volet territorial du Contrat de plan sera concentré sur les 4 objectifs stratégiques suivants :

Un objectif transversal : Soutenir les démarches régionales d'aménagement

Objectif stratégique 1 : Conforter les dynamiques de développement régional et l'attractivité des territoires

Objectif stratégique 2 : Favoriser l'égalité entre les territoires de la région en développant notamment une nouvelle approche ville-campagne

Objectif stratégique 3 : Projet du pôle IAR identifié comme potentiel territoire catalyseur d'innovation

Seront par ailleurs intégrés dans le présent CPER (hors enveloppe CPER) les engagements contractuels suivants :

les **contrats de ville** correspondant aux territoires identifiés de la région dans la nouvelle géographie prioritaire de la ville ;

les **contrats de bourgs** correspondant aux 3 territoires de la région (Bohain en Vermandois, Guise et Ham) retenus à l'appel à manifestation d'intérêt centre-bourgs, qui feront l'objet d'une contractualisation spécifique ;

Le **Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) de Creil**, qui sera signé avant la fin de l'année 2015.

En outre, le présent CPER pourra s'inscrire en cohérence avec :

les schémas départementaux d'amélioration de l'accès des services au public ;
les politiques régionales correspondantes, en particulier dans le cadre des Directives Régionales
d'Aménagement et des Contrats Territoriaux d'Objectifs.

Un objectif transversal : Soutenir les démarches régionales d'aménagement

Descriptif: Il s'agit d'apporter un soutien en ingénierie aux territoires picards sur les principaux sujets d'aménagement durable, de soutenir les coopérations territoriales structurantes comme les territoires de projet et d'accompagner l'évolution de la carte intercommunale dans le cadre notamment du Réseau Régional d'Aménagement porté par la Région et l'État. Ce réseau s'appuiera sur la mobilisation de ressources, une animation spécifique ainsi que la réalisation de projets expérimentaux dans l'objectif de mutualiser des savoirs, des savoir-faire, et des outils.

Le réseau favorisera ainsi l'appropriation des stratégies nationales et régionales à une échelle locale. Alors que les exigences en matière d'approches intégrées et inter-territoriales sont croissantes, les territoires pourront bénéficier de ressources mutualisées et seront amenés à travailler ensemble sur des problématiques communes, transcendant leurs limites administratives. En ce sens, il prolongera la mutualisation déjà engagée au titre de « GéoPicardie », en fournissant des outils opérationnels.

Une attention particulière sera accordée au développement des compétences d'ingénierie auprès des collectivités rurales.

Des opérations ayant une finalité numérique pourront dans ce cadre intervenir en soutien de la réalisation des différents objectifs et sous-objectifs de ce volet, avec par exemple : l'acquisition de données et d'outils géographiques numériques dans le cadre du réseau régional GéoPicardie (lien avec le volet numérique du CPER), les projets numériques concourant à la mobilité et au développement durable, les actions relevant de l'économie numérique et des filières et métiers liés au TIC, la valorisation numérique du patrimoine et des richesses régionales et la création artistique et culturelle numériques, les démarches et innovations favorables au télétravail et aux services numériques de proximité (dont les opérations de télémédecine et e-santé) et à la fabrication numérique, les projets soutenant la réussite éducative et l'acquisition de compétences des Picards, particulièrement les jeunes.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER

Plan de financement:

Les opérations correspondantes devront répondre aux critères évoqués ci-dessus dans le cadre de l'enveloppe de crédits dédiée et seront examinés dans le cadre des instances de programmation mise en place. Les crédits alloués au Réseau Régional d'Aménagement pourront venir alimenter trois approches complémentaires : la structuration et la valorisation de ressources (ex. mise en place d'un portail), l'animation (ex. cycle de conférences), ainsi que des projets expérimentaux (ex. appels à projet).

Objectif stratégique 1 : Conforter les dynamiques de développement régional et l'attractivité des territoires

Sous-objectif 1 : Soutenir la dynamique de développement des agglomérations de la région autour notamment de la thématique des quartiers de gare.

Descriptif : Cet objectif vise à soutenir les opérations en matière de développement urbain, notamment à proximité des gares, autant des communes centres des agglomérations que de leurs communes périphériques dans une logique d'urbanisation autour du rail.

Les opérations relatives aux quartiers de gare devront être articulées avec le volet mobilité du CPER, et devront prendre en compte le caractère stratégique du projet Roissy – Picardie.

Cet objectif pourra soutenir des opérations de réhabilitation de friches dès lors que celles-ci s'inscrivent dans le cadre d'un projet intégré et ont vocation à favoriser le développement, dans une logique notamment de densification territoriale et d'économie de l'espace.

Les études et schémas visant soit une approche globale de la transformation des centres d'agglomération, soit un positionnement spécifique (en termes économiques, d'habitat, d'espaces publics ...) à une échelle géographique pertinente pourront également faire l'objet d'un soutien. L'usage d'outils numériques favorisant la mobilité sera également recherché.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER

Plan de financement :

Les opérations correspondantes devront répondre aux critères évoqués ci-dessus dans le cadre de l'enveloppe de crédits dédiée et seront examinées dans le cadre des instances de programmation mises en place. Elles pourront également bénéficier de financements communautaires au titre du PO FEDER/FSE dans le cadre de l'investissement territorial intégré (ITI).

Sous-objectif 2 : Soutenir les projets de développement culturels et touristiques, notamment dans le cadre des « vallées » picardes.

Descriptif : Le volet territorial pourra soutenir les opérations visant à développer l'attractivité touristique. Dans ce cadre une attention particulière sera accordée aux projets de dimension régionale relatifs notamment à la valorisation des « vallées », au centenaire de la première guerre mondiale et permettant également de répondre aux évolutions des attentes des touristes. Les projets dans les « vallées » pourront cibler l'offre de services et activités, notamment à proximité des véloroutes et voies vertes, des haltes fluviales, des gares, ainsi que la mise en valeur d'espaces et participer à la construction d'une offre touristique autour de thèmes fédérateurs tels que la nature, les paysages, les loisirs d'eau, le patrimoine industriel, l'archéologie ...

Une attention particulière sera également portée aux actions dans les territoires ruraux.

Le volet territorial du CPER devra également contribuer à mieux valoriser le patrimoine et les structures culturelles de la région, qui participent à l'enrichissement personnel, renforcent les liens entre la population et son patrimoine et constituent des éléments essentiels d'attractivité. Il s'agira de conforter le rayonnement de structures dans la région et au-delà, tels que, par exemple, dans le prolongement du précédent CPER, la troisième phase du projet « UTOPIA III » du Familistère de Guise axé sur une logique de développement touristique ou l'accompagnement des deux centres culturels de rencontre de Picardie à Ermenonville et Saint-Riquier. Le volet territorial du CPER s'attachera, par ailleurs, à susciter et à soutenir les initiatives en faveur de la culture, et plus particulièrement en termes d'accessibilité, notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans une logique de réseau.

Il conviendra, dans ce cadre, de privilégier le recours aux outils numériques (cf. objectif transversal)

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER

Plan de financement :

Les opérations correspondantes devront répondre aux critères évoqués ci-dessus dans le cadre de l'enveloppe de crédits dédiée et seront examinées dans le cadre des instances de programmation mises en place. Des financements au titre du programme FEADER pourront éventuellement être apportés pour soutenir les types d'opérations précitées.

Sous-objectif 3 : Soutenir les politiques urbaines intégrées et le renouvellement urbain.

Descriptif : Le volet territorial devra soutenir, particulièrement dans les territoires relevant de la nouvelle géographie prioritaire de la ville et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), des actions en matière de cohésion sociale (éducation, petite enfance, jeunesse, culture, développement sportif, santé), d'emploi et de formation, de développement économique et d'inclusion numérique, d'amélioration du cadre de vie (création d'équipements ou de services).

Ce soutien interviendra en étroite articulation avec celui apporté au titre du NPNRU et des futurs contrats de ville, annexés au présent CPER (hors enveloppe), s'il s'avère insuffisant.

S'agissant du NPNRU, les projets nationaux (au nombre de 8 : Quartier Europe à Saint-Quentin, Quartiers Argentine et Saint-Lucien à Beauvais, Quartiers Clos des Roses et La Victoire à Compiègne, Quartier Les hauts de Creil / Plateau Rouher à Creil, Quartiers Nord et Etouvie à Amiens) et les projets régionaux (au nombre de 9 : Quartiers Vaucrises à Château-Thierry, Cité de Vermand à Saint-Quentin, Terriers à Pont-Sainte-Maxence, Saint-Crépin à Soissons, Saint-Exupéry à Méru, Beauséjour à Noyon, Martinets à Montataire, Soleil-Levant à Abbeville et Pierre Rollin à Amiens), feront l'objet d'une convention spécifique qui intégrera Les modalités d'intervention de l'État, de l'ANRU et de la Région sur les projets précités.

Les opérations de réhabilitation de friches pourront être soutenues dans ce cadre dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un projet intégré.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER

Plan de financement :

Les opérations correspondantes devront répondre aux critères évoqués ci-dessus et seront examinées dans le cadre des instances de programmation mises en place.

Dans le cadre du NPNRU, une enveloppe de 24 M€ de crédits ANRU (part État) sera consacrée aux projets régionaux retenus.

L'objectif régional est d'assurer une convergence des politiques et des moyens dédiés à la politique de la ville. A ce titre, les crédits valorisés par la Région dans le cadre des contrats de ville viendront en déclinaison des orientations arrêtées avec les territoires concernés, par la mise en œuvre des Contrats Territoriaux d'Objectifs (CTO), sur la base des 3 priorités suivantes :

- réussite éducative (en lien avec le Projet Éducatif régional Global) ;
- accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat ;
- l'aménagement urbain intégré permettant d'inscrire les quartiers concernés dans une dynamique d'agglomération ;

Pour l'État, les interventions du FNADT se concentreront exclusivement sur la géographie prioritaire de la politique de la ville.

L'effet levier des fonds européens sera également recherché puisque les opérations présentées pourront bénéficier de financements communautaires au titre du PO FEDER/FSE dans le cadre de l'investissement territorial intégré (ITI). Seront notamment accompagnées :

- l'amélioration de l'offre de services publics, au travers d'équipements publics favorisant une meilleure inclusion sociale des populations vulnérables ;
- l'offre de services de proximité, dans les domaines sociaux, éducatifs et sanitaires .

Par ailleurs, il sera poursuivi l'effort entrepris de soutien en faveur de la réhabilitation thermique performante dans le parc de logements locatifs sociaux (en couplant avec l'effet levier de la priorité 4c du PO FEDER-FSE).

Le principe d'intervention de la Région pour les NPNRU et QIR est centré autour de la mobilisation de ses crédits de droit commun.

Sous-objectif 4 : Soutenir les dynamiques territoriales de développement économique et d'innovation.

Descriptif :

Ce sous-objectif répond à un double enjeu : d'une part le soutien aux filières régionales stratégiques, notamment dans les territoires identifiés comme « vulnérables » et, d'autre part, la structuration de réseaux d'acteurs en favorisant l'émergence de l'innovation, voire de la mutualisation, sous toutes ses formes.

Ainsi, sur la base notamment du diagnostic du livrable « territoires vulnérables subissant des restructurations économiques importantes », il conviendra d'avoir une attention particulière

pour les territoires identifiés dans le cadre précité et qui justifient que des actions collectives (études et soutien en ingénierie par exemple) soient engagées.

Il s'agira également de conforter la démarche de structuration de l'action régionale en faveur du développement économique par l'innovation et de l'entrepreneuriat innovant. Cette démarche s'appuie sur un réseau de technopoles territorialisées ayant fait le choix de positionnement stratégique en lien avec la SRI-S3 (Smart Specialisation strategy). Le diagnostic fait état d'un déficit d'infrastructures d'accueil et d'hébergement des porteurs de projet et d'entreprises innovantes sur ces territoires.

Dans ce cadre, il conviendra de soutenir les initiatives locales, en lien avec la démarche Picardie Technopole en matière de développement d'immobilier s'adressant aux entreprises (incubateurs avec mur, pépinières, espaces de rencontre étudiants/entreprises/chercheurs, hôtels d'entreprises).

Une attention particulière sera également accordée à la poursuite du soutien aux grappes d'entreprises, au fonctionnement des agences de développement économique ou structures équivalentes qui interviennent sur une échelle pertinente et aux autres actions collectives de structuration qui le justifient.

Ces orientations devront permettre d'assurer une bonne coordination des actions sur un territoire donné ou au sein d'une filière stratégique. Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux territoires dits « vulnérables » ou sur les entreprises s'inscrivant dans l'innovation, l'économie numérique et les filières / métiers TIC .

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER

Plan de financement :

Les opérations correspondantes devront répondre aux critères évoqués ci-dessus et seront examinées dans le cadre des instances de programmation mises en place.

Objectif stratégique 2 : Favoriser l'égalité entre les territoires de la région en développant notamment une nouvelle approche ville-campagne

Sous-objectif 1 : Contribuer à améliorer l'accès aux services de proximité, notamment en matière d'offre de santé, pour répondre aux besoins des territoires de la région

Descriptif : Les évolutions et les mutations des services publics ont des impacts forts à l'échelle des territoires qui appellent une réponse collective afin d'organiser une offre locale de services au public accessible et de qualité.

Les collectivités locales sont invitées à s'engager de plus en plus fortement dans la mise en place d'actions en faveur du maintien et du développement des services à l'échelle de leur territoire, en particulier en mettant en place des schémas de développement local de services prenant en compte les évolutions des modes de vie et les besoins dans les nouvelles campagnes picardes.

Cet objectif vise également à garantir, dans ce contexte et de manière spécifique, une offre de soins adaptée aux besoins des territoires de la région aussi bien en milieu rural que dans les quartiers de la politique de la ville (cf. Objectif stratégique 1 – sous-objectif 3) principalement par un soutien à la création de Maisons de Santé Pluri-professionnelles. Les initiatives en matière de télé-médecine ou « d'e-santé » y contribuent et pourront également être soutenues.

Les études et les schémas à une échelle géographique pertinente au vu notamment des évolutions démographiques récentes, et visant l'amélioration de l'accès des services au public (y compris les services marchands de proximité) pourront également faire l'objet d'un soutien.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER

Plan de financement :

Il s'agit, en matière de schéma de développement local des services, de soutenir les collectivités souhaitant mettre en œuvre une réflexion stratégique à une échelle géographique pertinente portant sur une meilleure connaissance de l'existant pour définir un schéma global d'organisation des services visant à l'amélioration de l'accès des services au public.

Une vingtaine de nouvelles Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) devraient également faire l'objet d'un soutien. Les projets retenus devront répondre aux critères de sélection fixés par l'Agence Régionale de Santé. Des financements communautaires au titre du programme FEADER voire, pour les projets situés dans le ressort de la géographie prioritaire de la politique de la ville, du PO FEDER/FSE (ITI) pourront être également mobilisés.

Sous-objectif 2 : Renforcer la structuration et les fonctionnalités des villes moyennes en prenant notamment en compte les dynamiques des nouvelles campagnes.

Descriptif : Les caractéristiques de la région Picardie justifient que soient soutenues des actions visant à revitaliser les centre-bourgs des communes qui exercent des fonctions de centralité structurantes pour les bassins de vie ruraux et péri-urbains. L'accent sera notamment mis sur le soutien aux territoires non retenus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « centre-Bourgs » mais recensés comme pouvant y prétendre, notamment en matière d'ingénierie, mais également aux autres territoires répondant aux critères de sélection de cet AMI.

Une attention particulière sera également accordée aux actions, notamment en matière d'ingénierie, visant à renforcer les liens entre territoires ruraux et périurbains. Les études et schémas, à une échelle géographique pertinente, visant à améliorer les conditions de mobilité globale des habitants, dont les besoins en déplacement et les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle, pourront également faire l'objet d'un soutien.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER

Plan de financement :

Les opérations correspondantes devront répondre aux critères évoqués ci-dessus et seront examinées dans le cadre des instances de programmation mises en place.

Sous-objectif 3 : Soutenir l'émergence de projets d'entrepreneuriat territorial durable et d'innovation sociale, en lien avec l'économie sociale solidaire.

Descriptif : Les caractéristiques socio-économiques de la Picardie justifient que soit poursuivi le soutien, engagé lors du précédent CPER, à la mise en oeuvre de la stratégie régionale de développement de l'économie sociale et solidaire et aux projets correspondants portés par les acteurs territoriaux, dans la continuité des Assises régionales de l'économie sociale et solidaire (ESS) tenues par l'État et la Région en Picardie en 2011.

Pour ce faire, il est nécessaire d'agir sur la construction d'un écosystème des acteurs régionaux qui accompagnent les projets d'économie sociale et solidaire et sur le développement de dynamiques territoriales innovantes, répondant aux besoins sociaux et enjeux sociétaux des habitants et des territoires.

Dans ce cadre, pourraient être soutenus les actions des opérateurs régionaux de l'accompagnement technique et du financement solidaire s'inscrivant dans les objectifs de l'écosystème précité.

Sur la base des moyens et compétences de cet écosystème, co-piloté par l'État et la Région, pourraient être déployées sur des territoires de projets des initiatives concertées de développement durable de l'économie, notamment de proximité, répondant aux besoins sociaux et enjeux sociétaux identifiés préalablement. Ces initiatives devront impulser et accompagner des approches territoriales ambitieuses et innovantes d'économie solidaire et

d'entrepreneuriat social visant, par exemple, à créer et/ou développer des entreprises sociales et des emplois de qualité (Associations, Scop, Scic, SIAE, Mutuelles, Entreprises).

Une priorité pourrait être donnée à la *silver economy*, aux services économiques de proximité, à l'économie circulaire (en lien avec le volet « transition écologique et énergétique ») et à l'économie numérique.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER.

Plan de financement :

Les opérations correspondantes devront répondre aux critères évoqués ci-dessus et seront examinées dans le cadre des instances de programmation mises en place. On peut notamment identifier les projets des acteurs régionaux de l'ESS contribuant à la construction de l'écosystème régional et des opérations concourant à l'animation des initiatives concertées de développement de l'économie de proximité et de l'innovation sociale.

Sous-objectif 4 : Soutenir les projets en lien avec l'inclusion (sociale).

Descriptif : Le soutien aux opérations relevant du champ de l'inclusion sociale, et s'inscrivant dans le plan régional de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la feuille de route régionale sur la jeunesse, le projet éducatif régional global pour les jeunes Picards (PERGP) et la charte d'engagements entre l'État, la Région et le Mouvement Associatif, pourront être soutenues.

Ces actions, régionales ou d'intérêt régional, devront particulièrement cibler les personnes souffrant de difficultés sociales, voire de vulnérabilités particulières, ou les personnes rencontrant une rupture d'égalité dans leur parcours éducatif, social, citoyen et professionnel.

Une attention particulière sera portée sur les projets concourant à prévenir et lutter contre l'illettrisme et les discriminations, et à favoriser l'accès aux droits et à la participation des Picards à leur projet de vie, voire territorial.

Calendrier prévisionnel de réalisation : Durée du CPER.

Plan de financement :

Les opérations correspondantes devront répondre aux critères évoqués ci-dessus et seront examinées dans le cadre des instances de programmation mises en place.

Objectif stratégique 3 : Territoire catalyseur d'innovation – Réseau de sites IAR de production et mobilisation des agro-ressources

Porteur du projet : Association Agro-transfert, Ressources et Territoires

Objectif du projet : Soutien à la mise en place de bio-raffineries agricoles et territoriales mobilisant du carbone renouvelable à des fins alimentaires et non alimentaires.

Descriptif : Le projet prévoit d'apporter un éclairage sur les éléments participant à la décision des acteurs impliqués dans la production, la mobilisation et la valorisation de biomasse agricole à l'échelle de territoires locaux.

Il s'appuie sur un « réseau de sites de production et mobilisation des agro-ressources » constitué d'un ensemble d'exploitations agricoles sur des bassins de production, chaque bassin alimentant une unité de valorisation et transformation de la biomasse végétale.

Ces sites sont des supports pour :

- tester des scénarios de production et mobilisation de la ressource élaborés a priori ;
- acquérir des références sur les modalités de mise en œuvre de ces scénarios et sur leurs impacts ;
- construire in situ une démarche d'accompagnement des acteurs ;
- constituer une vitrine de la bio-raffinerie agricole et territoriale.

Le réseau de site sera complété par 2 plate-formes expérimentales de production de biomasse. Celles-ci permettront la conduite d'expérimentations spécifiques, en réponse à des questions agronomiques, techniques ou économiques posées sur les sites de bio-raffinerie .

Calendrier prévisionnel de réalisation : 2015-2020.

Coût total du projet : 5,8 M€

Plan de financement :

- **Part Région :** 1,160 M€ (demandé)
- **Part FEDER :** 0,580 M€ (demandé)
- **Autofinancement :** 1,160 M€
- **FNADT :** 2,9 M€ (demandé) ; 1,160 M€ (accordé pour l'instant)

III - Critères d'éco-conditionnalité attachés au volet

Ce volet transversal nécessite une éco-conditionnalité adaptée, compte-tenu des nombreux enjeux abordés. Le choix de valoriser une démarche d'évaluation systémique de la part du porteur de projet, basé sur le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable, permet de souligner les enjeux et faire réfléchir la maîtrise d'ouvrage sans pour autant freiner ou alourdir par trop la démarche de projet. Quand la nature du projet s'y prêtera, les critères des grilles thématiques correspondantes du présent référentiel devront être mobilisés.

	Eligibilité	Classification/dosage
<p>Thématiques</p> <p>Projets de territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - territoires connaissant une situation socio-économique difficile - territoires confrontés à un déficit de services au public - villes petites et moyennes remplissant des fonctions de centralités - pôles d'équilibre territoriaux et ruraux - pôles métropolitains - territoires littoraux - territoires de montagne - bassins fluviaux - territoires transfrontaliers - ... 	<p>Types de projets soutenus</p> <p>Etudes, ingénierie de projet, diagnostics, plan d'aménagement, convention territoriale, investissement dans des équipements collectifs...</p>	<p>Enjeux éco-conditionnalité³</p> <p>a- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p> <p>b- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources</p> <p>c- Épanouissement de tous les êtres humains</p> <p>d- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</p> <p>e- Dynamiques de développement suivant des</p>
	<p>Critère national</p> <p>Engagement du porteur de projet à intégrer dans la conduite du projet, quel que soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable, définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement</p> <p>et</p> <p>Critères des grilles thématiques correspondant à la nature du projet</p>	<p>Liste nationale de critères</p> <p>Qualités de la conception du projet : soin apporté aux aspects environnementaux et énergétiques, démarche intégrée (zones côtière, zone urbaine...)</p>

³ En référence aux 5 finalités définies par l'article L 110.1-III du code de l'environnement et structurant le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable, fruit d'un travail partagé entre de nombreux partenaires (ministères, institutions, associations, collectivités), et nourri des expériences déjà engagées par un grand nombre de collectivités et de territoires.

Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité ³	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage
Contrats spécifiques - contrat de ville et projet de renouvellement urbain - contrat de redynamisation de site de défense - contrat de bourg de l'AMI « revitalisation des centre-bourgs » - éco-cité - opération d'intérêt national (OIN) ou porté par un établissement public d'aménagement (EPA) - contrat de métropole - territoires catalyseurs d'innovations - projets culturels - ...	modes de production et de consommation responsables	Etudes, ingénierie de projet, animation, communication, investissements dans des équipements collectifs ou des démonstrateurs, renouvellement urbain, ...	Critère national Critères d'éco-conditionnalité spécifiques des dispositifs nationaux dont relèvent ces projets ou, à défaut, critères définis ci-dessus pour les projets de territoire	Liste nationale de critères Cf critères définis ci-dessus pour les projets de territoire

Pour aller plus loin dans les critères d'éco-conditionnalité, l'évaluateur a recommandé de :

- Favoriser la densification verticale (ville sur la ville) plutôt que horizontale dans le cadre du renouvellement urbain et de la réhabilitation des friches (laisser des espaces verts dans les zones urbaines ne pas densifier à tout prix).
- Mise en œuvre plus systématique de démarches éco-responsables pour les travaux.
- Associer automatiquement toutes opérations de création / rénovation de locaux et aménagement d'espace de travail avec une campagne d'information et des actions participatives en vue de favoriser une utilisation efficace des bâtiments.

V – Maquette financière du volet

		État (programme LOLF et opérateurs)	Région	Autres collectivités	État (crédits nationaux)	État (crédits déconcentrés)	Région	Autres partenaires	Union Européenne
Volet territorial		50,46 M€ (dont 1,16M€ d'enveloppe supplémentaire)	26,46M€	A déterminer en fonction des opérations concernées. Un taux de financement minimum des porteurs pourrait être demandé dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.					
Objectif stratégique transversal		0,5 M€	0,5M€						
		Soutenir les démarches régionales d'aménagement.							
Objectif stratégique 1		Conforter les dynamiques de développement régional et l'attractivité des territoires.	39 M€	15M€					
	Sous-objectif 1	Soutenir la dynamique de développement des agglomérations de la région autour notamment de la thématique des quartiers de gare.							ITI urbain du PO FEDER / FSE
	Sous-objectif 2	Soutenir les projets de développement culturels et touristiques, notamment dans le "cadre des vallées" picardes.							Programme FEADER
	Sous-objectif 3	Soutenir les politiques urbaines intégrées et le renouvellement urbain.	24M euros de crédits ANRU dans le cadre du NPNRU sur la base une liste de quartiers d'intérêt régional concernés				20 M euros crédits de dispositifs de droit commun, en lien avec les contrats de ville au titre du programme régional d'aménagement du territoire		35M€ mobilisables selon l'ITI urbain du PO FEDER/FSE
	Sous-objectif 4	Soutenir les dynamiques territoriales de développement économique et d'innovation.							
Objectif stratégique 2		Favoriser l'égalité entre les territoires de la région en développant notamment une nouvelle approche ville-campagne.	9,8M€	9,8M€					
	Sous-objectif 1	Contribuer à améliorer l'accès aux services de proximité, notamment en matière d'offre de santé, pour répondre aux besoins des territoires de la région.							Programme FEADER et ITI urbain du PO FEDER / FSE
	Sous-objectif 2	Renforcer la structuration et les fonctionnalités des villes moyennes en prenant notamment en compte les dynamiques des nouvelles campagnes.							
	Sous-objectif 3	Soutenir l'émergence de projets d'entrepreneuriat territorial durable et d'innovation sociale, en lien avec l'économie sociale solidaire.							
	Sous-objectif 4	Soutenir les projets en lien avec l'inclusion (sociale).					20 M euros crédits de dispositifs de droit commun, en lien avec les contrats de ville		
Objectif stratégique 3		Territoire catalyseur d'innovation - projet de production/mobilisation durable de la ressource végétale du pôle de compétitivité IAR.	1,16 M€ (enveloppe supplémentaire)	1,16 M€					

Clauses générales du CPER

Mise en œuvre, suivi et évaluation :

I - Dispositions relatives au pilotage et à la programmation

1/ Pilotage :

Le pilotage est assuré au niveau régional par les co-contractants.

Un **comité de suivi**, spécifique au CPER, est mis en place à cet effet. Il est coprésidé par la Préfète de région et le Président du Conseil régional et se réunit une fois par an. Le comité de suivi est composé des services de l'État et de la Région compétents pour chacun des volets du CPER, des différents co-financeurs notamment les membres de l'Instance Régionale de concertation mise en place dans le cadre de l'élaboration du CPER (conseils départementaux et agglomérations de Picardie), ainsi que du président du CESER.

Le comité de suivi a notamment pour mission de faire le bilan de l'exécution des volets et de la programmation des opérations et de s'assurer de la qualité globale de la mise en œuvre du CPER. Il décide du programme des évaluations. Il procède aux réorientations jugées nécessaires par les cocontractants.

Le comité de suivi est assisté à cet effet d'un comité de pilotage opérationnel qui agit sur sa délégation.

Le **comité de pilotage opérationnel** est coprésidé par le Directeur général des services du Conseil régional et par le Secrétaire général pour les affaires régionales, assistés des services métiers compétents de l'État et de la Région. Sont associés au comité de pilotage opérationnel, lorsqu'il se réunit en formation thématique, les agences et opérateurs concernés par la mise en œuvre (agences de l'eau, ADEME, SNCF réseau, VNF, BpiFrance...). Le comité de pilotage opérationnel se réunit deux fois par an, dans l'intervalle des réunions du comité de suivi, sur la base du bilan d'avancement physique et financier du CPER, préparé par le SGAR.

Le comité de pilotage opérationnel peut se réunir en formations thématiques, ces dernières correspondant aux volets du CPER, soit :

- « enseignement supérieur, recherche, innovation » et « Filières d'avenir et Usine du Futur » ;
- « mobilité multimodale » ;
- « transition écologique et énergétique » ;
- « Numérique » et « volet territorial »
- « emploi » ;

Le volet « Emploi » pourra, lorsque cela est nécessaire, faire l'objet d'un examen particulier adapté, à l'issue des réunions de chaque formation thématique.

2/ Programmation :

La programmation des opérations ou actions du CPER se déroulera dans le cadre des **comités techniques thématiques (CTT)** mis en place pour les programmes européens 2014-2020 et organisés en 4 formations :

- La formation n°1 « Économie, innovation, recherche et enseignement supérieur » sera compétente pour les volets « enseignement supérieur, recherche et innovation » et , le cas échéant, « filière d'avenir et Usine du futur » ;
- La formation n°2 « Emploi, formation, insertion » sera compétente pour le volet « Emploi » ;
- La formation n°3 « Transition écologique et énergétique » sera compétente pour le volet TEE ;
- La formation n°4 « Territoires », sera compétente pour le « Volet territorial », le volet « mobilité » et le Volet « numérique ».

Les CTT sont co-présidés par le DGS de la Région (ou son représentant) et le SGAR (ou son représentant) et se composent des membres suivants :

- Le directeur de cabinet de la Région ;
- Le directeur régional des finances publiques ;
- Les représentants des Agences de l'État participant au co-financement ;
- Les représentants des Conseils départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, pour les opérations les concernant ;
- Les services instructeurs et associés concernés de la Région et de l'État.

La décision de programmation est prise, pour l'État, par la Préfète de région sur la base de l'avis du CTT et, pour la Région, par la Commission Permanente, sur la base de l'avis du CTT.

L'organisation du pilotage et de la programmation est précisée dans une convention générale de mise en œuvre.

II - Dispositions relatives au suivi et à l'évaluation :

1/ suivi financier :

Les engagements financiers de l'État et de la Région sont annexés au présent contrat de plan. Ils sont subordonnés à l'ouverture de moyens financiers suffisants, dans le budget régional pour la Région et dans la loi de finances pour l'État. Sauf mention contraire, ces montants sont prévus sans actualisation ou indexation.

Chaque partie assure le suivi interne de ses propres financements contractualisés. Il en est de même des autres cofinanceurs locaux.

Le SGAR assure la consolidation globale des crédits du CPER (montants programmés/engagés, montants exécutés).

Cette consolidation a vocation à s'effectuer dans le logiciel Synergie pour lequel le niveau national prévoit un développement dédié au CPER.

La Région transmet au SGAR chaque semestre en prévision des réunions du comité de pilotage opérationnel, un fichier récapitulatif établi selon l'architecture arrêtée au niveau national par circulaire. Le SGAR transmet en retour à la Région le fichier consolidé, ainsi que les éléments reçus du niveau national (crédits valorisés, crédits prévisionnels, consolidation nationale de l'exécution des CPER, ...). Le SGAR effectue, dans la mesure du possible, le suivi des autres co-financements.

Le SGAR assure la diffusion des états d'avancement consolidés à la Région, préalablement aux réunions.

2/ Suivi physique et évaluations :

Le comité de pilotage opérationnel, défini ci-dessus, est compétent pour le suivi et l'évaluation du CPER.

Il se réunit en formation plénière pour traiter des évaluations transversales du CPER, ou en formation thématique pour traiter des évaluations thématiques et/ou propres à un volet particulier du CPER.

Il met en place, lors de ses premières réunions, un programme régional d'évaluation qu'il soumet au comité de suivi. Il suit par ailleurs l'exécution des évaluations et propose au comité de suivi les réorientations nécessaires issues des conclusions des évaluations qu'il suit.

Un nombre limité d'indicateurs, pourra être examiné dans le cadre du plan régional d'évaluation.

L'organisation du suivi et de l'évaluation est précisée dans une convention générale de mise en œuvre.

III - Dispositions relatives à la gestion du Contrat :

1/ Conventions d'application :

Certaines opérations ou volets du CPER peuvent, le cas échéant, donner lieu à des conventions d'application spécifiques. C'est le cas notamment du Volet territorial auquel sont adossés les dispositifs « centres bourgs », « contrats de ville », « contrats de redynamisation », ...

2/ Révision :

Conformément à la circulaire du CGET du 3 décembre 2014 et des instructions le cas échéant à venir, les CPER seront révisés afin de prendre en compte les nouveaux périmètres régionaux et d'intégrer les transferts de compétences qui pourraient intervenir au 1^{er} janvier 2017.

Le CPER Picardie fera l'objet d'une révision dans ce cadre, commune au CPER Nord – Pas-de-Calais. La révision ne consistera pas en une renégociation du Contrat mais devra permettre de l'ajuster aux enjeux de la nouvelle région afin d'aboutir à un Contrat Unique Picardie – Nord-Pas-de-Calais.

ANNEXES AU CPER

(à compléter)

- maquette financière de l'ensemble des volets
-

Liste des documents consultables sur le site ... *(à compléter)* :

- CPIER (disponible à partir d'une signature prévue pour fin 2015)
- Contrats de villes, de bourgs
-
-